

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE DE M'SILA



INSTITUT DE GESTION DES TECHNIQUES URBAINES

DEPARTEMENT DE GESTION DES VILLES

Mémoire de fin d'étude

Pour l'obtention du diplôme de Master

En gestion des villes

Intitulé :

Les espaces verts urbains: enjeux
social et environnemental
cas d'étude ville de M'sila

Présenté par :

AMMICHE ABDELHAK

Juin 2013

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE DE M'SILA



INSTITUT DE GESTION DES TECHNIQUES URBAINES

DEPARTEMENT DE GESTION DES VILLES

Mémoire de fin d'étude

Pour l'obtention du diplôme de master

En gestion des villes

Présenté par :

AMMICHE ABDELHAK

Intitulé :

Les espaces verts urbains: enjeux social
et environnemental
cas d'étude ville de M'sila

Soutenu devant le jury :

Président :

Rapporteur : Dr NOUBAT Brahim

Examineurs :

.....

Juin 2013

Remerciements

En préambule à ce mémoire, je souhaitais adresser mes remerciements les plus sincères aux mes parents qui m'ont apporté leur encouragements et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur NOUBAT Brahim, qui, en tant que Directeur de mémoire, s'est toujours montré à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Mes remerciements s'adressent également à tous les enseignants de l'institut de gestion des techniques urbaines de leur bénéfique encadrement durant toute notre formation.

J'exprime ma gratitude à tous les organismes et les administrations rencontrés lors des recherches effectuées et qui ont accepté de répondre à mes questions avec gentillesse.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes collègues et mes amis, qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous et à toutes

Table des matières

Remerciements

Table de matières

Liste des figures

Liste des tableaux

CHAPITRE PRELIMINAIRE : Problématique de L'espace vert.....01

1. Introduction générale.....	03
2. Problématique.....	07
3. Objectifs de la recherche.....	08
3.1. Objectif principal	08
3.2. Objectifs secondaires	08
4. Hypothèses.....	08
4.1. Difficulté de gestion (outils, structure et questionnaire).....	08
4.2. Ambiguïté dans la détermination des responsabilités.....	09
5. Méthodologie et techniques de la recherche	09
6. Motivation du choix du thème.....	10
6.1.L'impacte positif sur l'environnement, coté social et urbain.....	10
6.1.1 Au niveau urbain	10
6.1.2 Au niveau environnemental	10
6.1.3 Au niveau social	10
6.2 Le non prise au sérieux de cet intérêt notamment dans les villes intérieures	10
7. Obstacles rencontres	10
8. Structure du mémoire	11

CHAPITRE I : Introduction aux espaces verts12

Introduction14

I. définition et concepts	15
a.1. Végétation	15
a.2. Verdure	15
a.3. L'arbre	15
a.4. Le gazon	15

a.5. Espace vert	15
a.6. Nature	15
b.1. Écologie	16
b.2. L'environnement	16
b.3. Enjeu	16
b.4. Social	16
c.1. Aménagement	16
c.2. La qualité	16
c.3. La Qualité de la vie	17
c.4. La qualité environnementale	17
c.5. Quartier.....	17
c.6. Unité de voisinage	18
II. l'espace vert au niveau de la ville: "l'espace vert urbain"	18
II.1 Types des espaces verts	18
II.1.a. Les jardins d'immeubles	18
II.1.b. Les espaces verts de quartier	18
II.1.c. Les espaces verts périurbains	18
II.2. Localisation selon les types espaces verts	19
III. Les bienfaits des espaces vertes	19
IV. Difficultés "problèmes" rencontre	20
Artificialisation	20
V. Etudes Précédentes.....	21
5.1. Premier cas d'étude.....	21
5.2. Deuxième cas d'étude	25
Conclusion.....	31
CHAPITRE II : <i>présentation de M'sila</i>	32
Introduction.....	34
I. Lecture de la ville	35
I.1. Situation administrative	35
I.2. Situation géographique	35
I.3. Climat de la région	36
I.4. Les périodes historiques de la ville de M'sila	36

I.4.a. Période romaine	37
I.4.b. Période arabo-musulmane	38
I.4.c. Période coloniale	38
I.4.e. Période après-coloniale	38
I.5. L'espace d'espace vert dans la ville de Msila.....	39
I.6. L'espace vert et les entrées de la ville	40
I.7. Les espaces verts au niveau des axes de la ville	41
I.8. L'espace vert au niveau des secteurs de la ville	42
I.9. L'espace vert au niveau des établissements de la ville	43
I.10. L'espace vert publics «jardins et placette »	43
II. Présentation de la cité 300 logements	44
II.1. Son emplacement et ses limites.....	44
II.2. Surface de la cité.....	44
II.3. Le cadre bâti.....	46
II.4. Cadres non bâti.....	46
II.5. Composition spatiale de la cité étudiée.....	47
II.6. Les axes principaux.....	47
II.7. Les espaces verts.....	47
Conclusion.....	48
CHAPITRE III : Les espaces verts, enjeu environnemental	49
Introduction	52
A. Volet I: Lecture des textes législatifs:.....	54
Introduction.....	54
A.I Les Lois relatives à l'aménagement, à l'urbanisme et à la construction	
I.1 Loi n 82-02	54
I.2 Loi n 83-03.....	55
I.3 Loi N 84-12.....	55
I.4 Loi n°87-03.....	56

I.5 Loi n° 29-90.....	56
I.6 Loi n° 25- 90.....	57
I.7 Loi n° 02-08	57
I.8 Loi n° 03-03.....	57
I.9 Loi n° 03-10	58
I.10 Loi n° 04-05	58
I.11 Loi n° 06-06	58
I.12 Loi n° 08-15	59
A.II Les décrets exécutifs relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme:....	59
II.1 Décret exécutif n° 91-175	59
II.2 Décret exécutif n° 91-176	59
II.3 Décret exécutif n° 91-177.....	60
II.4 Décret exécutif n° 91-178	61
II.5 Décret exécutif n° 94- 07	61
II.6 Décret exécutif n° 05-317	62
II.7 Décret exécutif n° 05-318	62
II.8 Décret exécutif n° 09-156	63
A.III Lois relatives à la protection de l'environnement, développement durables et les espaces verts.....	64
III.1 Loi n 83 - 03	64
III.2 Loi n° 03-10	65
III.3 Loi n° 07-06	65
Conclusion	69
B. Volet-II Analyse des résultats d'entretien:	71
Introduction	71
II.1- participation à la conception et au suivi des espaces verts.....	72
II.2-la prise en compte la dimension environnementale	73

II.3-La prise en compte la dimension sociale.....	74
II.4-Les connaissances réglementaires.....	75
II.5- Clarté des lois.....	76
II.6- Problèmes rencontrés durant la conception des espaces verts.....	76
II.7- Normes appliquées pour la conception des espaces verts.....	77
II.8- Le respect des cahiers des charges.....	77
II.9- Les difficultés face à l'application des cahiers des charges.....	78
II.10- Le choix des arbres et des plantes	79
II.11- Des quantités prévoies (surface, eau, canaux...)	80
II.12- L'opinion des maitres d'œuvres	81
II.13- L'état des espaces verts, selon les maitres d'œuvres	82
II.14- Normes des espaces verts	84
II.15- réalisation des projets et des espaces verts.....	85
II.16- classement des causes de la détérioration des espaces verts.....	86
II.17- Agronomes, agriculteurs et espaces verts.....	87
II.18- Maitres d'œuvres et espaces verts.....	88
II.19- aménagement et normes.....	89
Conclusion.....	90
 CHAPITRE IV : <i>Les espaces verts, enjeu social</i>	92
Introduction.....	94
<i>Pour quoi la cité du 300 logements</i>	95
Transfert des données.....	95
Analyse et interprétation des résultats:	96
1- la population cible.....	96
2- le type d'espace vert privilégié.....	96
3- Le souhait d'avoir des arbres au niveau du quartier.....	97
4- Qui est responsable de plantations d'arbres ?	98

5- Le responsable de l'arrosage des plantes.....	100
6- La protection des arbres.....	101
7- la responsabilité des enfants dans la détérioration des arbres	101
8- Implication des enfants dans le processus	102
9- Culture environnementale des habitants.....	103
10-Perception des espaces verts (espace planté).....	105
11- L'état des espaces verts au regard des habitants.....	106
12-La fréquentation des espaces verts par les habitants	107
13-L'intérêt des espaces verts de point de vue des habitants.....	109
14- Causes des détériorations des espaces verts	111
15- La responsabilité de la protection des espaces verts	113
16-La volonté des habitants à contribuer à l'amélioration	114
Conclusion	116
<i>Conclusion générale</i>	118
Bibliographie	
Les annexes	

Liste des figures :

Numéro	Titre	Page
01	Structure du mémoire	11
02	Les bienfaits des espaces verts	20
03	Artificialisation	20
04	La situation de la ville de M'sila	35
05	Limite de la commune de M'sila	35
06	Oued L-Ksob	35
07	le placet	37
08	Les 3 périodes	37
09	Le placet de Chouhada	37
10	Le faux-poivrier	39
11	Le mûrier blanc	39
12	L'olivier	39
13	L'espace vert et les entrées de la ville	40
14	Les espaces verts au niveau des axes de la ville	41
15	Les secteurs de la ville	42
16	Surface de la cité	44
17	Plan de la cité	45
18	pourcentage des espaces non bâtis	46
19	le type d'espace vert privilégié	96
20	Le souhait d'avoir des arbres	97
21	Qui est responsable des plantations d'arbres	98
22	Le responsable de l'arrosage des plantes	100
23	La protection des arbres	101
24	la responsabilité des enfants	101
25	Implication des enfants	102
26	Culture environnementale des habitants	103
27	L'état des espaces verts	106
28	La fréquentation des espaces verts	107
29	Le temps de la fréquentation	109
30	Les causes de non fréquentation	109
31	L'intérêt des espaces verts	109
32	bénéfiques	110

33	Causes des détériorations	111
34	La responsabilité de la protection	113
35	La volonté des habitants à contribuer	114
36	Type participation	115

Liste des tableaux:

Numéro	Titre	Page
01	Localisation et types d'espaces verts	19
02	L'espace vert au niveau des secteurs de la ville	42
03	Surface et pourcentage du cadre non bâti	46
04	Participation à la conception et au suivi des espaces verts	72
05	Les types choisis	73
06	La prise en compte la dimension environnementale	73
07	La prise en compte la dimension sociale	74
08	Les connaissances réglementaires	75
09	Clarté des lois	76
10	Le choix des arbres et des plantes	79
11	Les justifications du choix des arbres et des plantes	79
12	Des quantités prévues	80
13	L'état des espaces verts (suffisant/insuffisant)	82
14	L'état des espaces verts (adéquate/ inadéquate)	82
15	L'état des espaces verts (aménagé / Non aménagé)	83
16	Normes des espaces verts	84
17	réalisation des projets et des espaces verts	85
18	Classement des causes de la détérioration des espaces verts	86
19	Les causes plus citées	86
20	la composition des maitres d'œuvres	87
21	demande d'aide	87
22	les types d'aide	88
23	Maitres d'œuvres et espaces verts	89
24	le type d'espace vert privilégié	96
25	Le souhait d'avoir des arbres	97
26	Qui est responsable de plantations d'arbres	98
27	Le responsable de l'arrosage des plantes	100
28	La protection des arbres	101
29	la responsabilité des enfants	101
30	Implication des enfants	102
31	Culture environnementale des habitants	103

32	les types d'arbres préférez	104
33	Perception des espaces verts	105
34	L'état des espaces vert	106
35	La fréquentation des espaces verts	107
36	L'intérêt des espaces verts	109
37	Causes des détériorations	111
38	La responsabilité de la protection	113
39	La volonté des habitants à contribuer	114

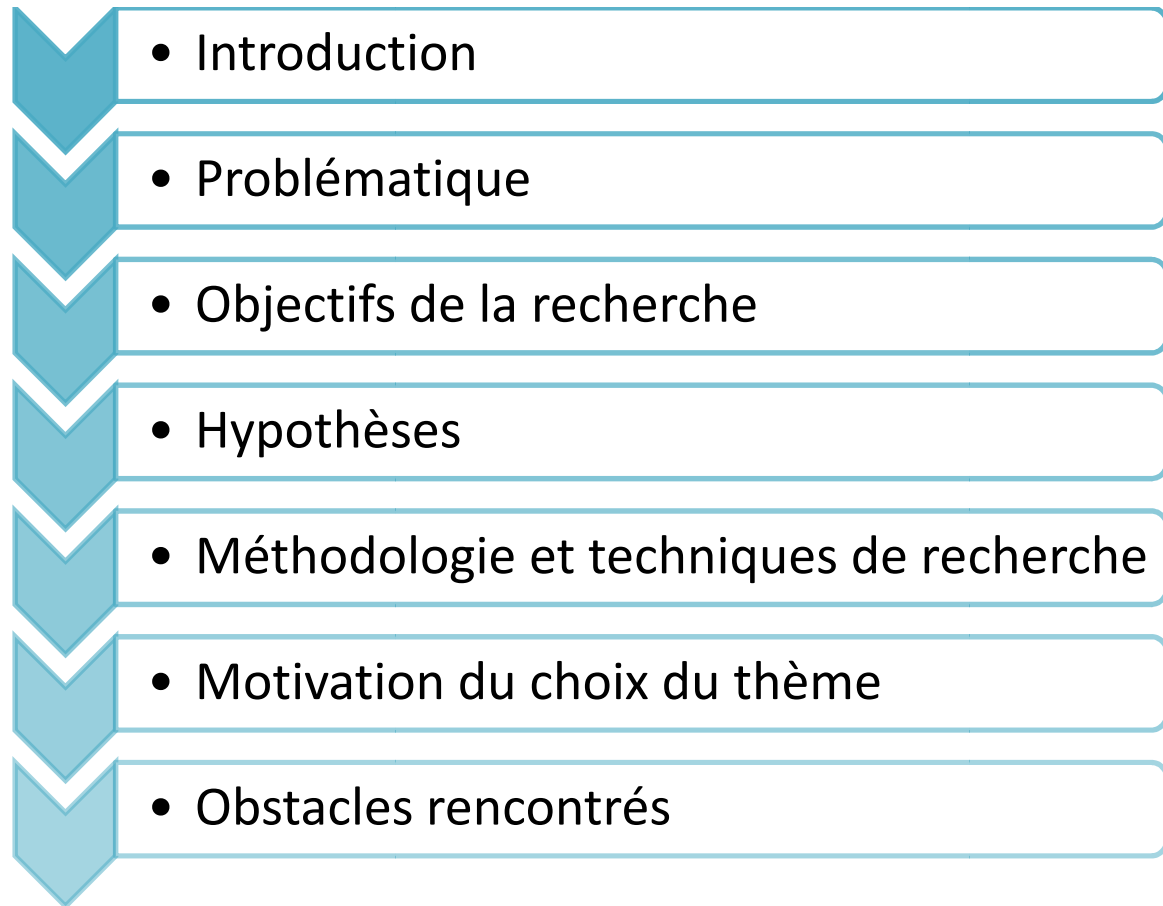
Liste des annexes:

Numéro	Titre
Annexe A: le questionnaire et entretien	
1	Le questionnaire pour les habitants
2	L'entretien avec les bureaux d'études
Annexe B: les photos	
1	Photos de la ville de M'sila
Annexe C: les règlements Algériennes	
1	Loi n° 82-02
2	Loi n° 83-0
3	Loi n° 84-12
4	Loi n° 87-03
5	Loi n° 29-90
6	Loi n° 25- 90
7	Loi n° 02-08
8	Loi n° 03-03
9	Loi n° 03-1
10	Loi n° 04-05
11	Loi n° 06-06
12	Loi n° 08-1
13	Décret exécutif n° 91-175
14	Décret exécutif n° 91-176
15	Décret exécutif n° 91-177
16	Décret exécutif n° 91-178
17	Décret exécutif n° 94- 07
18	Décret exécutif n° 05-317
19	Décret exécutif n° 05-318
20	Décret exécutif n° 09-156
21	Loi n 83 - 03
22	Loi n° 03-10
23	Loi n° 07-06
Annexe D: Articles des presses algériennes, concernant les espaces verts	

CHAPITRE PRELIMINAIRE :

Problématique de L'espace vert

Contenue de ce chapitre :

- 
- Introduction
 - Problématique
 - Objectifs de la recherche
 - Hypothèses
 - Méthodologie et techniques de recherche
 - Motivation du choix du thème
 - Obstacles rencontrés

1. Introduction :

Urbanistes, concepteurs, gestionnaires et habitants "ordinaires" se mettent d'accord sur les effets des espaces verts sur les aménagements du milieu urbain, sur sa nécessité pour la qualité de vie des habitants et sur sa liaison étroite avec l'écologie d'une façon générale.

- **De point de vue sociologique:** Les recherches menées sur ce thème, ont montré, selon des études empiriques, quels sont les bénéfices individuels et sociaux de la présence de végétation en ville sur la santé humaine, le bien-être et la qualité de vie des habitants.

De nombreuses études environnementales ont fait preuves que la présence d'arbres dans le quartier puisse être l'une des composantes clés de la vie de quartier: plus les espaces verts sont nombreux, variés, disponibles, facilement accessible, bien entretenus et protégés, plus l'espace extérieur est utilisé et plus les activités sociales qui y ont lieu sont nombreuses en créant une vie de quartier.

Cela témoigne que Les espaces verts jouent un rôle fondamental dans le soutien de la cohésion sociale et écologique urbains et par conséquent sur la qualité de vie.

- **De point de vue environnemental:** De nombreuses études qui ont également été réalisées, ont mis en évidence les bienfaits du végétal sur l'environnement (amélioration de la qualité de l'air, baisse de la température extérieure): la végétation abaisse la température des surfaces et de l'air par les effets d'ombrage et l'évapotranspiration. (Akbari, 2002 ; Akbari, 2005).

Les contributions du végétal dans l'amélioration de l'environnement urbain sont de plus en plus et de mieux en mieux étudiées.

- **De point de vue urbain:** jardins, squares, parcs et arbres d'alignement sont devenus de plus en plus des éléments essentiels de la composition urbaine. Pour la conception d'un éco quartier " *Les espaces publics ont été traités en fonction des demandes des habitants. Ceux-ci ont été associés à la*

conception et même parfois à la réalisation des espaces extérieurs, en relation avec un architecte- paysagiste et avec l'aide d'interprètes pour les minorités ethniques. Les enfants ont été associés à la réflexion sur la création d'un jardin musical et sur la recomposition de la cour de récréation de l'école." (Charlot C, 2013).

- De même, la présence de jardins et d'aménagement paysager augmente la valeur de l'immobilier : Des recherches, principalement aux Etats-Unis, établissent des liens entre la nature avoisinante et la valeur foncière. Une étude menée par Helfand en 2006 a démontré que les gens étaient prêts à investir plus pour bénéficier d'espaces verts bien aménagés et entretenus. (Mathilde A 2008).

- Des arbres sur un terrain résidentiel peuvent hausser de 10 à 20 % la valeur de la propriété. (L.Perreault, 2012).

- Bref, Les espaces verts urbains ont de nombreux avantages pour les citadins : Ils participent, en effet, à l'amélioration de la qualité de l'air (humidification de l'air, fixation des particules fines, diminution de la température, réduction du bruit ...), mais ils ont aussi un impact bénéfique sur le bien-être de la population (santé, détente, pratique du sport...), en plus de sa valeur esthétique pour le paysage urbain.

Voilà pourquoi l'interaction avec la nature n'est considérée, donc, pas uniquement, dans les pays développés, une source d'agrément, mais également un besoin fondamental dans la conception urbaine.

-Dans la plus par des villes algériennes la situation de l'espace vert est complètement différent; le minéral, par opposition à la végétation, occupe une place importante dans le tissu urbain, bien que des études aient prouvé que ces matériaux, imperméables et sombres, sont de véritables puits de chaleur qui alimentent l'îlot de chaleur urbain.

A M'sila, comme dans d'autres ville d'Algérie, Le béton et le revêtement du sol minéral envahissent, actuellement, tout le périmètre urbanisable. A partir des années 70 (sa promulgation en wilaya), les constructions se multiplient dans le centre ville de M'sila, mais aussi dans sa périphérie afin de répondre aux différents programme d'habitat et d'équipement. Peu à peu l'urbanisation a gagné toute les zones d'extensions les plus proches, ensuite elle a commencé à "remplir" les poches des terrains non construits, qu'ils soient affectés ou non, viabilisés ou pas encore

C'est ainsi, et sous les regards des urbanistes, des gestionnaires de la villes, des habitants et des décideurs, la ville de M'sila s'accroît en mettant l'accent sur l'édification des équipements, notamment, administratifs, et conséquemment, le tissu urbain est devenu de plus en plus dense, riche en équipement et en transport, difficilement contrôlable par les outils d'aménagement et de gestion, influençant, ainsi, négativement sur la quantité et la qualité des espaces verts de la ville de M'sila (M.Mili, 2007).

L'évolution de la réglementation environnementale et le développement de l'écologie urbaine, à travers le monde, depuis le début des années 2000, ont permis une introduction de la nature dans les Villes, qui s'est traduit par l'aménagement des ville durables, les projets des éco quartiers.....

Les acteurs urbains, chez nous, se sont trouvés confronter à cette nouvelle culture urbaine. Une culture qui s'élargit rapidement, en s'ajoutant à l'enthousiasme des habitants pour la verdure, et au retour à l'implantation des plantes devant leurs habitations.

Ce thème a attiré notre attention, et par conséquent nous l'avons proposé comme thème de recherche d'un master académique en gestion de la ville.

Nous avons rédigé notre mémoire et le structuré comme suit:

Après avoir déterminé notre **introduction générale**, dans lequel nous avons mis notre travail dans son contexte global, nous avons passé à la délimitation

du notre **problématique** dans laquelle nous avons formulé notre question de recherche.

Une fois notre interrogation d'investigation nous a été illustrée et visible, par rapport à d'autres questions semblables et proches d'elle, nos **objectifs** (principale et secondaires) sélectionnés, nous nous sommes efforcés de donner quelques réponses possibles. Ces réponses devinées ont constitué nos **hypothèses**.

Nous avons, ensuite, terminé ce chapitre préliminaire, par la **méthodologie** que nous avons adoptée, suivie par les **techniques** de recherche, et terminé par les **motivations** du choix.

Quand notre chapitre introductif est achevé nous avons passé à la **clarification** du notre sujet, et ce par un une étude **documentaire** relative à notre travail. En fin, nous avons procédé à la **vérification de nos hypothèses**, en terminant notre modeste travail par une **conclusion générale**.

Nos avons rapporté notre investigation dans un mémoire composé de quatre chapitres, en plus d'un chapitre préliminaire et une conclusion générale, qui sont structurés comme suit:

- Chapitre préliminaire: Il contient une introduction générale, une problématique, la méthodologie et techniques de recherche
- Chapitre deux : c'est le support théorique, intitulé « problématique de l'espace vert » Il est composé de deux axes :
 - Premier axe : s'intéresse aux différentes définitions et concepts liés à ce thème;
 - Deuxième axe : se souciait par les études précédentes
- Chapitre trois : c'est une présentation de la ville de M'sila
- Chapitre quatre : vérification de première hypothèse
- Chapitre cinq : vérification de deuxième hypothèse
- La conclusion générale :

2. Problématique

Notre problématique découle de l'influence mutuelle entre l'espace vert urbain, en tant que thème très important de l'écologie urbaine, et la qualité de son environnement; à savoir la qualité de vie des habitants et le paysage de la texture urbaine de la ville, d'un côté, et de la difficulté que rencontrent les acteurs urbains de traduire cette importance sur la réalité, de l'autre.

En dépit de cette nouvelle culture urbaine, et le désir d'introduire plus de nature dans le tissu urbain, afin de mieux prendre en compte les aspirations des citoyens, Les acteurs urbains, sont obligés de répondre à l'enjeu de l'urbanisme durable; celui qui convient de stopper la dégradation qu'a connu l'espace vert à M'sila, mais aussi d'intégrer au volet environnemental, un volet sociétal dans les aménagements. (M. Mili, 2007)

Donc, entre le désir des habitants et la procrastination des décideurs, les espaces verts restent embourbés dans ces problèmes (ils sont rares, mal conçus, non entretenus, dégradés, n'occupent aucune place dans la conception, considérés comme gâcheurs d'espace.....). Ce paradoxe est du à quoi? et à qui? D'un côté les espaces verts sont reconnus par leurs effets positifs sur le cadre de vie des habitants et sur le paysage urbain, et ils font l'objet d'une attention dans les pays développés, mais dans nos aménagement d'urbanisme, ils étaient, longtemps ignorés. Ils occupent, aujourd'hui, la dernière place, dans la composante urbaine de M'sila (prise comme cas d'étude). C'est là où réside notre problématique; autrement dit: **pourquoi cette importance théorique au niveau écologique, urbaine et sociale, ne se traduit pas au niveau de l'aménagement des espaces verts?**

3. Objectifs de la recherche :

Notre étude est basée sur deux types d'objectifs :

3.1.Objectif principal :

Notre objectif principal est de savoir pourquoi l'impotence théorique qui a été prouvée par les études des espaces verts, n'est pas prise en considération dans les divers projets urbains, qui se traduit pas, que soit au niveau de l'aménagement ou au niveau de leur gestion.

3.2.Objectifs secondaires :

- Faire une lecture de la réglementation des espaces verts en Algérie;
- Avoir une idée de la situation des espaces verts dans la ville de M'sila;
- Connaître la responsabilité des acteurs urbains, en ce qui concerne la marginalisation de l'espace vert. Et mettre en évidence le regard et la rigueur des habitants dans la protection des espaces verts.

4. Hypothèses:

Les interventions (urbaines et de gestion) appliquées sur les espaces verts pour mettre en évidence ses impacts sur l'environnement urbain à M'sila, et sur le bien-être des habitants, n'ont pas pu atteindre leur niveau minimal qui devrait faire apparaître tous les effets que nous en avons besoin, à cause de plusieurs raisons. Nous avons choisis, dans notre recherche. Deux, à savoir:

4. 1- difficulté de gestion (outils, structure et questionnaire):

- soit, les articles, relatifs aux espaces verts, contenus dans la réglementation urbaine et dans celle de l'environnement, ne sont pas assez clairs et, ils sont moins précis, ce qui pose des difficultés au niveau de leur mise en pratique durant l'aménagement des espaces verts;

- soit, les obstacles de la mise en pratique réside au niveau des concepteurs des espaces verts: leur formation, leurs façon de concevoir des projets urbains et leurs manières de classer les espaces verts en tans qu'éléments de la composition urbaine.
4. 2- Les obstacles de la mise en œuvre des effets positifs des espaces verts sont dues à l'ambigüité dans la détermination des responsabilités et au manque de soutien, qui se traduisent par:
- Des difficultés liées à la détermination des rôles concernant la protection et l'amélioration des espaces verts, d'un coté;
 - Le manque de soutiens et d'aides aux habitants pour connaître les impacts positifs des espaces verts, sur la qualité de leur vie, et sur l'environnement urbain, pour s'y intégrer et savoir les protéger, de l'autre coté.

5. Méthodologie et techniques de la recherche :

Notre recherche s'appuie sur les méthodes suivantes :

- 1- Une approche descriptive, appliquée sur l'analyse de l'état des espaces verts au niveau de la ville M'sila, et plus particulièrement au niveau du quartier pris comme cas d'étude;
- 2- Une approche quantitative et qualitative basée sur les enquêtes, questionnaire et l'entretien.
- 3- Une approche théorique basée sur les études, des documentes législatives les modes de gestion mises sur place.

Les techniques utilisées :

- ✓ Documents bibliographiques ;
- ✓ Interview et questionnaire ;
- ✓ Les plans et les schémas ;
- ✓ Photographies.

6. Motivation du choix du thème :

Nous avons choisi le thème espace vert car:

6.1. D'un coté, son impacte positif sur l'environnement sur le coté social et urbain:

6.1.1 Au niveau urbain :

L'espace vert est devenu une composante incontournable de l'espace urbain. Nos villes connaissent, actuellement un mouvement conflictuel entre, une accélération de l'urbanisation, d'autre part, un désir progressif de nature à proximité des lieux de vie.

6.1.2 Au niveau environnemental :

L'espace vert, avec tous ses composantes, participe à la protection de l'environnement.

6.1.3 Au niveau social :

L'espace vert contribue à l'amélioration du cadre de vie des citadins, et aussi, il joue un rôle de loisir.

6.2. D'autre coté, la non prise au sérieux de ces intérêts positifs, notamment dans les villes intérieures comme M'sila.

7. Obstacles rencontres :

Durant notre recherche nous avons rencontré quelques obstacles, a titre d'exemple :

- Les données concernant les espaces verts dans la ville de M'sila, sans rares, au niveau des administrations.
- L'absence des plans actualisent concernant toute la ville, mais aussi les plans relatifs aux espaces verts.
- Le manque de coopération des acteurs urbaines et de quelques bureaux d'étude.



Fig. 01 : Structure du mémoire

Source : étudiants

CHAPITRE I :

Introduction aux espaces verts

Le contenu de ce chapitre:



- Définitions et concepts



- L'espace vert au niveau de la ville



- Les bienfaits des espaces verts



- Difficultés faces au espace verts



- Etudes précédentes

Introduction

Avant d'abord la vérification des deux hypothèses, nous nous sommes s'attarder, pour l'étude d'un premier chapitre intitulé (introduction aux espaces verts). Il s'agit d'un support théorique pour notre étude. Dans lequel nous nous somme intéressé à deux points essentiels; à savoir:

- A.Des définitions et concepts quelques termes utilisés dans notre étude; Cela nous permettra d'avoir une idée, globale sur le thème abordé, de connaître le sens des termes que nous avons utilisés et, au même temps, choisir celui qui décrit notre point de vue.
- B.Les études précédentes, il s'agit la de voir de près quelques cas d'études d'espaces verts étudiés; qui ont précédé la notre. Nous examinerons dans ces études l'angle d'attaque de la recherche en questions, la problématique et les hypothèses en suite les résultats obtenus.

I- Définitions et concepts:

La lecture de quelques ouvrages nous a permis de retenir les concepts au tour du quel s'articule notre travail, nous les avons abordé comme suit:

a- Ceux qui concernent l'espace vert:

a-1- Végétation :

Le terme de végétation désigne l'ensemble des communautés végétales présentes sur un territoire à un moment donné. (Frédéric. B et autres 2009)

a-2- Verdure :

Couleur verte des végétaux. (Paul. R 1992)

a-3- L'arbre :

Les arbres sont des végétaux de grand développement dont certains dépassent 100 m de haut. Ils sont constitués d'organes distincts : racines, tronc, feuilles. (Pierre. M et Françoise. C 2005)

a-4- Le gazon :

Dans les sols recouverts d'une végétation herbacée, horizon superficiel rendu fibreux et élastique par le feutrage des racines. (A.REY 1992)

a-5- Espace vert :

Venu du latin *spatium*, le terme désigne surtout une étendue plus ou moins précise, La notion d'espace vert conçu comme aire de repos, de jeux et de liberté des citoyens, à base naturelle végétale est apparue au courant des années soixante. (PAQUOT.T et autres 2006)

a-6- Nature :

Au sens strict du terme la nature relève de ce qui est naturel, c'est-à-dire soustrait à toute action humaine, dans langage courant la notion de la nature est plus générale et retrouve l'ensemble des paysages, des écosystèmes et des espèces qui les habitent. Le caractère naturel est souvent mis en opposition à la notion d'artificialité. (Frédéric.B et autres 2009)

b- Ceux qui concernent l'environnement et l'écologie:

b-1- Écologie :

Terme inventé par Haeckel en 1866, désignant l'étude des interactions entre les êtres vivants et leur environnement. (Frédéric.B et autres 2009)

Science ayant pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants. (A.REY 1992)

b-2-L'environnement :

De manière générale, le terme environnement recouvre aujourd'hui une notion plus spécifique fondée sur la composante écologique du cadre de vie de l'homme. L'environnement inclut donc plusieurs domaines. (Frédéric.B et autres 2009)

Ensemble des éléments physique, chimique, biologique et sociaux qui caractérisent un espace et influencent la vie d'un groupe humain. (Pierre.M et Françoise.C 2005)

b-3- Enjeu :

Objets mis en jeu au début une partie et qui reviennent au gagnant, mises (gagner ou perdre ses enjeux).

Ce que l'on peut perdre ou gagner dans une entreprise, une compétition, un concours (les enjeux du combat, les enjeux économiques).

b-4- Social :

Qui concerne la vie en société.

Qui a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des défavorisés

C- Ceux qui intéressent aux actes humains

c-1-Aménagement :

Ensemble d'action concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue d'un territoire. (Pierre.M et Françoise.C 2005).

c-2-La qualité :

La qualité : manière d'être, bonne ou mauvaise, de quelque chose, état caractéristique (Larousse, 1996)

La qualité est définie comme l'ensemble des caractères, des propriétés qui font que quelque chose correspond bien ou mal à sa nature, à ce qu'on en attend (Encarta, 2000)

c-3- La Qualité de la vie :

La qualité de la vie, c'est tout ce qui contribue à créer des conditions propres à épanouir davantage l'individu; ces conditions elles-mêmes (Encarta, 2000)

Qualité de la vie : tout ce qui contribue à créer des conditions de vie plus harmonieuses; ces conditions elles-mêmes (Larousse, 1996)

c-4- La qualité environnementale :

La qualité environnementale regroupe les qualités d'architecture (esthétique, usages et performance techniques) dans des conditions telles que les impacts sur l'environnement sont minimisés. Ainsi on retrouve les préoccupations de la santé, du confort et plus généralement de la qualité de vie (Y. Lakhdar Hamina, 2003)

c-5- Quartier:

Fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité.

Dans certains cas, le nom du quartier peut être donné à une division administrative d'une ville (Paris est divisée en 20 arrondissements, composés chacun de 4 quartiers), mais, le plus souvent, le quartier est indépendant de toute limite administrative. On parle encore de quartier pour désigner la communauté des habitants d'une partie de la ville. Le terme de quartier est aussi utilisé en milieu rural, comme fraction de finage (territoire d'un village).

Les facteurs de différenciation et donc les critères de délimitation des quartiers sont variés :

- La configuration des sites et la topographie : quartier haut et quartier bas ; quartier du centre et quartiers périphériques ; quartier nord et quartier sud, etc.
- La période de première construction et les caractéristiques historiques, architecturales et urbanistiques qui en ont résulté : à Amsterdam, quartier du centre médiéval, quartiers des canaux des XVII^e et XVIII^e siècles, quartiers denses du XIX^e siècle, nouveaux quartiers du deuxième après-guerre, etc.
- La typologie dominante des bâtiments : quartier des hôtels particuliers, quartier pavillonnaire, grand ensemble d'immeubles collectifs, etc.
- Les fonctions qui y sont exercées principalement : quartier d'affaires, administratif, commerçant, résidentiel, etc.
- La répartition des groupes sociaux ou économiques : quartier bourgeois, quartier ouvrier, etc.

- La séparation des groupes ethniques dans certaines villes : quartier européen, quartier juif, quartier noir... (Pierre .M et Françoise. C, 2005).

c-6- Unité de voisinage :

Quartier d'habitation conçu avec ses équipements d'usage quotidien (école primaire, commerce, etc).

Le concept d'unité de voisinage (nieghbourhood unit) a été développé aux Etats-Unis par la Régional plan association de New York (plan régional de 1929) et a été appliqué presque systématiquement dans les villes nouvelles britanniques (new towns). L'unité de voisinage comprend de 2000 à 4000 logements, un petit centre commercial (une dizaine de boutiques d'usage courant), une école primaire et école maternelle, un centre communautaire, une église, un pub.

Conçue à l'échelle du piéton, même si elle est à faible densité (habitat individuel), elle est séparée de ses voisines par les voies principales et des coupures vertes. (Pierre. M et Françoise. C , 2005)

II - L'espace vert urbain "l'espace vert au niveau de la ville":

Au niveau d'une seule ville, on peut trouver plusieurs types d'espaces verts:

II -1- Types des espaces verts :

On peut distinguer au niveau de la ville et selon leur emplacement trois types principaux d'espaces verts :

II-1-a- Les jardins d'immeubles utilisés par les résidants des immeubles, les enfants en particulier. Ils comportent fréquemment des jeux pour ceux-ci tels que topo gans, balançoires ou jeux en rondins, des bacs à sable ainsi que des bancs pour les adultes qui les accompagnent. Le verdissement de l'espace est produit par des pelouses rustiques et parfois des installations florales.

II-1-b- Les espaces verts de quartier :

Plus étendus que les précédents comprennent souvent des terrains interstitielles d'urbanisation ou des friches sont propices à leur installation

II-1-c- Les espaces verts périurbains :

Situés en périphérie des villes sont les lieux privilégiés des activités de loisirs avec des installations sportives spécifiques importantes (golf, pistes de

skate-board, terrains de football...) mais aussi des aires de pique-nique ou d'animation temporaire. Ils sont parfois en continuité avec les campagnes environnantes ou des forêts, assurant la transition entre la ville et son environnement.

II- 2- Localisation selon les types espaces verts

D'après le tableau suivant nous distinguons plusieurs types des espaces verts selon la localisation de ce dernier

Localisation géographique	Types d'espaces verts
Centre d'habitation	Jardins privés, aire de jeux, aire de repos et pelouse
Unité de voisinage	Squares, places et jardins publics, terrains de sports scolaire, parc de voisinage ... etc.
Quartier	Parc de quartier promenades, terrains de sport
Ville	Parcs urbains, parcs d'attraction, jardin zoologique, ...etc.
Zone périurbaine	Bases de plein air et loisir, forêts promenades, parcs d'attraction

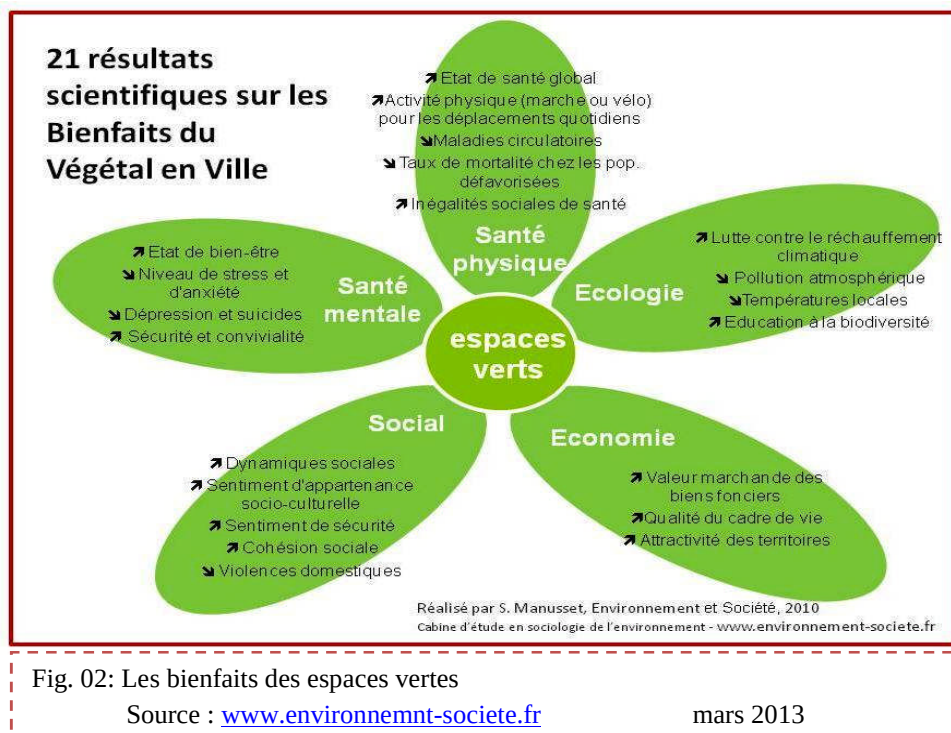
Tableau n° 01: localisation et types d'espaces verts

Source : Mebirouk H, 2002.

1. Jardins privés 2. aire de jeux 3. aire de repos et pelouse 4. Squares 5. places et jardins publics 6. terrains de sports scolaire	7. parc de voisinage 8. Parcs urbains 9. parcs d'attraction 10. jardin zoologique 11. Bases de plein air et loisir 12. forêts promenades
---	---

III- Les bienfaits des espaces verts:

Sans s'étaler dans les détails nous pouvons résumer les bienfaits des espaces verts, dans tous les domaines, selon le schéma présenté par S. Manousset en 2010 comme suit:

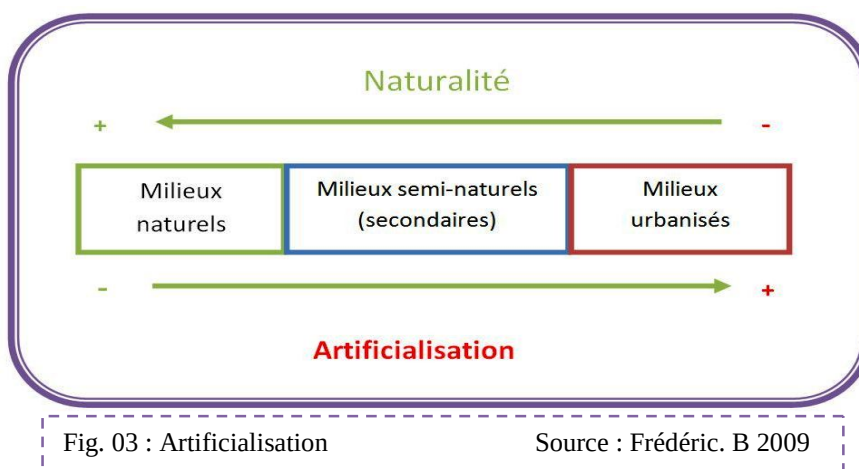


IV- Difficultés "problèmes" faces aux espaces verts:

Les espaces verts, en tant que composante urbaine, peut rencontrer plusieurs problèmes: manque d'eau d'irrigation, maladies des arbres (parasites), mais le plus remarqué, dans les milieux urbains c'est ce qu'on appelle l'artificialisation.

Artificialisation :

On peut définir l'artificialisation, comme le phénomène qui conduit à la transformation ou à la dégradation d'un écosystème ou d'un milieu entraînant la perte de ses caractéristiques écologiques et naturelles.



V. Etudes Précédentes

V.1. Premier cas d'étude:

L'espace vert, en tant qu'une composante importante de l'espace urbain, a été l'objet d'étude de plusieurs disciplines (biologie, psychologie, environnement, urbanisme...) et selon des angles d'attaque très variés, mais qui se rencontrent dans certains points en commun.

En se documentant sur le thème, deux études nous ont attiré notre attention; il s'agit d'un mémoire, présenté par Mohamed Mili, en 2001 en vue de l'obtention d'un diplôme de magistère en gestion des techniques urbaines à l'université de M'sila, et d'une thèse pour obtenir le grade de docteur en sciences économiques présentée et soutenue publiquement par Johanna CHOUMERT le 1er décembre 2009, à l'université d'Angers en France.

La recherche de M. Mili a été très proche à la notre. Ce dernier s'est interrogé sur les causes réelles qui ont été à l'origine de la dégradation des espaces verts au niveau de la ville, malgré leur importance. L'auteur a abordé le thème dans un mémoire composé de plus de 235 pages et structuré comme suit:

1- introduction générale:

Dans son introduction générale, l'auteur a exposé l'importance donnée par des pays occidentaux, à la notion de la nature urbaine, d'une façon générale, et à l'arbre, en particulier. En suite, il s'est interrogé sur la situation de l'espace vert en Algérie. En fin, dans son introduction, Mr Mili, se demande quelles les causes et les acteurs qui ont été à l'origine de l'état de dégradé des espaces verts à M'sila. L'auteur a terminé son introduction en expliquant comment il a abordé son thème.

2- Motivation du choix:

L'auteur a justifié son choix au thème, en exposant les motivations.

3- problématique:

Dans son problématique, l'auteur a posé la question suivante: comment se manifestes ces intérêts et ces enjeux? C'est à dire pourquoi au lieu d'avoir une concordance (entre l'intérêt théorique et cette situation pratique) il y a une divergence?

Après avoir posé cette question dans sa problématique, l'auteur a exposé rapidement l'intérêt des espaces verts dans le milieu urbain, pour l'acteur de la ville, pour l'habitant et pour l'environnement. Dans un deuxième point de la problématique, et en se basant sur le simple constat, l'auteur a présenté l'état de faits actuel des espaces verts dans la ville de M'sila au niveau spatial et social. Il a terminé sa problématique par la question suivante: quelles sont donc les mesures à prendre et quelles sont les approches à étudier pour faire en sorte que l'espace vert soit une réussite?

4- Objectifs de la recherche:

1- L'objectif principal de l'auteur est de délecter les causes et les mécanismes qui sont à l'origine de l'état dégradé des espaces verts dans la ville de M'sila.

2- Les objectifs secondaires sont en nombre de deux:

a- identifier les facteurs réglementaires et les pratiques de leurs acteurs conduisant à l'insuffisance quantitative des espaces verts dans la ville de M'sila et la dégradation qualitative de ces derniers.

b- Détecter les paramètres socio-spatiales conduisant à la non fréquentation et aux actes de dégradation contre les espaces verts par les différents acteurs, d'un coté les habitants, de l'autre les gestionnaires de la ville de M'sila.

5- Hypothèse de recherche:

L'auteur a proposé les deux hypothèses suivantes:

a- quantitativement et qualitativement les espaces verts dans la ville de M'sila sont insuffisants, due au manque, en premier lieu de texte adéquat en matière d'espace vert et en deuxième lieu de cohérence entre la législation en vigueur et sa mise en œuvre par les concernés.

b- les espaces verts dans la ville de M'sila ne sont pas assez fréquentés et subissent des actes de dégradations par les différents acteurs de la ville.

Après avoir terminé son chapitre préliminaire par une conclusion, l'auteur a proposé trois autres chapitres et une conclusion générale.

- **Dans le chapitre II**, intitulé "support théorique", composé de 48 pages. Dans un premier axe, l'auteur a donné, selon les différents dictionnaires, des définitions des concepts concernant les espaces verts, la gestion, l'environnement, la qualité de vie. En suite, il s'est intéressé à une approche historique des espaces verts, les différents types de jardins, les éléments constitutifs des espaces verts, les plantes, les différentes configurations des plantes, les fonctions des espaces verts, les principaux travaux d'entretien des espaces verts. Dans un deuxième, il a parlé des études précédentes, en donnant deux exemples.

- **Dans le chapitre III**, Mr Mili, a présenté le cas d'étude, où il a étudié la situation de la ville de M'sila, sa structure urbaine, ses contraintes d'extension, sa nature du sol, ses reliefs, son climat, sa température, le vent, les précipitations.

- **Dans le chapitre IV**, l'auteur a étudié la réglementation et la procédure d'élaboration des espaces verts. IL a évoqué la réglementation étrangère en matière d'espace vert, en commençant par la loi 1919, jusqu'au début du XX

siècle. Il a parlé de la réglementation urbaine d'une façon générale sans rentrer dans les détails, que se soit de l'aménagement ou de la gestion des espaces verts. Il a conclu son analyse par une comparaison entre le processus qu'a connu l'évolution de la réglementation en France et celle en Algérie.

- **Dans son chapitre V**, intitulé "Interactions espace vert - acteurs urbains", l'auteur a essayé, comme l'a précisé dans la page 142, si l'état des espaces verts de la ville de M'sila sont suffisants de point de vue quantitatif et qualitatif, dans un premier lieu, et mettre en évidence, dans un deuxième temps, les différentes raisons conduisant à la non-fréquentation, et aux actes de dégradation, par les habitants, mais aussi par les gestionnaires de la ville. En exposant l'évolution de "cadre vert" à travers l'histoire de la ville de M'sila, en commençant par la période Turque et arrivant à la période actuelle (après l'Indépendance), M. Mili a souligné la réduction du cadre vert qu'a connu cette période ainsi que le déséquilibre en matière des différents catégories d'espace verts.

- Après avoir étudié, dans un deuxième point du présent chapitre, les arbres d'alignement urbains dans la ville de M'sila pour connaître le besoin en la matière, l'auteur a effectué un questionnaire qui l'a adressé aux habitants. Il a réalisé son enquête en trois temps:

- un premier temps, l'auteur a ciblé l'opinion de la population de M'sila envers les espaces verts de la ville.

- un deuxième temps, l'auteur a analysé l'interaction entre l'espace vert et les habitants.

- Dans un troisième temps, c'est l'interaction espace vert- gestionnaire qui a été recherchée.

Une fois les calculs sont faits, les pourcentages établis, l'auteur s'est penché sur l'analyse descriptive des espaces verts dans les lotissements résidentiels et à proximité des habitations collectives, ensuite dans les jardins publics et squares.

En analysant des cas concrets, l'auteur a pu mettre en exergue les composants de ces jardins ainsi que leurs états.

L'auteur a terminé son analyse par s'interroger sur les organismes qui gèrent ce type d'espace et le budget alloué à cette gestion.

Conclusion générale:

L'auteur a décomposé sa conclusion en deux points:

a- dans ce point, il a exposé les principales causes qui étaient à l'origine de la problématique de dégradation des espaces verts; des causes socio-réglementaires, mais aussi socio-spatiales.

b- des recommandations d'ordre législatif et comportemental adressées aux gestionnaires de la ville et aux habitants.

V.2. Deuxième cas d'étude:

Le deuxième cas d'étude précédente, que nous présenterons ici, est une thèse pour obtenir le grade de docteur en sciences économiques présentée et soutenue publiquement par **Johanna CHOUMERT** le 1er décembre 2009, à l'université d'Angers en France.

La thèse intitulée "ANALYSE ÉCONOMIQUE D'UN BIEN PUBLIC LOCAL : LES ESPACES VERTS". Est composée de 425 pages.

D'après son titre la recherche concerne les espaces verts, mais vu sous un autre angle. Il s'agit d'une étude consacrée à ce type d'espace pour déceler son impact économique sur la problématique de la gestion un des biens collectifs "l'espaces verts".

Le point de départ de cette recherche, c'était le discours relatif au projet du Grand Paris, qui avait pour objectif, comme l'a précisé l'auteure, selon le porte parole du gouvernement, (*de faire de Paris un modèle de métropole durable avec des transports plus efficaces et plus agréables, avec une économie plus compétitive, une meilleure qualité de vie, un rayonnement culturel plus fort, une présence accrue de la nature dans la ville*).

Contrairement à ce que nous sommes habitués dans nos recherches, l'auteure de cette thèse, **Johanna CHOUMERT**, a entamé sa recherche par une introduction générale, qui l'a devisé en trois points se présentant ainsi:

1-Le premier point, intitulé "La place des espaces verts dans un environnement de plus en plus urbanisé": Dans ce point, l'auteure énonce que la densification des zones urbaines et leur extension périphérique tendent à modifier fortement les paysages et les modes de vie dans ces zones. Les espaces verts urbains, d'après l'auteur, deviennent des éléments incontournables de l'urbanisme moderne. Elle ajoute que, les espaces verts, en tant qu'éléments de culture et de prestige, sont avant tout, un moyen d'accès pour tout ou partie de la population à un lieu de nature, protégé et entretenu, consacré notamment à des fins récréatives ou décoratives. La notion d'espace vert ne prend son relief qu'en référence à l'espace urbain.

2- Le deuxième point, nommé "La gestion des espaces verts : un attribut de la politique locale d'aménagement": En considérant la gestion des espaces verts est une des particularité des collectivités locale, Mme J. CHOUMERT a considéré la dynamique urbaine au niveau des quartiers connaît un mouvement contradictoire entre, d'une part, une accélération de l'urbanisation et, d'autre part, un désir croissant de nature à proximité des lieux de vie débouche inévitablement sur l'apparition d'un conflit d'usage concernant l'occupation de l'espace urbain.

L'auteure affirme que l'existence d'un tel conflit d'usage suppose l'arbitrage des pouvoirs publics locaux, voire nationaux dans le cas des grandes métropoles telles que Paris.

3- Dans ce point, l'auteure a précisé la problématique de sa thèse, en même temps que les objectifs de sa recherche. Elle a titré ce paragraphe comme suit: Quelle place accorder aux espaces verts du point de vue de l'analyse économique: problématique et objectifs de la thèse.

Nous remarquons, que la chercheuse a commencé sa thèse par un constat relatif à la question des espaces verts publics gérés par les pouvoirs publics, ensuite, elle a posé quelques questionnements, qu'elle a jugés, nécessaire pour une meilleure connaissance et compréhension des espaces verts. Une meilleure perception des espaces en question, pour la chercheuse, passe par les réponses aux questionnements suivant:

- *"Tout d'abord, la définition générique des espaces verts proposée précédemment ne recouvre-telle pas une réalité extrêmement hétérogène? Ainsi quels points communs existe-t-il entre le parc du Château de Versailles et le square d'une ville provinciale de taille moyenne ? Il convient donc dans un travail préalable de proposer une définition plus opérationnelle des espaces verts au travers notamment d'une explicitation des différentes fonctions qui leurs sont associées.*

- *"Ensuite, comment situer la notion d'espaces verts dans l'analyse économique ? Étant donné le caractère non marchand des usages associés aux espaces verts, quelle valeur économique les administrés accordent-ils à ces biens ?*

En ce qui concerne les objectifs, l'auteure a ciblé trois objectifs économiques:

- *Le premier consiste, d'après elle "à expliciter la valeur monétaire que les ménages attribuent à l'existence des espaces verts et ce, au travers de la méthode des prix hédonistes : en observant les choix de localisation résidentielle, il est en effet possible d'évaluer la demande pour les différents attributs résidentiels et plus particulièrement celle pour les espaces verts".*

- *Le second objectif qui a été tracé par l'auteure consiste "à analyser le processus politique de décision concernant l'offre d'espaces verts, en recourant à la théorie des choix publics".*

- *Le troisième objectif de la présente thèse est " de montrer que les résultats obtenus dans le cas des espaces verts peuvent être étendus à la problématique plus générale de l'offre de biens environnementaux et de services*

publics (tels que la qualité de l'air ou encore la protection des paysages) dans le cadre très spécifique de la décision publique locale".

- Plan de thèse

Afin de répondre à ces différents objectifs, l'auteure a proposé de construire son raisonnement selon le plan suivant:

La première partie: a pour objectif de comprendre comment la théorie économique permet de rendre compte des caractéristiques des espaces verts. Cette partie est composée de plusieurs chapitres, à savoir:

Le premier chapitre propose un examen de la notion d' (espaces verts).

Le deuxième chapitre met en évidence les sources de défaillances du marché pour l'allocation des espaces verts.

Le troisième chapitre présente les modes de régulation des espaces verts, où l'auteure parle de l'exposition les instruments proposés par l'économie publique.

Le quatrième chapitre propose une analyse positive de l'offre publique des biens publics locaux. Dans ce chapitre l'auteure essaye, comme elle précise, de montrer l'intérêt d'adopter à une telle démarche.

La seconde partie: Dans cette partie de sa thèse, l'auteure a abordé la question de la demande pour les espaces verts. Elle a parlé également des éléments théoriques et méthodologiques qui se dégagent et qui permettent d'envisager un développement empirique.

L'auteure a présenté, dans *le cinquième chapitre* une revue de littérature empirique sur la valeur économique des espaces verts afin de cadrer sa démarche empirique.

Le sixième chapitre: mesure, à partir d'une méthode utilisée par les économistes, la valeur des espaces verts dans la ville d'Angers. Comme elle dit l'auteure " A l'aide d'une base de données construite sur la base des systèmes d'information géographique, nous identifions les principaux facteurs de choix de localisation des ménages dans cette zone. Nous montrons l'importance de la proximité à des

espaces verts, confirmant l'hypothèse que ceux-ci influencent les choix de localisation résidentielle".

La troisième partie: Dans la présente partie, composée de deux chapitres l'auteure propose une analyse empirique des déterminants de l'offre publique des espaces verts à partir des théories présentées dans le quatrième chapitre.

Enfin, *le septième chapitre* propose, d'après l'auteure, trois analyses empiriques des choix publics locaux en matière d'espaces verts. Dans son *huitième* chapitre, l'auteure a procédé au test de ses hypothèses, et ce, soit par des méthodes empiriques, soit par des modèles numériques.

Conclusion générale:

L'auteure a achevé sa recherche par une conclusion générale. C'était Une conséquence logique des résultats partiels obtenus à la fin de chaque partie.

Le résultat de la première partie pour l'auteure, c'est que la demande sociale pour l'espace vert, durant ces dernières années est de plus en plus croissante.

"La gestion des espaces verts est ainsi devenue un enjeu majeur, dans un contexte marqué par une urbanisation croissante. L'allocation de l'espace implique de ce fait des arbitrages économiques profonds et suscite donc des conflits d'usage entre les différents agents économiques".

Dans les autres parties, l'auteure a abouti à des résultats d'ordre économique qui peuvent d'être appliqués aux espaces verts de la ville d'Angers.

Résultat:

Les points les plus remarquables pour nous, en exposant les deux études précédentes sont:

- Les espaces verts dans la ville peut-être l'objet d'une recherche de plusieurs disciplines distinctes, mais selon des angles d'attaque différents et variés.

- La façon d'aborder les sujets de recherche n'est pas unique; elle peut avoir plusieurs démarches, où chacune peut être utilisée pour vérifier les hypothèses, ou pour tester les résultats;
- L'aboutissement des recherches peut être présenté de manières différentes, selon les objectifs déterminés au départ. On peut avoir un aboutissement de type conclusion générale ou des recommandations, ou bien on s'arrête à la vérification des hypothèses.

Conclusion

Ce chapitre que nous avons nommé "introduction aux espaces verts", dans lequel nous nous sommes intéressés, à quelques termes dans les écrits sur la végétation, sur l'espace vert urbain et ses bienfaits, et en fin, aux difficultés que peut rencontrer un espace vert. Nous avons clôturé notre chapitre par deux études antérieures relatives aux espaces verts, de disciplines différentes.

Ce chapitre a été très bénéfique pour nous. Il a été la base et le support théorique de notre investigation. En effet, il nous a permis d'élargir nos connaissances et de développer nos idées sur plusieurs points concernant les espaces verts (bienfaits, types....). Nous avons également bénéficié de l'expérience d'autres chercheurs.

CHAPITRE II :

Présentation de M'sila

Contenue de ce chapitre :

- Introduction
- Présentation de la ville de M'sila
- Climat de la région
- Les périodes historiques de la ville de M'sila
- L'espèce d'espace vert dans la ville de Msila
- L'espace vert et les entrées de la ville
- Les espaces verts au niveau des axes de la ville
- L'espace vert et les secteurs de la ville
- L'espace vert au niveau des établissements de la ville
- L'espace vert public
- Présentation de la cité 300 logements

Introduction :

Notre chapitre est composé de deux parties: la première concerne la ville toute entière, la seconde cible une cité de logements collectifs .C'est ainsi, nous avons fait une lecture de:

1- la ville de M'sila. Il s'agit d'une présentation des caractéristiques, spatiales, climatiques et sociales, qui ont une influence mutuelle avec les espaces verts.

2- La cité de 300 logements, que nous avons pris comme cas d'étude pour le questionnaire. C'est dans cette cité que nous choisis notre échantillon et distribué notre questionnaire concernant d'étude des espaces verts.

C'est ainsi, nous voulons, à travers cette lecture, connaître la situation des espaces verts à M'sila, d'un côté, et situer la population cible, de l'autre.

I- Lecture de la ville

I-1- Situation administrative :

M'sila est le chef lieu d'une wilaya. Elle est limitée, comme le montre la figure N°01, par:

- au nord par les wilayas de Bordj Bou Arreridj, Sétif et Bouira;
- au sud, par Biskra et Djelfa;
- A l'est, par Batna;
- A l'ouest par Média.

Donc, elle appartient à une zone très étendue, d'où les plantations très variés.

I-2- Situation géographique :

La ville de M'sila est située au nord de la wilaya à 245 Km au sud est de la capitale Alger, à l'intersection de la RN 40 et la RN 45. Sa superficie s'élève à 1792.6 hectares.

L'Image satellite de Google Earth déterminé les limites de la commune de M'sila, avec le tracé des routes nationales qui traversent la ville aujourd'hui.

La ville est traversée par oued « El-ksob » qui la décompose en deux parties distinctes:

1- Coté Est du Oued Ksoub: est constitué essentiellement de quartiers "Djaâfra, et Djenne Lekbire". Une partie qui s'est caractérisé par constructions denses, de

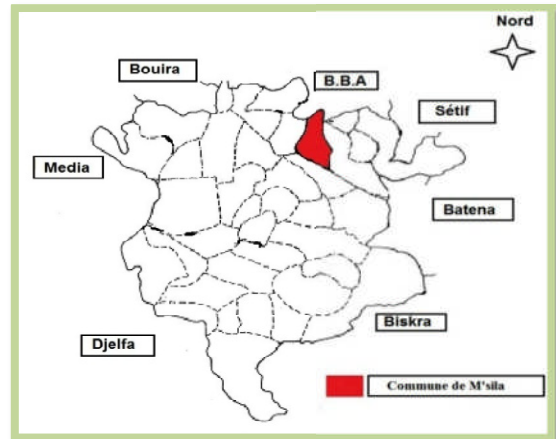


Fig. 04: La situation de la ville de M'sila par rapport à d'autres wilayas.

Source: D.U.C de M'sila, traitée par l'étudiant

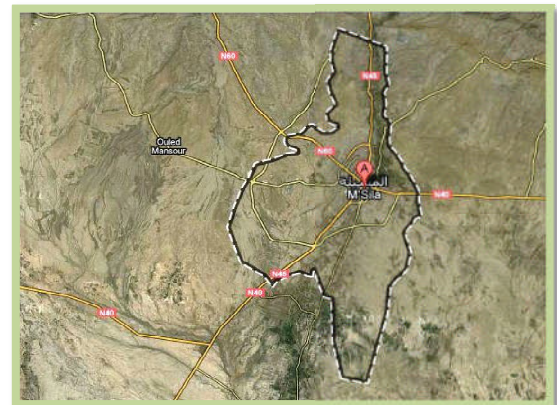


Fig. 05: Limite de la commune de M'sila

Source: Google Earth, traitée par l'étudiant



Fig. 06: Oued L-Ksob

Source: www.delcampe.net Mai 2013

type traditionnel, en matériaux locaux, dépourvues des jardins à l'intérieur de leur texture urbaines.

A sa proximité s'aperçoit de grandes surfaces de verdure, appelées par les habitants locaux les "bhayrates ou les djananes". C'est une zone, où les établissements publics sont rares, et les cités de types logements collectifs sont, pratiquement, inexistantes.

2- Coté ouest du Oued Ksoub: ce secteur est représenté par les quartiers de: El-kouche, Largoub, Dhahra et les nouvelles extensions urbaines.

Cette partie s'est développée, particulièrement, à partir de la période coloniale.

I-3- Climat de la région :

La ville de M'sila est située dans une zone semi-aride qui est caractérisée par un climat méditerranéen; un été chaud et sec, et un hiver froid et sec.

Résultat:

Les caractéristiques géographiques et climatiques de M'sila; La nature du sol, son emplacement à côté des rives de "l'oued", sa situation en aval par rapport au barrage "El Ksoub", la nature de sa texture urbaine traditionnelles (quartiers à proximité des djenane), la possession de ses habitants originaux des jardins fruités à Nouara, à ouled Bdayra, à djenane kbir..., irrigués par les eaux d'oued ksoub.

Tout ça, a favorisé l'épanouissement, avant les années 70 d'une verdure de grande envergure. Durant cette période, l'image des espaces verts était claire

I-4- Les périodes historiques de la ville de M'sila :

La ville de M'sila a connue plusieurs périodes, où chacune d'elle a influencé sur l'espace vert de sa propre manière:

I-4- a- Période romaine :

Pendant cette période la ville nommée « Zabi justiana » était située à l'emplacement où se trouve actuellement « Bechilga ». Une grande partie de sa surface c'était des jardins.



Fig. 07 : le placet

Source: www.delcampe.net Mai 2013

I-4- b- Période arabo-musulmane:

Après la période romaine la ville, était reconstruite par les Fatimides vers année 935 puis tracé et construite en 1015 par les Hammadites sur le coté Est d'oued K'sob.

Les turcs se sont installés dans la ville de M'sila après 1516 jusqu'à 1841, ils ont le coté Ouest de oued. Leurs constructions étaient ceinturées par des jardins.

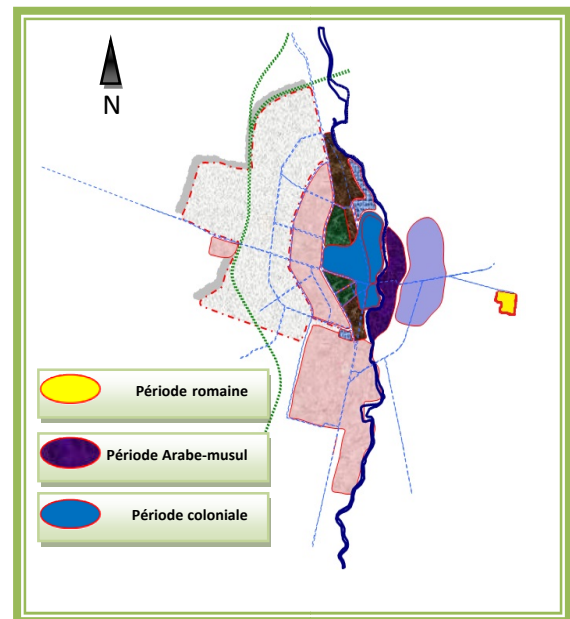


Fig. 08 : Les 3 périodes

Source: étudiant Mai 2013

I-4- c-Période coloniale :

Les colons se sont installés en bordure des quartiers EL-Argoub et EL-Kouche. Durant cette période les espaces verts, se sont multipliés; toutes les terres aux alentours de oued Ksob, étaient très frêtilles. Les arbres fruités se sont développés à Nouara, Oueled Bdayera, à jenne Lkbire et Djafraa...



Fig. 09 : le placet de Chouhada

Source: www.delcampe.net Mai 2013

Dans la texture urbaine de la ville, plusieurs endroits ont été implantés d'arbre, Djenan Boudiaa, le site de la cité administrative actuellement et le site d'Ichebila actuellement ... etc.

Durant cette période, l'espace vert commence à avoir une nouvelle image: l'introduction des jardins publics au niveau de la texture urbaine, l'implantation d'arbres d'alignement le long des rues, à proximités ou intégrés dans les établissements publics et aux niveaux des habitations (maisons avec vérandas), l'introduction de nouveaux types d'arbre comme le de cas d'eucalyptus".

I-4-e- Période après-coloniale :

Après la période coloniale et avant de nommer M'sila un chef lieu de wilaya, la ville a été dominée par la verdure : Sa terre vaste et fertile, sa situation en aval par rapport au Bardage de Ksob, la culture de ses propres résidents à l'égard de l'arbre, en particulier, fruits Tout cela a contribué au développement d'une verdure au niveau et à proximité de la ville.

A partir des trois dernières décennies, la ville de M'sila a connu une extension remarquable. Ceci s'est traduit par une croissance des constructions et un rétrécissement des espaces verts.

A partir des années quatre-vingt, il est clair que cette image commence à connaître un rétrécissement au niveau de sa superficie. Le minéral, peu à peu, a pris la place de la verdure, et ce malgré l'épanouissement des informations relatives aux intérêts positifs des espaces verts.

Actuellement, on assiste à un retour, timide et modeste, à la verdure, qui se traduit par la plantation des arbres et plante ornementale, dans les jardins publics, le long des boulevards, aux entrées de la ville, à proximités des établissements publics, et dans certains cas au niveau des habitations privées.

I-5- Les espèces végétales dans la ville de Msila:

D'une première vue de la ville de M'sila on peut observer l'existence de plusieurs types d'arbres implantés, à titre d'exemple :

- **Faux poivrier** : Le faux-poivrier ou « poivrier sauvage », est un arbre de la famille des *Anacardiaceae* originaire d'Amérique du Sud.
- **Mûrier blanc** : Le mûrier blanc, ou mûrier commun, est une espèce d'arbre fruitier de la famille des Moracées originaire de Chine.
- **L'olivier** : olivier commun, est un arbre du genre *Olea* appartenant à la famille des oléacées. Il est cultivé dans les régions de climat méditerranéen pour son fruit, d'olive, qui donne une huile très appréciée



Fig. 10 : Le faux-poivrier

Source: étudiant Mai 2013



Fig. 11 : Le mûrier blanc

Source: étudiant Mai 2013



Fig. 12 : L'olivier

Source: étudiant Mai 2013

I-6-L'espace vert et les entrées de la ville :

L'accessibilité mécanique aux quartiers centraux de la ville de M'sila passe par quatre entrées principales:

-1- Celle de l'Est: Elle est nommée "la rocade" caractérisée par un long boulevard. C'est le prolongement de la RN °40. Elle est délimitée, part et d'autre, par des constructions d'habitations individuelles, non homogènes et des trottoirs trop étroites. Cette entrée est dépourvue d'arbres d'alignement et de tout types d'espace vert. Pourtant à, environ, de 200m au nord, se trouvent les jardins fruités (les anciens djnanes).

-2- Celle du Sud: C'est le prolongement de la RN°45 (qui menait autrefois vers l'aéroport d'Ouled Sidi Brahim). Elle est nommée "route de Boussaâda". Elle est caractérisée par un boulevard à double voies. Elle est plantée d'arbres, mais, il semble, qu'ils appartiennent aux constructions qui la longent (la zone industrielle). Néanmoins, nous remarquons l'existence de quelques arbres d'alignement (palmiers) plantés au terre-plein.

- 3- Celle du Nord-ouest: C'est le prolongement de la RN ° 46. Cette entrée, qui est en cours d'existence, est délimitée par des bâtiments de logement collectifs. Dès l'accès par cette entrée, nous remarquons une dominance du minérale. Sans laisser des surfaces pour la verdure, les trottoirs sont, pratiquement, tous revêtus par le carrelage.



Fig. 13 : l'espace verte les entrées de la ville

Source : étudiant

-4- Celle du Nord: C'est le prolongement de la RN ° 45. En allant vers le centre ville, et avant d'accéder par cette encreée (en face au pole universitaire), apparaitra, du coté gauche, une grande superficie plantée d'arbres fruités. Cette zone qui est considérée comme le "poumon" de M'sila. Elle rappelle, les anciens habitants de M'sila, l'histoire de la verdure de cette ville.

Cette entrée, que les anciens appelaient "route de El bordj", exprimait, avant les années 70, l'image et l'état -par excellente- l'entrée d'une ville., bordée par les arbres,

I-7-Les espaces verts au niveau les axes de la ville :

La ville de M'sila est traversée:

- De l'Est à l'Ouest par un seul axe principal qui est constitué, morphologiquement, de deux tançons: De la rocade jusqu'au marché couvert, dépourvue d'espaces verts et d'arbres d'alignement. De la place du marché couvert jusqu'au la cité 5 juillet, contient peu d'arbre d'alignement et de placettes réduites.

- Du Sud au Nord par quatre axes structurants; Chacun contient un nombre important d'arbre d'alignement (exemple : fig14) et quelques placettes sur les cotés.

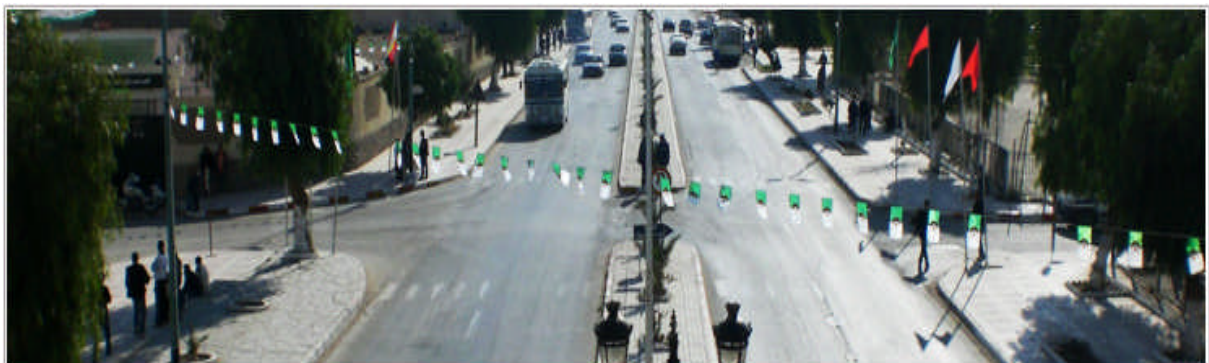


Fig14 : Rue de la wilaya

source: Site officiel de la Wilaya de M'sila, :<http://www.msila-dz.org>

I-8-L'espace vert au niveau des secteurs de la ville :

D'après le PDAU, la ville de M'sila est composée de sept secteurs formant des secteurs étendus de sud vers le nord, comme montre la figure n° 15:

	localisation	S.T	S.L	S.L %	S.E.V	E.V %	Types EV	propriété	statut
Secteur 1	La vieille ville	317 h	154 h	48,58 %	-	-	agricoles	privé	Bon
Secteur 2	Centre ville	240 h	6,8 h	2,83 %	6,8 h	2,8%	Arbres et jardins	L'état	Moyenne
Secteur 3	ZHUN 01	172 h	12,25 h	7,12%	0,92 h	0,52%	Arbres et jardins	L'état	Moyenne
Secteur 4	ZHUN 02	168 h	30 h	4,76 %	0,28 h	0,001%	Arbres et jardins	L'état	Moyenne
Secteur 5	Les nouveaux lotissements	323 h	116h	35,9 %	1,36 h	0,42 %	Arbres et jardins	L'état	Moyenne
Secteur 6	Centre Ichebilia	271 h	88,9 h	32,8 %	1,25 h	0,46 %	Arbres et jardins	L'état	Moyenne
Secteur 7	Z. Industrielle	280 h	-	-	-	-	arbres	L'état	Moyenne

Tableau n° 02: L'espace vert au niveau des secteurs de la ville

Source : MILI.M, 2007.

Actuellement, d'après un simple constat concernant les secteurs, de la ville de M'sila, nous remarquons que les espaces verts « arbres et jardins » se trouvent pratiquement dans tous les secteurs à des pourcentages varies. Mais le grands pourcentage se située dans le secteur n°1 « vieille ville » 48,58%. Tous ces espaces forment des jardins privés.

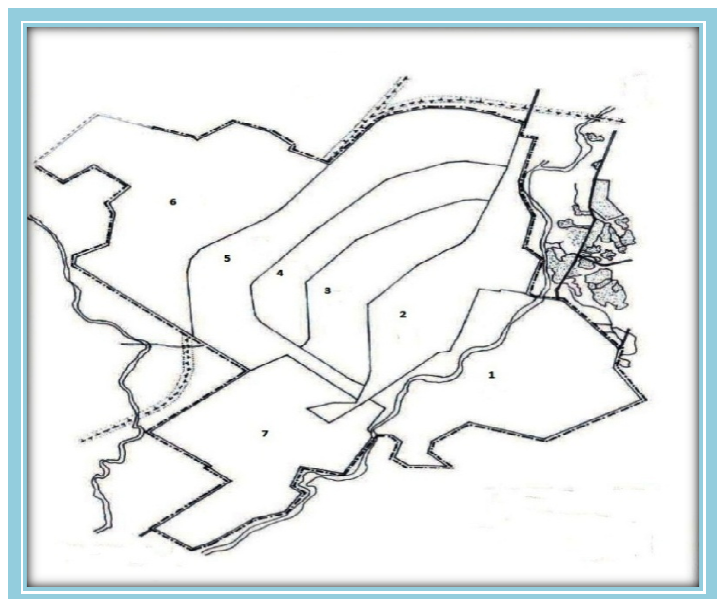


Fig. 15 : Les secteurs de la ville
Source: P.D.A.U-M'sila

Par contre, la quantité d'espaces verts, la plus réduite avec 4,67 % de la surface totale, se trouve dans le secteur n°04 (lotissements et logements collectifs).

I-9-L'espace vert au niveau des établissements de la ville

Répartis au niveau de la texture urbaine de la ville, mais concentré dans la zone administrative, la plus part des établissements sont dotés d'arbre d'ornement, de fleurs et de pelouse.

L'importance de ces espaces verts dépend de l'importance de l'établissement: L'université, par exemple, est dotée d'un espace vert qui est, quantitativement important, et qualitativement, varié. Le reste des équipements, notamment ceux qui sont équipés d'une clôture, ont des arbres généralement bien entretenus.

I-10- Espace vert publics "jardins et placette" :

C'est où réside le problème des espaces verts à M'sila. D'après l'étude faite par M. Mili concernant ce type d'espace, pratiquement, tous les jardins ne répondent plus aux besoins de ces utilisateurs.

D'après son analyse, M. Mili, a démontré que les placettes et jardins les connus aux niveaux de la ville de M'sila, et ont fait l'objet de étude présentent des caractéristiques et des qualités largement inférieures aux exigences des citoyens. Ils souffrent des qualités d'aménagement. Ils leur manque la variation en plantations; Ils rencontrent, également, des difficultés au niveau de l'entretien, l'exemple de ces placettes: La placette de Chouhada, placette des 2 colonels, La placette de 1 novembre, La placette d'université...

Bref, ces jardin et placettes, telle qu'ils sont aujourd'hui n'ont pas "transmettre" les effets et les intérêts positifs des espaces verts aux habitants.

Cette idée, que M. Mili l'a défendu dans son magistère en 2007, a été évoquée et étudiée par Louafi Abdellatif en 2003 quand il s'est intéressé à la relation entre conception et utilisation.

II. Présentation de la cité 300 logements

II.1. Son emplacement et ses limites:

Située au nord de la ville de M'sila, la cité de 300 logements est considérée comme une cité périphérique de la ville. Elle appartient à la zone d'extension de périmètre urbain. Elle s'étend sur une surface foncière de 46850.7 m².

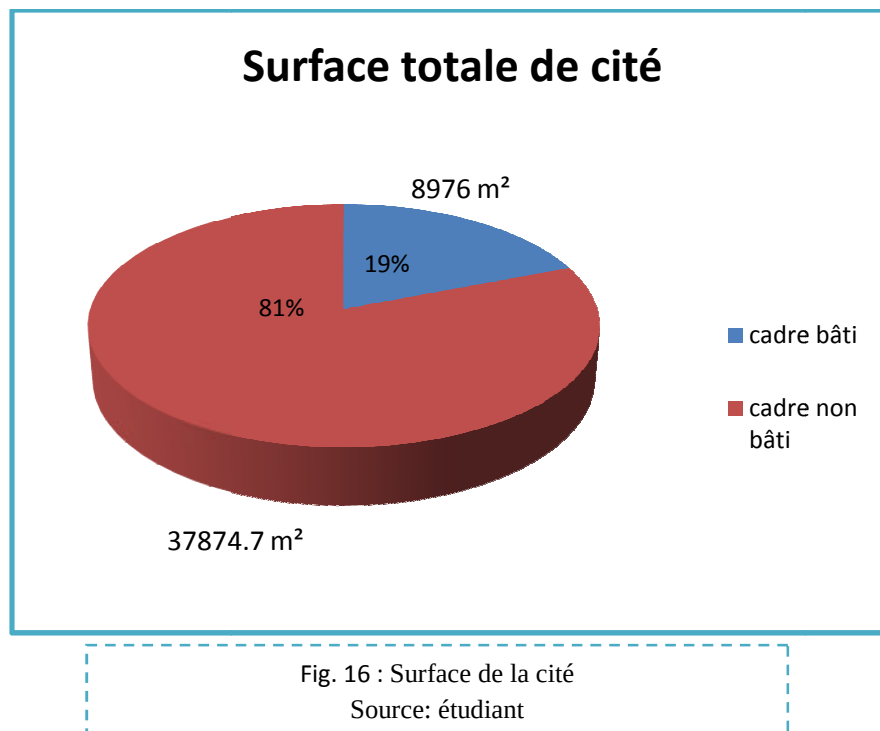
La cité est limitée au nord-est par la cité universitaire, à l'est, à l'ouest et au sud par des nouveaux quartiers.

II.2. Surface de la cité:

La surface totale de la cité est 46850.7 m². Le cadre bâti présente 19.15%, donc 8976 m².

Mais la surface de l'espace non bâti présente 80.85%, la surface ne dépasse pas 37874.7 m² (Fig. 16).

Le cadre bâti est réparti d'une façon inéquitable, comme l'indique la figure n°17.



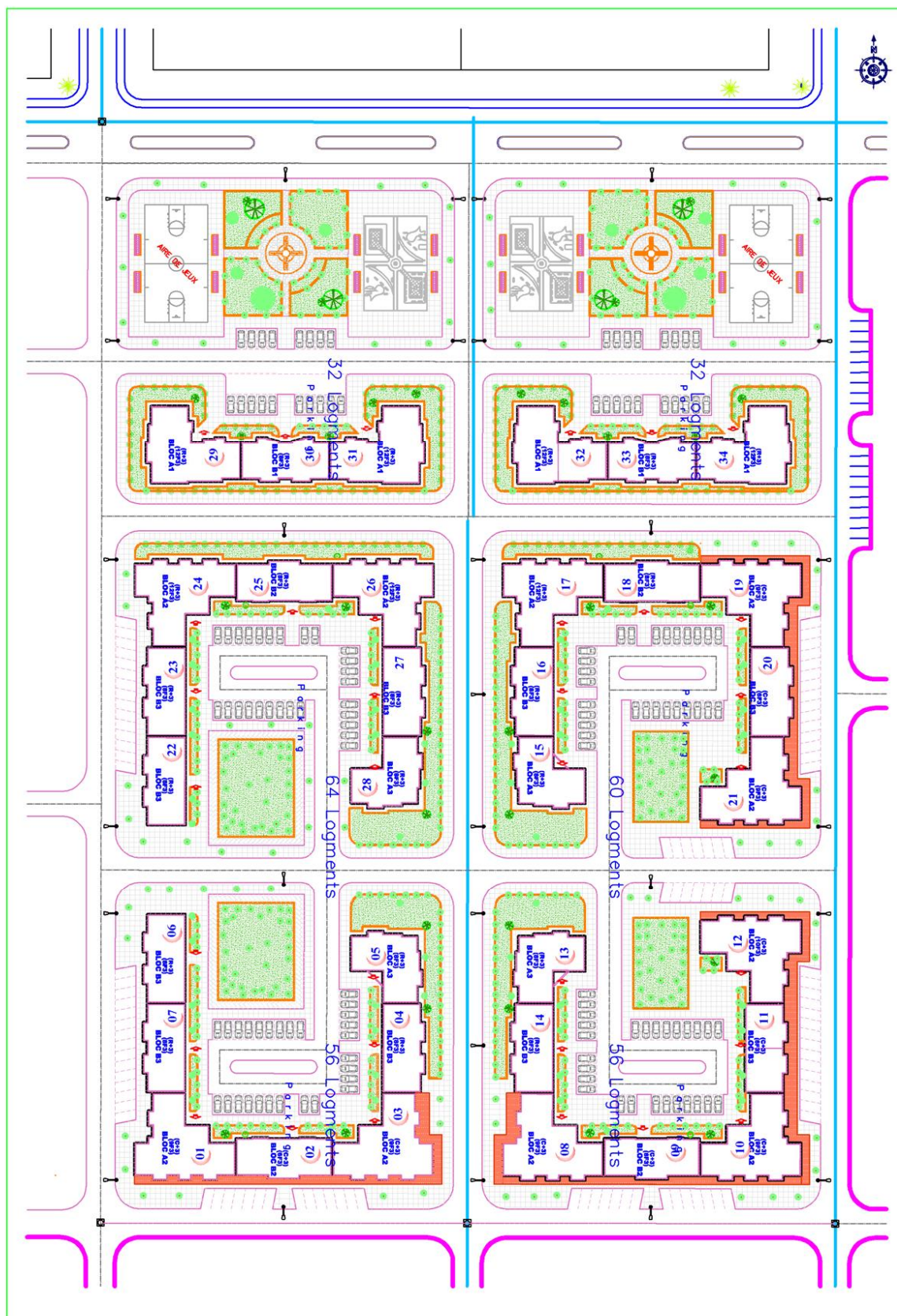


Fig. 17 : Plan de la cité

Source: B.E.T

II.3. Le cadre bâti:

Tout le cadre bâti est constitué par des bâtiments de type F3, le nombre des blocs est 34. Dont 8 blocs avec des locaux de commerce au RDC.

II.4. Cadres non bâti:

La répartition des différentes surfaces du cadre non bâti se résume comme dans le tableau n° 03

	surface (m ²)	Pourcentage (%)
parkings	3125	8,25
espace vert	6639	17,52
air de jeux	1574	4,15
circulation piétonnière	14367	37,93
voiries	12169,7	32,15
Surface cadre non bâti	3787,7	100

Tableau n°03: surface et pourcentage du cadre non bâti

Source: étudiant

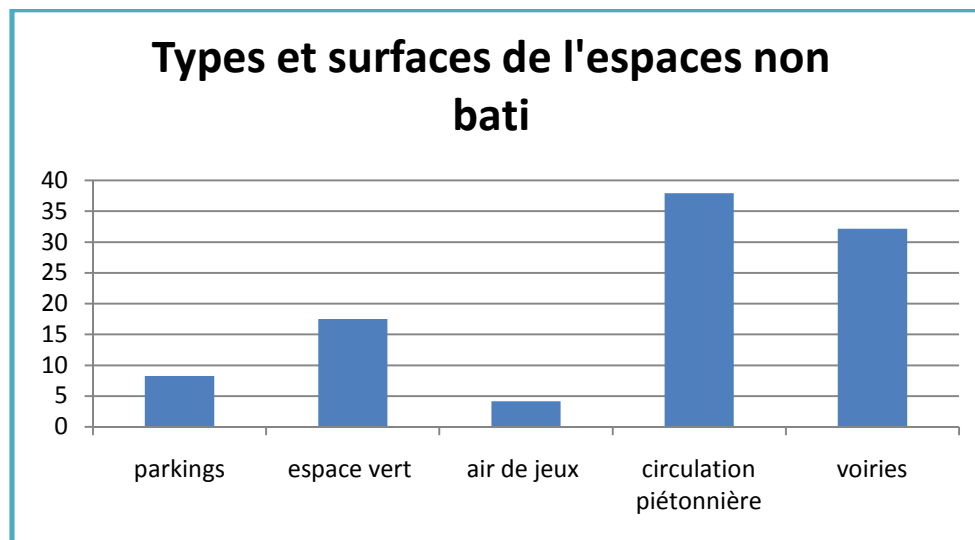


Fig. 18 : pourcentage des espaces non bâti

Source: étudiant

D'après la figure (Fig. N°18) on remarque que la surface destinée à la circulation piétonnière occupe la première place dépassant ainsi le un tiers de la

surface totale du cadre non bâti. Donc elle nécessite un traitement minécieux des différents qui la composent.

II.5. Composition spatiale de la cité étudiée:

La lecture du plan de masse (Fig N° 17) nous montre que se dernier est composée de plusieurs parties, séparées par des voies perpendiculaires. Les parties nord du plan contiennent plus de 50% d'aires de jeux. Tandis que la partie sud est composée de quatre groupes de blocs entourant des parkings et espaces verts.

II.6. Les axes principaux:

D'après une simple lecture du plan de la cité (Fig N° 17) il s'avère que tous les axes sont traités de la même manière, sans hiérarchie spatiale. Les parkings sont placés à l'intérieur et à l'extérieur du plan.

II.7. Les espaces verts :

D'après le plan présenté par la figure (Fig n°17) on remarque que les espaces verts sont marginalisés, ils se présentent comme des espaces résultat. Ils ne sont pas traités comme le cas du cadre bâti.

Conclusion :

Le présent chapitre était très intéressant pour nous parce que:

D'un coté, nous a permis de connaître que la ville de m'sila a des atouts favorables aux espaces verts. Ces atouts ont leurs traces dans l'histoire de la ville, où chaque période a présenté une image de ses espaces différente de celle des autres périodes.

De savoir que les espaces verts ont connu une certaine réussite dans des endroits et dans des périodes bien déterminés, mais ils connaissent un rétrécissement progressif dans d'autres endroits (comme le cas dans les cités d'habitations collectives);

De l'autre, nous a donné l'occasion de présenter notre cas d'étude (cité 300 logements) dans lequel nous avons distribué notre questionnaire à un échantillon choisi au hasard.

CHAPITRE III :

Vérification de la première
hypothèse

« Les espaces verts, enjeu
environnemental »

Contenue de ce chapitre :

I. Lecture des textes législatifs:

Introduction

- I.1 Loi de permis de construire et au permis de lotir
- I.2 Loi de la protection de l'environnement
- I.3 Loi portant régime général des forêts
- I.4 Loi de l'aménagement du territoire
- I.5 Loi de l'aménagement et l'urbanisme
- I.6 Loi de l'orientation foncière
- I.7 Loi de conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement
- I.8 Loi des zones d'expansion et sites touristiques
- I.9 Loi de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable
- I.10 Loi modifiant et complétant la loi relative à l'aménagement et l'urbanisme
- I.11 L loi d'orientation de la ville
- I.12 Loi, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement.
- I.13 Décret exécutif définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction
- I.14 Décret exécutif définissant les règles générales relatives aux autorisations et aux certificats, d'urbanisme et de construction
- I.15 Décret exécutif fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents
- I.16 Décret exécutif fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'occupation des sols ainsi que les documents y afférents:
- I.17 Décret exécutif, relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte
- I.18 Décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents.
- I.19 Décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents.
- I.20 Décret exécutif fixant les conditions et les modalités de désignation et de fonctionnement des brigades de suivi et d'enquête sur la création de lotissements, de groupes d'habitations et de chantiers de constructions
- I.21 Loi relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.

Conclusion

II Analyse des résultats d'entretien:

Introduction

- 1- participation à la conception et au suivi des espaces verts
- 2-la prise en compte la dimension environnementale
- 3-La prise en compte la dimension sociale
- 4-Les connaissances réglementaires
- 5- Clarté des lois
- 6- Problèmes rencontrés durant la conception des espaces verts
- 7- Normes appliquées pour la conception des espaces verts
- 8- Le respect des cahiers des charges
- 9- Les difficultés face à l'application des cahiers des charges
- 10- Le choix des arbres et des plantes
- 11- Des quantités prévoies (surface, eau, canaux...)
- 12- L'opinion des maitres d'œuvres
- 13- L'état des espaces verts, selon les maitres d'œuvres
- 14- Normes des espaces verts
- 15- réalisation des projets et des espaces verts
- 16- classement des causes de la détérioration des espaces verts
- 17- Agronomes, agriculteurs et espaces verts
- 18- Maitres d'œuvres et espaces verts
- 19- aménagement et normes

Conclusion

Introduction:

La première hypothèse que nous avons choisie pour répondre à nos objectifs porte sur deux volets:

I- Le premier volet à caractère législatif. Il a pour objectif le dépouillement dans les textes régissant les opérations d'aménagement et d'urbanisme.

Cette première hypothèse prévoit la non réussite de la mise en œuvre de l'importance des espaces verts sur le terrain est en raison de la faiblesse du système réglementaire relatif à l'aménagement et à la conception, en particulier, les documents techniques réglementaires.

C'est ainsi, nous nous sommes penchés sur la lecture des textes législatifs relatifs à l'aménagement, à l'urbanisme et à la gestion des espaces verts, en Algérie.

L'objectif de cette lecture est de voir s'il y a des documents juridiques aident à l'aménagement et à la conception des espaces verts ou, au contraire, le système juridique a négligé cette élément important dans composition quartier.

II- Le second volet s'intéresse au monde professionnel. Il s'agit des contacts directes avec les bureaux d'études d'architecture d'urbanisme pour discuter avec eux sur le thème de l'espaces verts à M'sila.

L'objectif de ces entretiens était de savoir, si les obstacles de la mise en pratique des intérêts des espaces verts résident au niveau de leur formation, leur façon de concevoir des projets urbains et leurs manières de classer les éléments de la composition urbaine, ou bien cette hypothèse à écarter.

L'entretien a touché 10 bureaux d'études parmi une trentaine (nous n'avons pas pu avoir le nombre exacte). Mais dès que nous avons annoncé que nous sommes des étudiants, c'est le désintéressement qui nous accueillit -c'était un des problèmes rencontrés pour la préparation de ce travail-, à l'exception de 10 bureaux d'études qui nous avons reçu avec un esprit ouvert. Leurs responsables ont pris leurs temps à répondre à nos questions, et de discuter avec nous, d'une

manière claire et correcte, sur tous les points que nous avons préparés auparavant.

Les entretiens avec les bureaux d'études s'est basé sur 09 thèmes concernant: l'aménagement des espaces verts, la réglementation urbaine en vigueur, les cahiers de charges qui les sont inhérents, le choix des arbres, la réalisation des espaces verts, les causes de la dégradation de ceux dernies et la composition du bureau d'étude avec lequel nous avons eu notre l'entretien.

Nos questions autour desquels la discussion s'est articulée avec les maitres d'œuvres étaient formées de deux types: questions fermées et questions ouvertes. Une partie de ces questions était de nature quantitative, c'est celle qui a touché les surfaces et les normes, l'autre était de nature qualitative, c'est celle qui concerne leurs avis et leurs jugements.

I - Volet I: Lecture des textes législatifs:

Introduction:

Sans s'étaler dans l'histoire de la législation urbaine en Algérie, et en se limitant aux années 80 où le législateur a commencé l'établissement d'une législation urbaine afin de maîtriser l'espace au niveau de son développement (utilisation rationnelle et extension réfléchie).

Nous passons rapidement par les années 70, qui ont été caractérisées par la naissance de la révolution agraire qui a permis l'apparition des villages agricoles. Dans ce type de villages, les constructions ont été en plein nature ou à proximité de la verdure. C'est un premier contact réfléchi entre la construction et la verdure, mais ce rapprochement a créé ultérieurement (durant l'extension des villages) des conflits entre les constructions en dure et la verdure.

I- LES LOIS relatives à l'aménagement, à l'urbanisme et à la construction

La lecture par ordre chronologique nous permet de noter les lois suivantes:

I.1. Loi n 82-02 du 6 février 1982 relative au permis de construire et au permis de lotir:

La présente loi, composée 61 articles de exige du demandeur de permis de lotir l'exécution des travaux permettant de mettre en état de viabilité le lotissement. Parmi ces les travaux demandés c'est la réalisation d'espaces verts et les aires de loisir (art. 35).

Ainsi, nous remarquons que dans la présente loi, le législateur a réfléchi aux espaces verts, mais sommairement et façon très vague qui n'ajoute pas grandes choses à leurs aménagements.

I.2. Loi n 83-03 du 05 février 1983, relative à la protection de l'environnement:

D'après le premier article de la présente loi, son objectif principal est la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement qui doit valoriser les ressources naturelles et ainsi l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie.

I.3. Loi N 84-12 du 23 juin 1984, portant régime général des forêts:

A partir des années 80 le législateur algérien a commencé à réfléchir à la protection de la nature, et ce par l'émission d'une loi portant régime général des forêts, dont le but était la protection du patrimoine forestier contre toute atteinte et dégradation (art. 15, lois 84- 12 du 23 juillet 1984)

Dans le deuxième article (parmi 94 articles), de la même loi, le législateur algérien a souligné que le respect de l'arbre est un devoir pour tous les citoyens.

Dans le chapitre cinq (05) de cette lois a également précisé les règles de l'aménagement et de la construction dans le domaine forestier ou à sa proximité; Les constructions ne doivent pas être édifiées à moins de 500 mètres du domaine forestier national (art. 27, lois 84- 12 du 23 juillet 1984).

Dans son titre sept, chapitre 1, la réglementation en vigueur a exprimé clairement la nécessité de protéger l'environnement, la possibilité de faire de quelques types de forêts des parcs nationaux ou des réserves naturelles.

De ce fait: la lecture de loi N 84-12 du 23 juin 1984 nous a permis de déduire que la notion de protection de l'environnement, à cette époque, s'est limitée aux forêts. Cela nous donne l'impression que l'arbre qui doit être protégé c'est celui qui se trouve dans le forêt uniquement. En effet, à cette date nous ne trouvons pas de textes législatifs ayant pour but la protection de l'arbre dans la ville.

I.4. Loi n°87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire:

Composée de 57 articles, la présente loi n'a donné que des orientations d'ordre général concernant l'aménagement national (SNAT), régional (SRAT) et local (PAW et PAC). A l'exception de l'article 12 qui souligne le développement de l'agriculture, notamment l'arboriculture, l'amélioration et la création des aires irriguées, aucun autre article exprime la place de l'arbre dans l'espace urbain.

I.5. Loi n° 29- 90 du 01 décembre 1990, relative à l'aménagement et l'urbanisme:

C'est à partir du 1990 que la législation urbaine en Algérie a pris naissance d'une façon concrète. Cette loi qu'avait pour but, comme le précise le premier article, d'édicter les règles générales visant à organiser la production du sol urbanisable, la formation et la transformation de l'équilibre entre la fonction d'habitat, d'agriculture et d'industrie, ainsi que la préservation de l'environnement, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique.

L'utilisation et la gestion du sol urbanisable s'effectue dans le cadre des règles générales d'aménagement et d'urbanisme, et selon les instruments d'aménagement et d'urbanisme qui sont définis par la présente loi.

Composée de 81 articles, la présente loi considère que les espaces verts, parcs et forêts urbains (art. 20) sont inclus dans les secteurs urbanisés. Donc ils sont considérés comme une des composantes de l'espace urbain. La détermination des surfaces des espaces verts est liée aux orientations des plans d'occupation des sols (art.31, section1, lois 90-29 du premier décembre 1990).

Comparé aux autres composantes de l'espace urbain, l'aménagement et la gestion des espaces n'ont pas été évoqué de façon claire et directe. Il ont été laissé aux choix de ceux qui sont responsables de l'élaboration des instruments d'urbanisme sans aucune référence quantitative ou qualitative, qui leur permet de définir les surfaces des espaces verts, ni le type de végétation répondant aux besoins de leurs utilisateurs et aux besoins de l'environnement immédiat.

I.6. Loi n° 25- 90 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière:

Contenant 89 articles, la présente loi n'aborde les espaces verts urbains et les parcs que dans l'article n° 20 où elle les considère comme constituant des terres urbanisées. Mais comment on les aménage? C'est le point qui n'a pas été abordé.

I.7. Loi n° 02-08 du 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement:

Composée de 19 articles, aucun parmi eux parle de l'aménagement des espaces verts, ni de leur gestion, à l'exception de l'article N°8 qui fait allusion à la protection des terres agricoles; *"La création de villes nouvelles ne peut intervenir, en tout ou partie, sur des terres agricoles"*, paragraphe N° 2 de l'article N° 8.

Le sort des espaces verts, dans la présente loi, dépend essentiellement de la qualité du plan proposé pour la nouvelle ville.

I.8. Loi n° 03-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques:

Composée de 53 articles, qui définissent grosso modo, les principes et les règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des zones d'expansion et sites touristiques (ZET), la présente loi Faire le sort des espaces verts entre les objectifs des prescriptions des plans d'aménagement de la zone touristique concernée. Ces ZET qui sont liées à un plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration chargée du tourisme dans un cadre

concerté, et approuvé par voie réglementaire, dans lequel une protection particulière des qualités naturelles, archéologiques ou culturelles du site dans lequel se trouve est exigée.

Alors, à ce titre quelque type d'espaces verts peut être protégé. Mais, la présente loi, comme les précédentes, ne donne aucune indication, ni directive directes relatives à l'aménagement des espaces verts urbains.

I.9. Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :

Comme le précise le premier article, cette loi a pour objet de définir les règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Des règles qui se fondent sur plusieurs principes, dont celui de la non-dégradation des ressources naturelles.

Il n'y a rien de nouveau dans la présente loi concernant les espaces verts.

I.10. Loi n° 04-05 du 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme:

A l'exception de quelques articles qui visent la prise en considération des risques majeurs, cette loi qui est composée de 15 articles, n'a rien ajouté, ni pour l'aménagement des espaces verts, ni pour leur gestion.

I.11. Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville:

En déterminant l'objectif du volet urbain et culturel de la présente loi qui est composée de 27 articles, cette loi souligne explicitement, dans l'article n° 9, sa volonté de promouvoir et de préserver les espaces publics et les espaces verts, en précisant que la maîtrise de la croissance de la ville doit se faire par la maîtrise de la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées .

En définissant, également, les instruments de planification spatiale et urbaine, dans la section1, l'article n° 19, la présente loi considère que le plan

général d'aménagement des parcs nationaux fait partie de ces instruments. Ce qui ajoute un plus pour la protection et la promotion des espaces verts.

I.12. Loi n° 08-15 du 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement :

En définissant quelques termes relatifs à l'aménagement, la présente loi considère que l'aménagement c'est : les travaux de traitement de surface des sols, de consolidation des talus, de *plantation d'arbres*, de pose de mobiliers urbains, de *réalisation des espaces verts* et de construction de clôture (article N°2).

Jusqu'à maintenant, c'est la seule loi qui s'est exprimée clairement sur l'implantation des arbres et sur la réalisation des espaces verts. Néanmoins, cet article ne précise pas des normes, comme il ne donne pas des prescriptions techniques aidant à leurs aménagements et à leurs plantations.

II- Les décrets exécutifs relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme:

Si, nous procédons de la même manière que celle appliquée à la lecture des lois, nous pouvons noter les points suivants:

II.1. Décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction :

Aucun des 49 articles qui composent le présent décret évoque de manière claire ou même implicite quelques règles relatives à l'aménagement des espaces verts en tant que composant de l'espace urbain non bâti.

II.2. Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai définissant les règles générales relatives aux autorisations et aux certificats, d'urbanisme et de construction:

Comme le précise l'article 9 du présent décret, la demande de permis de lotir doit être accompagnée d'un dossier comprenant plusieurs pièces, et exigeant un cahier des charges établi conformément au modèle arrêté par le ministre

chargé de l'urbanisme fixant quelques obligations et servitudes fonctionnelles d'intérêts généraux. Parmi cette exigence on note la tenue des plantations des espaces verts et des clôtures.

Nous remarquons également, que dans l'article 20 du même décret, que la délivrance du permis de lotir est liée à la réalisation, par le demandeur, des travaux de mise en état de viabilité du lotissement: L'exécution de plusieurs travaux dont les aires d'espace vert et de loisir fait partie de ses travaux exigés.

Pour nous, le fait d'évoquer, les espaces verts dans deux articles, parmi 49 autres, c'est un signe qui nous montre que le législateur algérien pense aux espaces verts. Mais comparés aux détails évoqués des autres éléments, en particulier, de ceux du cadre bâti, l'espace vert, apparemment, est considéré comme un élément que nous pouvons aménager le lotissement sans lui. Dans ce cas là, l'espace vert peut être pour lui, un espace résiduel, sans que cela perturbera l'équilibre du projet concerné, et conséquemment sans une influence négative sur le cadre de vie des habitants. Il est, à l'heure actuelle l'espace vert urbain ne fait parti des préoccupations majeures du législateur.

II.3. Décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents:

C'est un décret qui précise toutes les instructions fixant l'élaboration du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents.

Théoriquement, c'est au niveau de ce plan que doit être affecté, réservé et protégée toutes les surfaces urbanisables. Les surfaces affectées aux espaces verts ne font pas l'exception. Mais en pratique, le fait que cet instrument d'urbanisme n'a pu accompagner le rythme de la dynamique urbaine des villes, on

remarque, de temps à autre, la réaffectation des terrains non construits pour des causes variées. Ce qui réduit sol affecté aux espaces verts.

Si, Nous survolons, un peu plus en détail des 19 articles du présent décret, nous remarquons que l'article 17 souligne qu'au niveau des périmètres d'intervention des PDAU, les zones à protéger doivent être mis en évidence. Donc, la protection ou non des zones réservées aux espaces verts, selon cet article, dépend de la volonté des acteurs urbains et leurs respects de la verdure.

II.4. Décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'occupation des sols ainsi que les documents y afférents:

21 articles ont été attribués à ce décret pour que les acteurs urbains arrivent à élaborer un Plan d'Occupation du Sol.

En déterminant le contenu des POS, le législateur a exigé que les conditions d'occupation des sols sont liées, selon l'article 18, à plusieurs conditions, parmi lesquelles, on remarque, au dixième point l'expression "espaces libres et plantations". Mis à part cette expression, le décret en question n'a pas évoqué, ni explicitement ni implicitement, les espaces verts urbains. Pour nous, le fait de ne pas donner des détails réglementaires relatifs à l'aménagement des espaces verts, au niveau du POS, semblables à ceux donnés aux autres composantes urbaines, motionnés dans le présent décret, alourdi la "souffrance" des espaces verts et le fragilise.

II.5. Décret exécutif n° 94- 07 du 18 mai 1994, relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte:

Le présent décret composé de 60 articles fixant le cadre de la production architecturale et édictant les règles d'organisation et d'exercice de la profession d'architecte et visant en outre la promotion architecturale ainsi que la protection

et la préservation du patrimoine urbain et de l'environnement bâti. C'est un décret qui fixe et contrôle le travail du concepteur à qui on a "confié", au niveau des bureaux d'études, l'aménagement des espaces verts. En s'intéressant aux causes sous-jacentes derrière la "négligences" des espaces verts au niveau des projets urbains, nous avons jugé nécessaire de voir les exigences qui contrôlent le travail d'architecte en concevant et produisant un projet urbain, contenant certainement des espaces verts. En effet, le rôle du concepteur est primordial dans la mise en évidence, ou non, des espaces verts dans un tel projet. C'est pourquoi nous avons fait une lecture à ce décret, comme nous l'avons fait pour les autres. Le résultat est:

Un seul article qui exprime clairement la relation entre l'architecte et l'aménagement des espaces verts. Il responsabilise moralement et indirectement l'architecte, puisqu'il le considère comme un conseiller technique pour la création des espaces verts. Comme le souligne l'article N°42, le comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti de la wilaya peut être saisi par les collectivités locales pour les créations d'espaces verts, de loisirs, de détente et zones boisée.

II.6. Décret exécutif n° 05-317 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents.

II.7. Décret exécutif n° 05-318 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents.

les deux décrets (05-317 et 05-318) ont modifié et complété les décrets 91-178 et 91-179, en ajoutant des articles qui prennent en charge l'environnement et les risques naturels et technologiques majeurs, en particulier

ce qui concerne Les zones et les terrains exposés aux risques naturels, notamment les failles sismiques, les glissements ou effondrements de terrains, coulées de boue, tassements, éboulements, inondations.

Néanmoins, aucun article de ceux qui ont été modifiés, ou ajoutés, ont parlé précisément, ou ont ajouté des éléments nouveaux par rapport aux décrets similaires précédents, aux espaces verts.

II.8. Décret exécutif n° 09-156 du 2 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de désignation et de fonctionnement des brigades de suivi et d'enquête sur la création de lotissements, de groupes d'habitations et de chantiers de constructions:

C'est un décret relatif, d'une façon indirecte, à la création des lotissements et de groupes d'habitations. Il met l'accent sur les modalités de désignation et de fonctionnement des brigades de suivi et d'enquête travaillant sur le terrain en contact permanent avec les espaces verts, et bien sur avec les autres espaces.

Théoriquement, Il assure la protection des sols affectés dans les lotissements concernés, y compris la verdure. C'est ainsi, il est légitime, de se poser une question concernant le genre, la quantité et le niveau des connaissances des agents de ces brigades qui veillent sur la protection des différents espaces.

La lecture du présent décret nous a dégagé l'ambiguïté sur la qualité, le niveau et la spécialité de ces agents en affirmant que les modalités de désignation et de fonctionnement des brigades de suivi et d'enquête sur la création de lotissements, de groupes d'habitations et de chantiers de constructions, exige, selon l'article N°7 du présent décret que les agents sont désignés parmi les personnels des corps suivants: les inspecteurs d'urbanisme, les architectes, les ingénieurs en génie civil, les ingénieurs d'application (en bâtiment), les techniciens supérieurs (en bâtiment) et les administrateurs.

Donc, avec l'absence des paysagistes et des agronomes et le manque d'outils, les équipes en question, ne sont pas en mesure, de protéger, dans certains cas, les espaces verts.

III- Lois relatives à la protection de l'environnement, développement durables et les espaces verts:

Nous avons essayé d'examiner les lois qui s'intéressent à la protection de l'environnement et aux espaces verts. La lecture de l'ensemble des articles nous a permis de noter les remarques suivantes:

III.1. Loi n 83 - 03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement

Edictée en 1983, et dotée de 140 articles, avec un objectif principal qui est la protection des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de vie. Une protection qui devra être mise en application d'une part, par la planification nationale, la détermination des conditions d'insertion des projets, qui définissent les prescriptions techniques et réglementaires relatives aux maintiens des équilibres naturels (art. 4), et d'autre part, par la mise en place des organes, (ministère de l'environnement, les collectivités locales) chargés de la mise en œuvre cette loi (art. 5 et 9), ou police de protection de l'environnement (art.134). Ces organes veillent pour la protection de l'environnement.

La lecture des différents articles de cette loi nous a permis de noter les remarques suivantes:

L'article N°8 parle d'une façon explicite de la protection de la nature et des espèces végétaux;

L'article 12 de la présente loi encourage la production de l'espèce végétale de toute nature. Mais ce que la loi vise reste que des encouragements difficiles à mettre en œuvre. Tandis que Les mesures dissuasives visant à protéger l'environnement de cette façon ne peuvent pas mettre en évidence la valeur des espaces verts.

III.2. Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :

La lecture de ses 114 articles, nous a permis d'enregistrer que cette loi, comme les précédentes, ne donne aucune indication sur l'aménagement des espaces verts. Cependant l'article N°4, le détermine comme un des éléments de l'écosystème.

L'article 31 de la présente loi considère que les parcs nationaux font partis des aires à protéger, notamment par les actions des associations exerçant leurs activités dans le domaine de l'environnement (Art. 35).

Si, cette loi donne aux acteurs urbains l'outil qui leur permet de gérer et protéger la verdure, elle n'a aucune influence directe sur l'aménagement des espaces verts.

III.3. Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts :

42 articles de la présente loi, qui a été publié en 2007 pour répondre à aux règles générales dont leur but est: la définition des règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le cadre du développement durable. Des règles qui peuvent être illustrées, plus particulièrement, selon les articles suivants:

L'article N°2 de la présente loi, proclame plusieurs objectifs à savoir:

- 1-l'amélioration du cadre de vie urbain;
- 2- l'entretien des espaces verts urbains existants;
- 3- encouragement à la création d'espaces verts de toute nature;
- 4- promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis ;
- 5- l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction.

D'après le présent article le quatrième point est devenu une obligation qui doit être prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées.

Donc, la présente loi permet de protéger, de développer, mais aussi d'intégrer les espaces verts dans la texture urbaine. Néanmoins, cette intégration nécessite des normes techniques et réglementaires aidant à atteindre cet objectif. Et comme ces normes n'existent à l'heure actuelle rien ne se passe-t-il et la situation d'espaces verts est à l'arrêt.

L'article N°3 et N°4 : sont venus pour souligner les différents types de jardins. C'est un point qui peut aider le concepteur à esquisser un type d'espace vert selon des éléments bien déterminés (Jardin botanique, collectif, résidentiel, particulier...).

La présente loi a déterminé, également, la façon dont le gestionnaire va gérer les espaces concernés. Pour cela, le législateur algérien a édicté 22 articles (du l'article 5 jusqu'au l'article 27).

Chapitre I du titre III, Détermine les normes relatives au développement des espaces verts et les prescriptions qui leur sont applicables. Cette loi exige, selon l'article N°28, que toute production architecturale et/ou urbanistique doit intégrer et prendre en charge la nécessité de prévoir des espaces verts.

L'article N°30 sollicitant des emplacements réservés aux espaces verts dans les zones urbaines, qui doivent être pris en considération lors de l'élaboration ou de la révision des instruments d'urbanisme. Donc, c'est un passage entre la réglementation urbaine et celle relative à la gestion des espaces verts. Ce passage garantit, d'abord, l'aménagement des espaces verts par les instruments d'urbanisme, ensuite, leur gestion par la présente loi.

Donc, on est en présence d'un ensemble de mesures de gestion, d'entretien, d'usage, ainsi que toute prescription particulière de protection et de préservation de l'espace vert concerné.

Néanmoins, La mise en pratique de ces mesures dépend, d'un côté, de plusieurs facteurs sociaux telle que La détermination de la population à mettre en œuvre ces mesures et à la conservée, et environnementaux (climat, nature de

sol, eau pour l'irrigation, d'autre coté, la détermination des responsables politiques et administratifs à respecter et à appliquer ces prescriptions.

L'article 31 souligne qu'il est institué en vertu de la présente loi :

- 1- des normes d'espace vert ;
- 2- des coefficients d'espace vert par ville ou par ensemble urbain, et pour les habitations particulières ;
- 3- une nomenclature des arbres urbains et des arbres d'alignement.

C'est ainsi, Toute production architecture et/ou urbanistique doit intégrer les espaces verts, à partir de l'apparitions de ces normes et ces coefficients et, en même temps, prendre en charge les points suivants:

- la nécessité de prévoir des espaces verts.
- d'améliorer le cadre de vie urbain ;
- d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants;
- de promouvoir la création d'espaces verts de toute nature ;
- de promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis ;
- de faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation qui doit être prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées.

Conséquemment:

La gestion, la protection et le développement des espaces verts dans le cadre du développement durable ont pour objectifs notamment:

1. Faire l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction.
2. Promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis
3. Promouvoir la création d'espaces verts de toute nature
4. Entretenir et améliorer la qualité des espaces verts existants
5. Améliorer le cadre de vie urbain

Pour atteindre ces cinq objectifs, on a besoin de:

- connaissances du monde végétal. Cela nécessite la présence des paysagistes, agronomes....);
- possession d'une banque de données des espèces et variétés végétales de la région concernée;
- détermination des facteurs de conception des espaces verts;
- connaître les caractéristiques du site (type de voirie, topographie du terrain, les vues à conserver, à mettre en valeur ou celles à masquer;
- comprendre le patrimoine architectural de la zone concernée;
- avoir des normes de conception;
- déterminer le régime des eaux.

CONCLUSION I:

A travers la lecture rapide des textes réglementaires en Algérie, à partir des années 68, il s'est avéré que:

1- Avant l'année 2007, les textes législatifs relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme ont négligé complètement la conception et l'aménagement des espaces verts, quelque soit son type. Néanmoins, ces textes ont évoqués, d'une façon implicite, la verdure, en parlant des terres agricoles à protégées, ou en réservant, dans les instruments aménagement et d'urbanisme (PDAU et POS), des terrains pour la plantation de la verdure.

2- un bon nombre des terrains qui ont été "réservés" dans les instruments d'aménagement et d'urbanisme, pour les espaces verts, ont été, à mainte fois, transformés à des constructions.

3- les terrains qui ont été aménagés en espaces verts, à travers la ville (dans les lotissements ou dans les équipements) ne présentent pas des principes d'aménagement fondés, permettant à les classer par type ou par catégorie. C'est ainsi, ces espaces sont loin de refléter les impacts positifs qui leurs sont inhérents.

4- A partir du 2007, le législateur algérien commence à réfléchir à la protection de la nature et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Une réflexion qui s'est traduite par la promulgation, en 2007, d'une loi relative à La gestion, la protection et le développement des espaces verts dans le cadre du développement durable. Cette loi s'inscrit dans le cadre général du développement de l'espace vert urbain.

5- La préservation et le développement d'espaces verts en milieu urbain participent, dans une large mesure, à la qualité de vie des citoyens. Outre leurs fonctions écologiques (support à la biodiversité, surfaces d'infiltration des eaux, rafraîchissement de l'air, ...), les espaces verts urbains remplissent également d'autres fonctions importantes notamment récréatives (détente, promenades, jeux, etc.), pédagogiques (apprentissage de la nature, éducation à

l'environnement), paysagères (embellissement de la ville de par leurs qualités écologiques, architecturales et esthétiques) ou encore, urbanistiques (parcs à caractère historique, liens entre quartiers, monumentalisation des places et des boulevards, etc.). Ce sont les objectifs visés par Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.

Mais, outre l'insuffisance d'une culture environnementale, le retard dans la promulgation des décrets exécutifs, l'absence des documents techniques réglementaires (DTR), le manque des normes relatives à l'aménagement de ce type d'espace et l'insuffisance des références (pas de grands projets d'espaces verts réussis au niveau de la ville de M'sila), la situation des espaces verts aménagés, au niveau de toute la ville, ne s'est pas amélioré encore.

Donc, jusqu'à présent, si, la législation urbaine en vigueur est en mesures de protéger les espaces verts, elle n'aide pas à sa conception, ni elle le permet pas de remplir ces multiples fonctions.

Voilà pourquoi, nous pouvons dire que notre hypothèse qui souligne l'incapacité de la réglementation urbaine de traduire les effets positifs de l'espace vert sur le vécu des citoyens est confirmée.

II- Volet-II Analyse des résultats d'entretien:

Après avoir collecté les informations à travers nos conversations avec ces responsables des bureaux d'études, durant plusieurs semaines, nous avons noté les remarques et les observations suivantes:

I- *désintéressement des maitres d'œuvres*: Ce désintéressement s'est avéré à travers deux indicateurs:

a- Nous avons ciblé 10 bureaux d'études qui sont anciens dans le domaine. Mais, parmi les dix qui nous ont accueillis, 06 uniquement, qui ont accepté de s'asseoir avec nous et de répondre à nos questions et, de temps à autres, de nous parler sur d'autres questions, d'ordre décisionnel et financier, que nous n'avons pas évoqué. Les 04 restants, nous ont présenté ses excuses de ne pas pouvoir nous recevoir. La plus part de leurs arguments qui nous ont été dévoilé sont, soit "ils n'ont pas le temps", soit "le thème d'espace vert n'est de leurs préoccupations".

b- Des réponses vagues: plusieurs maitres d'œuvres nous ont répondu vaguement. Nous avons aperçu, à travers leurs réponse, comme si on est entrain d'évoquer un thème de culture générale, et non pas un thème qui a une relation avec le technique et la législation, et par conséquent, avec leurs tâches.

II- *Réponses divergentes et variées*:

Nous avons été surpris par la divergence de quelques réponses que soient réponses qui concernent les questions quantitatives ou qualitatives, notamment celles qui sont purement techniques, concernant les normes utilisées ou les surfaces choisies.

III- Détails de réponses distinctes:

La lecture détaillée des résultats de l'entretien qui a été basé sur 20 questions, nous a permis de faire les remarques suivantes:

II.1. participation à la conception et au suivi des espaces verts:

Nous avons adressé, au responsable du bureau d'étude, une première question, composée de parties, comme suit:

Est-ce que vous participez à la conception et au suivi des espaces verts?

Si oui, quels sont les qui les sont inhérents?

- jardins et placettes;
- espaces intégrés aux projets d'habitat;
- arbres d'alignement et d'aménagement extérieur.

Les réponses ont été comme l'indique le tableau n° 04

Réponse	Oui	Non	Sans réponse
Nombre	O4	O1	05
pourcentage	40%	10%	50%

Tableau n°04 : participation à la conception et au suivi des espaces verts

Source : étudiant

D'après les chiffres énumérés dans le tableau N°1, La moitié, soit 50% n'ont pas voulu répondre. La plus part ont été surpris par cette question. Car, il n'y a aucun projet, pour eux, de ce type d'espace qui a été conçu seul. C'est ainsi, ils sont prêts à discuter sur la conception du cadre bâti, c'est leurs spécialité, comme ils l'affirment, mais pas d'autres espaces.

Le reste, soit 50% ont répondu, dont 40% c'est des réponses positives. Ils parlent, ici, de la conception des jardins ou des placettes contenant quelques arbres et des fleurs. Les 10% qui restent n'ont pas conçu ce type d'espaces, à l'exception des espaces verts qui sont intégrés aux bâtiments (édifices publics ou logements).

La deuxième partie, de la première question, a été de type fermé. Nous les avons précisé trois choix. (Jardins et placettes c'est le premier choix, espaces verts intégrés dans les projets d'habitat c'est le deuxième choix, le troisième choix c'est les arbres d'alignement et d'aménagements extérieurs). Leurs réponses ont résumé dans le tableau n° 05

Type d'espace (choix)	Nombre	Pourcentage
Jardins et placettes	2	33,33%
Espace v. intégré à l'habitat	2	33,33%
Espace v. intégré aux équipements	2	33,33%
Nombre totale des réponses	06	100%

Tableaux n° 05 : les types choisis

Source : étudiant

Ceux qui nous ont répondu positivement, en nous disant qu'ils ont conçu des espaces verts, dans des projets récents, sont en nombre de 06. Chacun a précisé le type du projet (pas le nombre). Donc les trois types de projets ont été conçus à égalité (33,33%) par ces maîtres d'œuvres. Ainsi, nous déduisons que les bureaux d'études d'architecture et d'urbanisme sont ceux qui sont responsables de la conception des espaces verts dans la ville.

Comparées aux réponses de la question N° 18, concernant les spécialités au niveau de chaque bureau d'étude, il est clair que ce qui a été "travaillé" dans l'aménagement de ces espaces, c'est le côté urbain et architectural, par le choix de l'emplacement, la forme et peut-être les matériaux utilisés pour le revêtement du sol, mais non pas la verdure telle que les types d'arbres.

II.2. la prise en compte la dimension environnementale:

La question que nous avons posée aux maîtres d'œuvres pour savoir à quel degré ceux-ci prennent en considération le volet environnemental durant leur conception des projets d'espaces verts est la suivante:

Est-ce que vous prenez en compte la dimension environnementale quand vous aménager un espace vert? Si oui, comment?

Les réponses ont été enregistrées dans le tableau n° 06

réponses	Oui	Non
nombre	03	01
pourcentage	3/4	1/4

Tableau n° 06 : la prise en compte la dimension environnementale

Source : étudiant

Les réponses dans la montre clairement que 75% de ces concepteurs disent qu'ils respectent l'environnement, le un quart a répondu par le "non".

Leurs réponses concernant la deuxième partie, était varié:

- la première réponse, considère que la réservation d'un pourcentage de la surface du projet pour les espaces vert est le moyen de la prise en compte de l'environnement.
- la deuxième réponse, considère que le respect du climat local, la prise en compte du mouvement du vent et l'ensoleillement, font partie du respect de l'environnement.
- la troisième réponse, est tout a fait différente. Elle considère que le fait de traiter les espaces harmonieusement et de faire apparaître le côté esthétique, c'est la prise en compte de l'environnement.

Comme, on le remarque les réponses indiquent trois points de vue différents:

Un avis quantitatif (des surfaces), un avis technique (confort thermique, brise solaires) et un avis esthétique (agencement des arbres).

Donc, ces maitres d'œuvres n'ont pu "se mettre d'accord" sur la façon dont nous prenons en compte l'environnement.

II.3. La prise en compte la dimension sociale:

Une question semblable au deuxième, mais s'intéresse au volet social:

Est ce que vous prenez en compte la dimension sociale quand vous aménager un espace vert? Si oui, comment?

Les résultats dans le tableau n°07 indiquent les avis, sur ce point, des maitres d'œuvres.

Réponses	Oui	non	Sans réponse
Nombre	2	2	1
pourcentage	40%	40%	20%

Tableau n° 07 : la prise en compte la dimension sociale

Source : étudiant

A l'exception d'un bureau d'étude qui s'abstenir de répondre, le reste ont répondu comme suit:

40% prennent en compte le volet social, et le même pourcentage le néglige durant la conception des espaces verts.

Ceux qui sont favorable aux respects de cette dimension, nous ont donné deux explications à savoir:

a- selon le comportement des citoyens à l'égard des espaces verts. Cette réponse n'était pas trop claire pour nous;

b- c'est un volet qu'il respecter. Il ne nous pas expliqué comment.

- Pour ceux ne respectent pas cette dimension, le premier nous n'a pas donner une explication. Pour le second, c'est les maitres d'ouvrage qui commandent, et ces derniers ne s'intéressent qu'à la quantité et au remplissage des vides.

Donc, ce qui remarquables dans ces réponses, c'est que ces maitres d'œuvres, qui sont pour le respect de la dimension sociale, obéissent totalement aux exigences de leurs clients, même si ces exigences influent négativement sur la qualité de leurs projets.

Comparées aux réponses relatives au respect de l'environnement dans la deuxième question, où 75% disent qu'on respecte cette dimension, nous déduisons que ces derniers trouvent du mal à définir le respect de l'environnement, ou bien, ils considèrent que le respect du volet social ne fait pas parti de la dimension environnementale.

II.4. Les connaissances réglementaires:

Est-ce que vous êtes aux courants de la réglementation en vigueur, relative aux espaces verts? Si oui, quelle est cette loi ?

Les réponses ont été rassemblées dans le tableau n°08

Réponses	Oui	non	Sans réponse
Nombre	2	2	1
pourcentage	40%	40%	20%

Tableau n° 08 : Les connaissances réglementaires

Source : étudiant

La moitié de ceux qui nous répondu, ne s'intéressent pas aux règlements des espaces verts, pour eux cette réglementation concerne les forêts et l'agriculture.

Par contre, ceux qui nous répondu positivement nous ont mentionnée deux loi; la première c'est Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts et la deuxième c'est la loi n° 83 - 03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement.

D'après leurs réponses, les maitres d'œuvres n'ont pas présenté un attachement la réglementation concernée. Comme si cela ne les intéresse pas beaucoup.

II.5. Clarté des lois

La cinquième question que nous avons adressée aux bureaux d'études concerne la clarté de la réglementation relative aux espaces verts. Cette question est la suivante:

Est-ce que vous croyez que la réglementation relative aux espaces verts n'est pas claire?

Les réponses à cette question se dans le tableau n° 09

Réponses	Oui	non	Sans réponse
Nombre	3	0	2
pourcentage	60%	0%	40%

Tableau n° 09 : Clarté des lois

Source : étudiant

60% les maitres d'œuvres affirment que la réglementation relative aux espaces verts est claire, et pourtant 40 % seulement dans la question précédente, qui nous informent qu'ils sont au courant de cette réglementation. C'est ainsi nous prenons cette réponse avec prudence.

II.6. Problèmes rencontrés durant la conception des espaces verts:

Avez-vous rencontré des problèmes durant la conception des espaces verts?

C'était la question que nous évoqué avec les bureaux d'études.

A l'exception de celui qui nous n'a pas répondu, le nombre de ceux qui nous ont cité plusieurs problèmes rencontrés, d'ordre administratifs, financier et technique égale au nombre de ceux qui ne rencontrent, d'après eux, aucun problème.

II.7. Normes appliquées pour la conception des espaces verts:

Pour dévoiler plusieurs réponses, nous les avons posé une question ouverte concernant les normes qu'ils appliquent. La question est la suivante:

Quelles sont les normes que vous appliquées pour la conception des espaces verts?

Leurs réponses étaient comme suit:

- Deux bureaux d'études nous ont contourné la question. Nous les avons considéré comme "sans réponse";

- Trois d'eux ont affirmé qu'ils appliquent les normes. Mais, leurs réponses étaient comme suit:

- "la seule norme c'est la réalisation d'un pourcentage de l'espace vert";
- " selon le budget alloué à chaque projet";
- "c'est les normes occidentales".

La comparaison de ces réponses montre que les trois termes; pourcentage de la surface, budget du projet et norme occidentale, utilisés comme réponse pour une seule question relative aux normes les réponses, sont très divergent.

Cette différence dans le sens des phrases (réponde) indique l'incertitude qui règne. Cette ambiguïté qui règne sur ce point peut nous expliquer la nécessité de se pencher sur des études pour avoir des normes.

II.8. Le respect des cahiers des charges:

Suite à la question précédente, nous avons adressé une autre question proche concernant le respect du cahier des charges. Il s'agit de la question suivante:

Est-ce que vous respectez le cahier des charges?

Un seul bureau d'étude qui a répondu par la négation. Le reste, soit 80 % des maitres d'œuvres ont répondu par la positivité, en affirmant qu'ils respectent tous les articles du cahier des charges.

II.9. Les difficultés face à l'application des cahiers des charges:

Quel article dans le cahier des charges vous trouvez difficile à appliquer?

C'est une question suite à la précédente, qui cherche à quel niveau se trouvent les difficultés, si elles existent, qui entravent l'application intégrale des cahiers des charges. Les réponses à la question soulevée sont comme suit:

- Deux bureaux d'études ont passé outre à la question, nous n'avons pas voulu la répéter, ont passé outre la question, nous l'avons considéré comme "sans réponse".

- trois autres ont répondu comme suit:

- aucun article est difficile;
- les articles relatifs à la gestion du projet;
- les articles concernant les respects des surfaces.

Résultat: L'examen minutieux des réponses dans cette première série de questions, à partir de la première jusqu'au huitième, d'un coté, et la confrontation des mots clés utilisés (conception, respect, législation et normes) et de l'autre, prouve une ambigüité qui règne au niveau de l'aménagement des espaces verts urbain.

La deuxième série de question s'est articulée sur le regard de ces bureaux d'études à la verdure urbaine. En effet, un enchainement de question concernant la verdure a étaient adressé aux bureaux d'études. Et ce, dans le but de connaitre plusieurs points à savoir:

II.10. Le choix des arbres et des plantes

Est- ce que vous choisissez le type d'arbre?

- Si oui, quel type le plus utilisé?
- Sur quelle base ce type a été choisi?

C'est la question ouverte que nous avons choisie afin d'exprimer le choix des plantations. Les réponses adoptées par les bureaux d'études sont, comme suit:

Oui	Non	Sans réponse
03	01	01
60 %	20 %	20 %

Tableau n° 10 : Le choix des arbres et des plantes

Source : étudiant

D'après les résultats indiqués dans le tableau n°10, plus que la moitié des bureaux d'études propose le type qui sera planté dans l'espace vert en question. Le nombre qui proclame sa responsabilité pour le choix des types d'arbre, propose les types suivants:

- celui qui convient à l'environnement;
- olives et mûriers
- pins

Nous remarquons que le type d'arbre choisi est celui qui est très connu dans la ville.

Les justifications avancées pour leurs choix se résument ainsi:

Raisons	climat	Quatre saisons	Sans réponses
Nombre	02	01	02
pourcentage	40 %	20 %	40 %

Tableau n°11 : Les justifications du choix des arbres et des plantes

Source : étudiant

Les justifications présentées ici sont bien connu du grand public. Elles ne sont pas basées sur des raisons étudiées. C'est ainsi, l'architecte ou l'ingénieur en génie civile ou bien l'hydraulicien se permet de "choisir l'arbre qu'il faut".

En ce moment, de la discussion, nous avons estimé que cette composante du projet est considéré comme secondaire et n'a que peu d'importance.

II.11. Des quantités prévoies (surface, eau, canaux...)

Le fait que les informations qui nous ont été présenté, sur le choix de type d'arbre, n'étaient pas encourageantes, nous avons passé directement à la question ci-après. Il s'agit d'une question composée de deux parties, la première examine les ratios et la deuxième concerne les quantités.

1- Quand vous aménagez un projet, quel est le rapport de la surface verte à la surface foncière?

2- Est- ce que vous prévoyez la quantité d'eau et la canalisation nécessaires pour l'irrigation l'espaces verts, après la réalisation?

Si oui, comment?

Si non, pourquoi?

Nous avons résumé les réponses à cette question composée comme suit:

- quand le bureau d'étude aménage un projet d'espace vert, il adopte les normes suivantes:

- le premier a dis j'adopte 1 %, le second 20 %, le troisième 0,5 %, le quatrième a répondu "selon les besoins", la réponse du cinquième s'était : "sans norme".

Sans réfléchir beaucoup pour dire que cette incertitude et différence dans les rapports des surfaces adoptés par chaque bureau d'étude est une preuve que ces maitres d'œuvres souffrent de problèmes de références "légales" dans ce domaine.

Les réponses de la deuxième partie de la question, relative à la quantité d'eau et à la canalisation, ont été comme suit:

réponses	oui	non
nombre	02	03
pourcentage	40 %	60 %
justifications	- 2 litres /M ² /Jour; - avant la réalisation il faut un plan d'AEP	- n'est demandé dans le cahier des charges; - cout de la réalisation élevé; - le cout supplémentaire pour les espaces verts n'est permis

Tableau n°12 : Des quantités prévoies

Source : étudiant

Suite aux résultats motionnés dans le tableau N°9, il est clair que ceux qui ne prévoient pas la quantité d'eau et la canalisation nécessaire sont majoritaires avec 60 %. Leurs justification est d'ordre réglementaire ou d'ordre financier.

Tandis que les réponses de ceux qui nous ont dit, qu'ils prévoient les quantités d'eau, étaient peu convaincantes, car, il leurs manque d'ingénieurs en hydraulique au niveau de l'équipe technique, à moins qu'ils travaillent autrement.

II.12. L'opinion des maitres d'œuvres

La douzième question que nous avons posé aux maitres d'œuvres, en abordant le thème des espaces verts, était de type fermé dans une partie et ouverte dans une autre, puisqu'on l'a laissé libre de justifier son "oui", et on a lui donné deux choix, quand il dit "non". La question est la suivante:

Durant votre aménagement d'une cité résidentielle, est-ce que vous considérez l'espace vert comme une composante principale dans le projet?

- si c'est oui, comment vous le traitez?

- si, c'est non.

- Est-ce que vous le considérez comme espace supplémentaire,

- ou bien, vous laissez le droit à l'utilisateur d'en disposer?

- les réponses étaient une surprise pour nous. Tous les maitres d'œuvres ont dit oui on considère l'espace verts "résidentiel" comme une composante principale des projets dans les cités résidentielles. Mais expliquer la façon dont ils le traite, leurs réponses se changent d'une réponse à une autre, comment le précisent les phrases suivantes, où chacune signifie la réponse d'un bureau d'étude:

a- On lui donne autant d'importance que le maitre d'œuvre lui donne, dans le cahier des charges;

b- on doit laisser et délimiter des surfaces d'espaces verts dans tous les endroits du projet;

c- avec des petites surfaces aménagées, et des petits endroits carrés pour les arbres;

d- offrir une surface verte, représentant un certain pourcentage de la surface totale du projet;

e- on le considère comme élément important du projet.

Mise à part, la réponse "e" qui n'a pas expliqué comment arrive-ton à considéré l'espace vert comme élément primordial dans les projets d'habitation, toutes les autres réponses considèrent que la mise en pratique de l'importance cette composante urbaine, réside dans deux points:

- Le fait d'affecter à l'espace vert une surface (réduite ou répartie sur tout le terrain), pour planter n'importe quel arbre, cet élément est pris en considération;
- le fait de respecter les directives relatives aux espaces verts dans le cahier des charges, c'est un acte, pour ces maitres d'œuvres, qui peut mettre en évidence les espaces verts.

II.13. L'état des espaces verts, selon les maitres d'œuvres

Comment évaluez-vous l'état des espaces verts à M'sila? C'est la question que nous avons posé aux maitres d'œuvres pour savoir s'ils intéressent ou non à cet élément?

	suffisant	insuffisant	pourquoi
volume	0	05	- la quantité insuffisante; - le non respect des normes; - problème de quantité; - mauvaise gestion; - absence de culture d'espace vert

Tableau n° 13 : L'état des espaces verts (suffisant/insuffisant)

Source : étudiant

	adéquate	inadéquate	pourquoi
adaptation	0	05	- choix anarchique; - pas de reboisement; -plantation non adapté au climat; - problème d'exécution; -sans réponse.

Tableau n° 14 : L'état des espaces verts (adéquate/ inadéquate)

Source : étudiant

	aménagé	Non aménagé	pourquoi
aménagement	0	05	- dégradés par les usagés; -espaces très réduits; - négligence par les services des APC; -absence d'une culture technique; - sans réponse.

Tableau n° 15 : L'état des espaces verts (aménagé / Non aménagé)

Source : étudiant

L'analyse des trois tableaux (n°13, n°14 et n°15) qui rassemblent les réponses des maitres d'œuvres à la question relative à l'état des espaces verts dans la ville de M'sila, nous suggère les remarques suivantes:

a - Aucune réponse a été positive; tous les maitres d'œuvres se mettent d'accord que l'espaces souffrent de problèmes d'ordre quantitatif et qualitatif: leurs surfaces est insuffisante, leurs qualité n'est pas adéquate et leur aménagement n'est pas approprié.

b- si nous rassemblons les réponses qui sont semblables dans les tableau (13,14,15) nous pouvons obtenir 04 groupes + un groupe de sans réponses. Ces groupes sont répartis comme suit:

- Un premier groupe: il est majoritaire avec 06 maitres d'œuvres qui voit que la responsabilité de la situation dégradée des espaces verts dans la ville de M'sila est due à des facteurs de gestion (manque de personnels qualifiés, mauvaise gestion, pas de reboisement.....);

- deuxième groupe, de 04 bureaux d'études, croit que la responsabilité de l'état des espaces vert dans la ville de M'sila est due, en premier lieu, à des facteurs liés à l'aménagement et à leurs exécution (choix anarchique, problème d'exécution...);

- troisième groupe, composé de 02 bureaux d'études, pense que des facteurs d'ordre social, sont les responsables de cet état. Il accuse les actes négatifs des usagers (les usagers, absence de culture de la verdure ...);

- quatrième avis, avec un seul bureau d'étude, qui confirme que les facteurs climatiques qui sont à l'origine de cet état de fait, que connaissent les espaces verts au niveau de la ville de M'sila.

- c- La combinaison d'une certaine manière, de ces facteurs signalés par les maîtres d'œuvres, qui s'ajoutent, à notre avis, à d'autres, comme ceux mentionnés dans nos hypothèses de travail, sont les responsables de cet état évoqués dans le tableau n° 13.

Néanmoins, ce qui a été évoqué, jusqu'à l'heure actuelle, reste que des avis, pas plus que des hypothèses, qui méritent d'être étudiées de près pour être vérifiées. Bien que ces points de vue décrivent une situation particulière des espaces verts.

II.14. Normes des espaces verts

Nous avons choisi deux questions comme celle du N°11 qui s'intéressent aux normes. Notre but est de connaître les références normatives des bureaux d'études, mais aussi de veiller à la vérification de nos hypothèses.

Les deux questions étaient directes et précises:

1- *Quelle est la surface théorique de l'espace vert/habitant?*

2- *Quelle est la surface réelle de l'espace vert/habitant?*

Les maîtres d'œuvres n'ont pas tardé pour avancer des ratios théoriques et réels, que nous avons mentionné au tableau n°16.

ratios	Théorique (m ²)	Réelle (m ²)
Surface espace vert/habitant D'après les maîtres d'œuvres	- 1,5	- 00
	- 20	- ≤ 01
	- 02	- 00
	-10	- 01
	- 25	- 0,5

Tableau n° 16 : Normes des espaces verts

Source : étudiant

- Sans rentrer dans les détails d'analyse, les chiffres dans le tableau N°16, indiquent plusieurs informations, à titre d'exemple:

a - Un écart très remarquable entre les données théoriques (02 m²/hab. Jusqu'à 25m²/hab. On a l'impression que se sont des chiffres avancés au hasard et non pas des ratios théoriques.

b - La même remarque concernant la surface réelle. Bien que l'écart n'est grand comme celui de la surface théorique, il est varié entre 00 m² et 01 m² maximum, mais il ne reflète pas la réalité. Parce que ces chiffres ne sont pas issus d'une recherche, comme, par exemple celle de M. Mili élaborée en 2007;

c - Les chiffres théoriques et réelles communiqués (en m²/hab.) par les bureaux d'études, dénote l'incertitude que connaissent ces maitres d'œuvres aux niveaux des références relatives aux espaces verts, d'une part, et confirment notre hypothèse, d'autre part.

II.15. réalisation des projets et des espaces verts

Est-ce projets sont réalisés sans tenir compte des espaces verts?

Si la réponse est oui. Pourquoi?

Les réponses à cette question nous fournissent les informations supplémentaires qui nous permettent de connaître la relation entre réalisation des projets et l'état actuel des espaces verts.

	Réalisation sans prise en compte des espaces verts	pourquoi
oui	03 - 60 %	- ne sont pas pris en charge financièrement; - sont négligés dans les cahiers des charges; - ne sont prioritaire chez les responsables;
non	02 - 40 %	- sans arguments

Tableau n° 17 : réalisation des projets et des espaces verts

Source : étudiant

Les arguments donnés par les maitres d'œuvres, en répondant à notre question sont d'ordre financier, réglementaire et décisionnel (politique). C'est ainsi, les bureaux d'études ne les prennent pas en considération. Dans ce cas là,

il est difficile de responsabiliser un bureau d'étude qui doit répondre aux exigences du maître d'ouvrage.

II.16. classement des causes de la détérioration des espaces verts

La question interroge les maîtres d'œuvres, et leur demande de classer les causes de la détérioration des espaces verts à M'sila. C'est une question fermée, elle leur donne cinq choix, qui sont souvent, évoqués par les étudiants. La question est la suivante:

- Etant donné que vous êtes sur le terrain, classez, par ordre de priorité des facteurs ci-après, les causes de la détérioration des espaces verts à M'sila.
- choix 1: Causes naturelles (climat, le sol..);
- choix 2: Problèmes durant leur conception;
- choix 3: Difficultés pendant la réalisation;
- choix 4: Absence d'entretien;
- choix 5: Sabotage par les utilisateurs.

Causes	choix 1 :c.nat	choix 2:conc.	choix 3:réal	choix 4:entr	choix 5: usag
nombres	2	4	5	1	3
	4	5	3	2	1
	5	4	3	1	2
	5	1	2	3	4
	1	5	4	3	2

Tableau n° 18 : classement des causes de la détérioration des espaces verts

Source : étudiant

- Les résultats mentionnés dans le tableau n°18 montre les bureaux d'étude ne sont unifiés pour un seul classement. Chacun met l'accent sur des motifs précis, néanmoins, nous remarquons que le quatrième choix (l'absence d'entretien) est toujours cité avant la troisième place, tandis que le deuxième choix, à l'exception une fois, est la cause la plus citée entre quatrième et dernière place. C'est ainsi, nous pouvons les classer comme suit:

choix	choix 4	choix 5	choix 1	choix 3	choix 2
classement	1	2	3	3	5

Tableau n° 19 : Les causes plus citées

Source : étudiant

Donc, d'après l'avis des professionnels, la première cause de la détérioration des espaces verts à M'sila c'est le manque d'entretien, et la dernière cause c'est les problèmes durant la conception.

II.17. Agronomes, agriculteurs et espaces verts:

Avant de terminer notre entretien avec les responsables des bureaux d'étude nous avons voulu connaître la composition des maîtres d'œuvres qui ont eu affaire avec les espaces verts. Deux questions (classées 18 et 19) concernant ce point ont été adressées aux maîtres d'œuvres, avant de revenir à une dernière question qui nous a beaucoup préoccupé. C'est celle qui s'intéresse aux normes techniques.

La dix-huitième question est la suivante:

Est-ce que les bureaux d'étude à M'sila:

1- ne disposent pas de spécialiste en espace vert? Oui..... Non....

2- demande d'aide de? a- des agronomes b- des agriculteurs

Les réponses à la première partie de cette question sont notées dans le tableau suivant:

Nombre de réponses	Oui	Non
	04	01

Tableau n° 20: la composition des maîtres d'œuvres

Source : étudiant

Il est clair que la majorité des bureaux d'études qui sont composés uniquement d'architectes reconnaissent leur besoin aux spécialistes des espaces verts pour ces types de projets.

Les réponses de la deuxième partie de la présente question relative au soutien au bureau par d'autres spécialités, quand dernier s'intéresse aux espaces verts, ont abouti aux résultats suivants:

Nombre	oui	Non
	02	03
pourcentage	40 %	60 %

Tableau n° 21 : demande d'aide

Source : étudiant

D'après les résultats dans le tableau n° 21, nous remarquons que plus de la moitié des bureaux d'étude ne veulent demander les soutiens et l'aide des spécialistes et professionnels dans le domaine d'agricultures.

nombre/soutien	agronomes	agriculteurs
oui	02	00

Tableau n° 22 : les types d'aide

Source : étudiant

Les résultats du tableau n° 22, montrent que deux bureaux d'études seulement qui sont prêts à demander l'aide et accepter le soutien, mais exclusivement, des agronomes. Aucun bureau d'étude est favorable pour le soutien des agriculteurs. Pourtant, d'après notre analyse, et d'après les résultats du questionnaire adressé aux habitants, il s'est avéré la dominance des arbres fruités, et l'expansion de mûriers et d'oliviers dans la ville de M'sila.

Apparemment, les bureaux d'étude n'ont pas encore acquis la culture des équipes pluridisciplinaires qui travaillent en groupe.

II.18. Maîtres d'œuvres et espaces verts

L'avant dernière question que nous avons évoqué avec les bureaux d'études est celle qui concerne la formation des maîtres d'œuvres dans le domaine des espaces verts.

Est-ce que les architectes et urbanistes sont-ils bien formés en matière d'espace vert ? Si, non où réside-t-il le problème?

- les réponses à cette question ont été concluantes. Tous les bureaux d'études (100 %) ont avoué que les architectes et les urbanistes ne sont pas bien formés en matière d'espace verts.

Tandis que les arguments qui ont été donnés par ces bureaux d'études ont été très divergents, comme le montre le tableau ci-après (tableau n° 23):

Nombre	01	04
Problème	Sans réponse	- formation quantitative; - absence de gestion; - on ne les donne pas d'importance; - pas de référence.

Tableau n° 23 : Maîtres d'œuvres et espaces verts

Source : étudiant

D'après le tableau n°23, les arguments des intéressés, touche le contenu de la formation de ces "spécialistes".

II.19. aménagement et normes

Nous avons clôturé notre entretien avec les bureaux d'études par une discussion concernant un point, qui a été, jusqu'à maintenant, un peu flou. Il s'agit des normes, ou autrement dit, la relation entre normes techniques et réglementaires, d'un côté, et l'aménagement des espaces verts, de l'autre. La question que nous leur avons posée a été directe et précise, à savoir:

De la réalité de votre travail, pensez-vous que les normes adoptées dans la conception des espaces verts sont adéquates au travail ?

Les réponses à cette question ont été semblables aux réponses de la question précédente. Tous se mettent d'accord qu'ils n'existent plus des normes qui sont favorables à l'aménagement des espaces verts.

Conclusion II :

En conclusion à cet entretien avec les bureaux d'études privés, nous pouvons noter les remarques suivantes:

D'abord, nous devons reconnaître que cet entretien a été très bénéfique pour nous. C'était la deuxième fois (après le stage que nous avons effectué en licence, chez le bureau d'étude AZAHRA) que nous ayons l'occasion de côtoyer le monde professionnel. Pendant notre présence à chaque bureau d'étude, de ceux qui nous ont accueilli à bras ouverts, nous étions entourés par des personnes agréables. Les maîtres d'œuvres se sont patientés en prenant leurs temps de répondre à nos questions et nos curiosités.

Nos entretiens avec les bureaux d'étude a touché 09 thèmes que nous avons, déjà, exposé à l'introduction.

L'ensemble de nos questions ont été enchaînés d'une manière qui nous permettra d'aller des conditions générales des espaces verts, tels que la plantation des arbres, jusqu'aux problèmes techniques pointus tels que les normes, les ratios...

L'analyse globale des réponses qui nous ont été données et expliquées, dans certains cas, par les maîtres d'œuvres, peuvent fournir des réponses à nos questionnements ciblés dans nos hypothèses: absence de normes techniques, insuffisance d'outils de gestion concernant les espaces verts, insuffisance des études, déséquilibre au niveau des cahiers des charges: plusieurs réponses à différentes questions affirment la non prise au sérieux des espaces verts dans les cahiers des charges, faiblesse budgétaire; la majorité des bureaux d'études confirment l'inexistence d'un article budgétaire prendra en charge les espaces verts.

En fin, les remarques soulevées pour chaque question (à partir de la question Une à la question dix-neuf) qui s'ajoute aux remarques de la

conclusion générale reflètent l'incertitude qui couvre les opérations de l'aménagement des espaces verts urbains.

Voilà pourquoi nous pouvons dire que notre hypothèse qui consiste que le système réglementaire relatif à l'aménagement et à la conception est faible (en dessous des aspirations des professionnels), en particulier, au niveau de la document technique réglementaire (DTR), est confirmée.

CHAPITRE IV :

Vérification de la deuxième
hypothèse

« Les espaces verts, enjeu social »

Contenue de ce chapitre :

- Introduction
- Le choix de site
- Pour quoi la cité du 300 logements
- Analyse et interprétation des résultats
- 1- La population cible
- 2- Le type d'espace vert privilégié
- 3- Le souhait d'avoir des arbres au niveau du quartier
- 4- Qui est responsable de plantations d'arbres?
- 5- Le responsable de l'arrosage des plantes
- 6- La protection des arbres
- 7- La responsabilité des enfants dans la détérioration des arbres
- 8- Implication des enfants dans le processus de protection des arbres
- 9- Culture environnementale des habitants
- 10- Perception des espaces verts (espace planté)
- 11- L'état des espaces verts au regard des habitants
- 12- La fréquentation des espaces verts par les habitants
- 13- L'intérêt des espaces verts de point de vue des habitants
- 14- Causes des détériorations des espaces verts selon les habitants
- 15- La responsabilité de la protection des espaces verts
- 16- La volonté des habitants à contribuer à l'amélioration de l'espace vert
- conclusion

Introduction:

Pour vérifier notre deuxième hypothèse, celle qui vise la détermination de la responsabilité des habitants liée à protection des espaces verts, nous avons opté pour la technique du questionnaire habitants, nous avons choisi le questionnaire comme outil de travail. Cet outil nous permet de quantifier les données et comparer les informations recueillies sur le cas d'étude afin de les évaluer rapidement.

1- Nous avons utilisé un questionnaire fermé pour nous permettre de classer rapidement les réponses des interviewés et facilité leur dépouillement. Il nous permet également de quantifier, comparer les données rassemblées sur le quartier, les interpréter et les analyser.

2- Nous avons sélectionné notre échantillon par tirage aléatoire des habitants de la cité. L'échantillon choisis représente le un dixième de la population cible, soit 30 familles qui ont été touché par le questionnaire.

3- Après avoir fait un constat, sur l'état des espaces verts au niveau du quartier choisi comme cas d'étude, nous avons préparé un ensemble de questions pouvant répondre à nos préoccupations. C'est ainsi, l'ensemble des questions ont formé trois (03) axes principaux sur lesquels s'est articulé notre questionnaire, dont leurs objectifs se résument ainsi:

1- l'objectif principale du premier axe est de mettre en évidence quelques caractéristiques socioprofessionnels de l'échantillon concerné;

2- l'objectif du deuxième axe est d'examiner l'influence des comportements des habitants sur l'état des espaces verts au niveau de la cité prise comme cas d'étude;

3- en fin, l'objectif du troisième axe est de tester la participation des habitants à la gestion des espaces verts, notamment, au niveau de la protection et de l'amélioration.

Le site : la cité que nous avons choisie est composée de 300 logements collectifs. Elle est située au nord de la ville de M'sila. Elle appartient, donc, à la nouvelle zone d'extension proposée.

- La lecture de son plan de masse met en évidence les surfaces suivantes:
- La surface totale est de : 37874.7 m²
- La surface bâtie est de 8976 m², Elle représente 19.15% (ou 23,7) de la surface totale.
- La surface de l'espace non bâti 37874.7m², soit 80.85% de la surface totale
- Espace vert 6639 m², soit de 17,52% de la surface totale.

Pour quoi la cité des 300 logements :

Nous avons choisi la cité du 300 logements pour qu'il soit notre cas d'étude pour plusieurs raisons :

- La cité concernée a fait l'objet d'un type morphologie que nous avons fait à la 3^{ème} année licence, donc nous avons des connaissances, concernant cette cité.
- La cité a été construite en 2010, après la promulgation de la Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection des espaces verts.

Transfert des données:

Après avoir recueilli les informations enregistrées dans le questionnaire, nous avons comptabilisé toutes les réponses. Ensuite, nous les avons traité en faisant les calculs nécessaires (les nombres, les pourcentages..) en utilisant un

tableur (excelle). Notre but est essayé d'en tirer des enseignements et des réponses à notre hypothèse.

Analyse et interprétation des résultats:

1- la population cible:

La plus part des familles qui ont été touchée par le questionnaire sont composées de 06 personnes (parents et enfants). Elles habitent dans des logements de types F3 ou F4. Les chefs de familles (le père) âgés entre 30 à 50 ans.

2- le type d'espace vert privilégié:

Pour connaître le type d'espace vert préféré chez les habitants, nous les avons posé la question suivante: Parmi les espaces verts suivants lequel vous intéresse ?

Comme la question était fermée, Trois (03) choix ont leurs été donnés, à savoir: 1- les arbres d'alignement (choix 1); 2- Les jardins (choix 2); 3- les placettes (choix 3).

Les réponses ont été regroupées dans le tableau n° 24. Celles-ci se résument comme suit:

Les choix	Nombre	Pourcentage
Sans réponse	03	10 %
Choi 1	05	16.66 %
Choi 2	10	33.33 %
Choi 3	03	10 %
Choi1 + Choi 2	02	6.66 %
Choi 2 + Choi 3	03	10 %
Les trois choix	04	13.33 %

Tableau n° 24 : le type d'espace vert privilégié

Source : étudiant

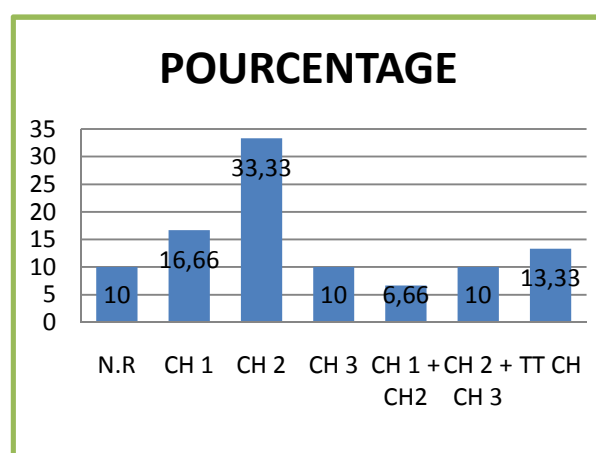


Fig. n° 19 : le type d'espace vert privilégié

Source: Etudiant

Le 1/10 des habitants n'a pas répondu à la question, soit 10%. Le reste ont répondu de manière très variée: presque 60 % ont désigné un seul choix parmi les trois qui ont leurs été donné. Le reste ont combiné entre deux ou trois choix, pour des raisons que nous ignorons.

Les pourcentages représentés dans le tableau n° 24, met en évidence l'attachement des habitants aux jardins. En effet 33,33 % des interviews (plus qu'un tiers) préfèrent le jardin par rapport aux arbres d'alignement et les placettes, c'est à dire, par rapport aux autres types d'espace vert.

Le troisième choix, qui représente les placettes occupe la troisième place. Donc les habitants préfèrent plus de plantations.

3- Le souhait d'avoir des arbres au niveau du quartier:

Souhaitez-vous avoir des arbres dans votre quartier ? C'était la question que nous avons posé aux interviews pour tester à quel point les habitants de cette cité veulent avoir des espaces verts auprès de chez eux.

Les réponses	Nombre	pourcentage
Oui	23	76,66 %
Non	6	20 %
Sans réponse	1	3,33 %

Tableau n° 25 : Le souhait d'avoir des arbres

Source : étudiant

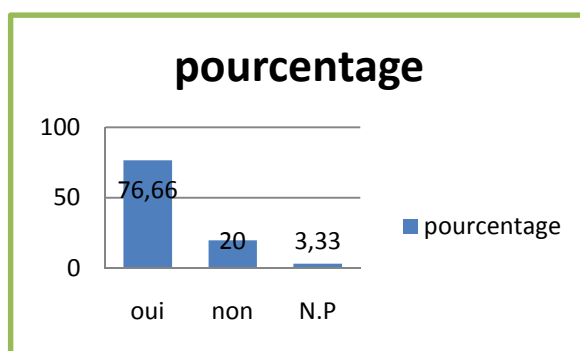


Fig. n°20 : Le souhait d'avoir des arbres

Source: Etudiant

Comme sont indiquées dans le tableau n° 25, les sans réponses sont minimales comparativement à celles dans la première question (tableau n° 24). Tandis que ceux qui ont répondu dépassent 95 %. La majorité d'eux (76,66 %) souhaitent avoir des espaces verts à côté de leurs habitations, contrairement à ceux qui ne veulent pas avoir des espaces verts près de chez eux (20 %).

Résultat 1: confrontant, les informations des deux tableaux (24 et 25), nous pouvons dire que les habitants de la cité 300 logements sont prêts à recevoir des espaces verts, en particulier, ceux qui ont des arbres, devant leurs maisons.

4- Qui est le responsable de plantations d'arbres?

Le but derrière la question "qui a implanté les arbres dans le quartier" que nous avons adressé aux habitants est de tester si, ces derniers s'intéressent à leur environnement, et ce par la connaissance, au moins, de celui qui est chargé de la plantation des arbres au niveau de leur cité.

Les choix	Nombres	Pourcentages
Ch 1	16	53,33 %
Ch2	0	0 %
Ch3	08	26,66 %
Ch 1 + Ch 3	02	6,66 %
Ch 2 + Ch 3	01	3,33 %
Sans réponse	03	10 %

Tableau n° 26 : Qui est responsable de plantations d'arbres

Source : étudiant

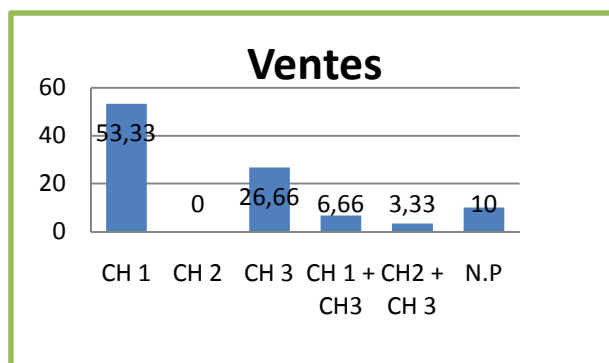


Fig. n°21 : Qui est responsable de plantations d'arbres
Source: Etudiant

Ch1, Ch2, Ch3 = Premier choix, Deuxième choix et Troisième; Il s'agit des réponses à la question suivante: " Qui a implanté les arbres au niveau du quartier ? C'est une question fermée, donnant à l'interviewé trois choix, comme suit: Ch1: L'APC, CH2:Association du quartier, CH3: Les habitants.

Les réponses à cette question varient d'un interviewé à un autre; Certaines émettent un seule choix (APC, ou Association, ou bien les habitants), par contre, d'autres émettent plusieurs réponses (l'APC et l'association, ou l'APC et les habitants....etc).

Comme le reflète le tableau n° 26, le 1/10 de la population n'ont pas répondu. Cela peut avoir trois significations; soit les interviews ne connaissent

pas le responsable, soit le responsable de l'opération est connu, mais il ne fait parti des trois choix présentés dans le questionnaire, soit, dans leur sens, cette opération ne les intéresse pas.

Les détails dans le tableau, nous donnent les informations suivantes:

Plus de la moitié (53,33 %) de la population voie que l'APC qui a implanté les arbres au niveau du quartier. Mais, nous ne savons pas exactement, si l'interview, par cette réponse, parle de la responsabilité (l'existence d'un service au niveau de l'APC qui est derrière les implantations les arbres), ou, il affirme que les travailleurs de l'APC qui ont réellement implanté les arbres. Mais dans les deux cas, ces habitants responsabilisent l'AP C.

Environ le 1/4 de la population cible (26,66 %) atteste que c'est les habitants qui sont derrière l'implantation des arbres présents.

Un nombre varié entre 3,33 et 6,66% affirme que l'implantation des arbres dans le quartier c'est une responsabilité commune entre les habitants et l'APC.

Le deuxième choix désignant la part de l'association n'a été choisi par aucun interview. Cette réponse (0 %) remet en cause la responsabilité de l'association du quartier à l'égard de l'environnement.

Résultat 2: la confrontation de cette réponse (0 %) avec les réponses dans la question N°15 concernant le choix 02, s'interrogeant sur la part de la responsabilité relative à la protection des espaces verts de l'association du quartier, met en évidence :

1. L'association ne participe pas à l'implantation des arbres, ni à l'entretien.
2. Elle a un rôle autre que celui de la protection de l'espace vert

5- Le responsable de l'arrosage des plantes:

Nous avons posé une question concernant l'arrosage des plantes, où nous avons demandé aux interviews de nous préciser la personne physique ou morale qui s'occupe de cette tâche. La question était fermée et leur demande de choisir entre trois choix. Leurs réponses se résument dans le tableau n° 27. (ch1 c'est L'APC, Ch2 c'est l'association et Ch3 c'est les habitants).

Les réponses	Nombre	pourcentage
Ch 1	02	6,66 %
Ch 2	00	00 %
Ch 3	22	73,33 %
Ch 1 + Ch 2	01	3,33 %
Ch 2 + Ch 3	01	3,33 %
Sans réponse	04	13,33 %

Tableau n° 27 : Le responsable de l'arrosage des plantes

Source : étudiant

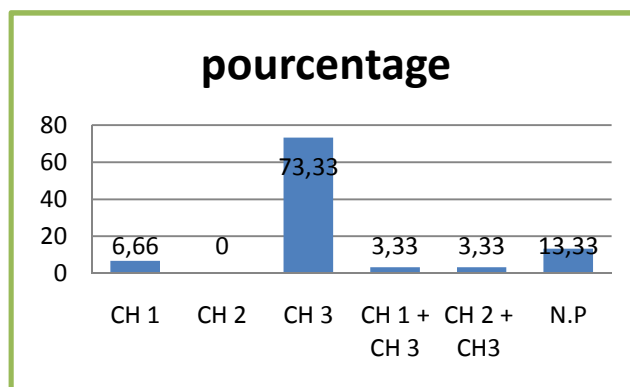


Fig. n°22 : Le responsable de l'arrosage des plantes

Source: Etudiant

-Deux chiffres (pourcentages) attirent l'attention dans le tableau n° 27:

a- 73, 33 % de ceux qui arrosent les arbres, d'après les résultats du questionnaire, sont les habitants (choix 1);

b- par contre, aucun interview n'a dit que l'association participe à l'arrosage des arbres (00 %).

- 13,33 % des interviews n'ont pas voulu répondre. Cette abstention, reflètent, à notre avis, un désengagement des habitants; pour eux cette question ne les intéresse pas, ou bien ils ne connaissent pas à qui incombe cette responsabilité.

Résultat 3: la comparaison des renseignements, dans les tableaux n°26 et le tableau n° 27, nous révèlent certains points:

a- les habitants ne prennent pas l'initiative concernant l'espace vert, mais ils participent à sa protection, et ce au moins, par l'arrosage des arbres.

b- le travail de l'APC est occasionnel; D'après les interviews, elle plante les arbres, mais elle ne s'occupe pas, comme il le faut, de l'arrosage.

6- La protection des arbres:

Est ce que les habitants protègent les arbres et s'occupent d'eux ? C'est la question que nous avons posée, afin de tester la sensibilisation des habitants à la protection des arbres.

D'après les résultats mentionnés dans le tableau n° 28, la majorité (86,66 %) ont approuvé leur protection aux arbres dans leur cité, en contrepartie, une minorité (10 %) qui juge le contraire.

Les réponses	Nombre	pourcentage
Oui	26	86,66 %
Non	3	10 %
Sans réponse	1	3,33 %

Tableau n° 28 : La protection des arbres

Source : étudiant

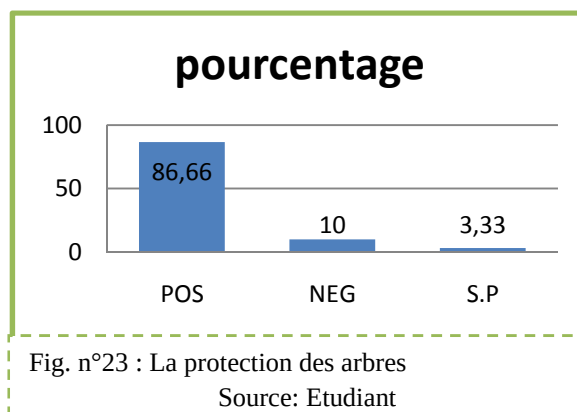


Fig. n°23 : La protection des arbres
Source: Etudiant

Comparé à l'état concret des arbres dans la cité en question, il est clair que les 10 % de la population sont les plus proches à la réalité. C'est ainsi, nous pensons que la façon de préciser et de juger la protection se diffère d'une personne à une autre.

7- la responsabilité des enfants dans la détérioration des arbres :

L'idée la plus répandue chez un large public c'est que les enfants sont les premiers responsables de la dégradation des plantes. C'est ainsi nous avons adressé une question, aux habitants de la cité, concernant le rôle des enfants dans la dégradation des arbres. La question qui a été posée est la suivante: Est ce que les enfants endommagent-ils les arbres ?

Les réponses	Nombre	pourcentage
Oui	12	40 %
Non	17	56,66 %
Sans réponse	1	3,33 %

Tableau n° 29 : la responsabilité des enfants

Source : étudiant

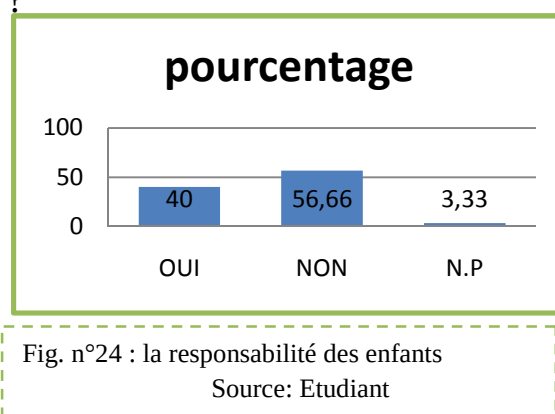


Fig. n°24 : la responsabilité des enfants
Source: Etudiant

D'après les résultats dans le tableau n° 29, nous remarquons qu'il n'y a pas une grande différence entre ceux qui croient que les enfants participent à la détérioration des arbres, et ceux qui ne le croient pas. Malgré que les points de vue des habitants soient convergents, néanmoins le "non" avec 56,66 % emporte le "oui" avec 40%. Cela explique qu'un nombre important, plus que la moitié, affirme que d'autres causes qui sont à l'origine de la dégradation des arbres, et n'ont pas uniquement des enfants.

8- Implication des enfants dans le processus de protection des arbres:

L'influence mutuelle entre les enfants et leur entourage immédiat est important. Partant de ce concept, nous avons sondé l'avis des habitants en leur posant la question suivante: Est ce que les enfants participent à l'arrosage des arbres ?

Les réponses	Nombre	pourcentage
Oui	19	63,33 %
Non	08	26,66 %
Sans réponse	03	10 %

Tableau n° 30 : Implication des enfants

Source : étudiant

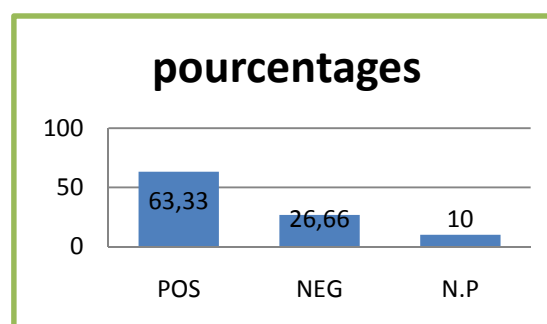


Fig. n°25 : Implication des enfants

Source: Etudiant

La lecture des résultats concernant la question relative à la contribution des enfants dans l'arrosage des arbres, met en évidence leur implication positive; 63,33 % des interviews témoignent que les enfants participent à l'arrosage des arbres, contre seulement 26,66 % qui confirment le contraire. Quels que soient les motifs de la participation (par plaisir, par incitation....), celle-ci attirent l'attention, et méritent d'être étudié de près.

Résultat4:

La comparaison des résultats obtenus dans les deux tableaux 29 et 30 montre que la participation des enfants est positive dans tous les cas; non seulement ils ne sont pas les causes principales d'atteinte aux arbres, mais ils participent, pour une raison ou une autre, à l'irrigation des plantes.

9- Culture environnementale des habitants:

A travers deux questions successives, nous avons essayé de tester à quel point nos interviews ont une culture écologiste, ou au moins une connaissance des arbres qui se trouvent dans la cité. C'est ainsi la première question c'était "Connaissez-vous les arbres qui se trouvent dans votre cité?", si votre réponse est "oui", quels sont les types de ces arbres? Leurs réponses ont été représentées dans le tableau n° 31. La deuxième question c'était "quel type d'arbre préférez-vous?" pourquoi? Les réponses à cette question sont représentées dans le tableau n° 32.

Connaissez-vous les arbres qui se trouvent dans votre cité?

Les réponses	Nombre	pourcentage
Oui	17	56,66 %
Non	11	36,66 %
Sans réponse	02	6,66 %

Tableau n° 31 : Culture environnementale des habitants

Source : étudiant

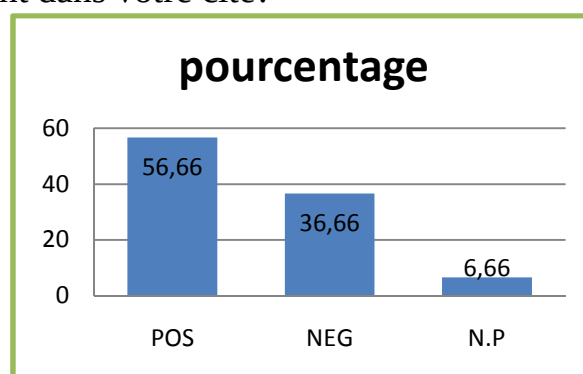


Fig. n°26 : Culture environnementale des habitants

Source: Etudiant

D'après les réponses concernant la question relative la connaissance des arbres, il s'avère que 56,66 % des interviews connaissent les arbres dans leur cité. C'est un pourcentage qui dépasse légèrement la moitié (56,66%). En revanche, un peu plus que le tiers ne connaît pas les types d'arbres implantés à côté de chez eux. Une minorité, soit 6,66 % qui n'ont pas pu, ou qui n'ont pas voulu répondre à la question.

La lecture des résultats du tableau n°32, nous montre que deux types d'arbres fruités, très répandus dans la région de M'sila, domine la préférence chez les habitants; il s'agit d'arbre mûrier avec 36.36 %, et d'arbre d'olivier avec 22.72 % ;

Arbres	Nombre	Pourcentage
Palmier	02	9,09 %
olivier	05	22.72 %
Mûrier	08	36.36 %
Pin	02	9,09 %
eucalyptus	04	18,18
Fleurs	01	10 %%

Tableau n° 32 : les types d'arbres préférés
Source: Etudiant

Le premier c'est un type qui est réparti à travers toute la ville. Ce type d'arbre a, souvent, été utilisé comme arbre d'alignement dans les grands axes de la ville de M'sila. Actuellement on le trouve implanté pratiquement dans tous les quartiers. Outre de sa présence dans les trottoirs, les placettes, les jardins et les établissements, ce type s'occupe une place importante dans les espaces privés, notamment dans les lotissements résidentiels, c'est le murier.

Le second type, il s'agit d'olivier, cet arbre qui est "respectueux et favorisé" sacré pour d'autre, car il a été mentionné dans le Coran en plus de ses intérêts pour la santé (utilisé par les anciens dans plusieurs maladies), Était mal ou peu connu dans la texture urbaine de M'sila. Un simple constat concernant la végétation au sein de la ville de M'sila, pendant les années 70, 80 et 90, nous illustre que cet arbre n'existait pas ou très peu; ni comme arbre d'alignement dans les rues, ni dans les jardins publics et privés. En effet, durant ces années l'olivier, pour beaucoup d'habitants, est un arbre de montagne. Même dans les lieux les plus plantés dans les alentours de la ville de M'sila, comme à Nouara, Ouled Bdaira, c'était toujours un arbre dominé par les autres fruités.

Mais actuellement ce n'est pas le cas, parce qu'on assiste, pendant les dernières années, un retour vers l'implantation de l'olivier. Presque, un quart des habitants de la cité que nous étudierons (22.72 %) préfèrent cet arbre.

Comparé aux types d'arbre qui domine dans les quartiers aux alentours de la cité des 300 logements, l'avis des habitants (le choix préféré) ne fait pas l'exception. Un survol des secteurs d'habitats ont proximité, du notre cité, comme celui d'Ichbilia, des lotissements 700, unité II....., ou au niveau de toute la ville, fait apparaître cette réalité; il s'agit d'un retour massif vers l'implantation de deux types d'arbre; l'olivier et le mûrier.

Résultat 5:

Si l'arbre a connu durant les trois dernières décennies une certaine marginalisation en tant que composante urbaines, dans les rues comme dans les places publiques, actuellement cette situation connaîtra, aux niveaux des habitants, un changement remarquable, mais lentement; sont rares les trottoirs des rues des lotissements résidentiels - même les dans quartiers spontanés- qui ne sont pas dotés de plantes (arbres, fleurs...)

10-Perception des espaces verts (espace planté):

Combien d'espaces verts (jardins ou placette) dans votre quartier ?

Réponses	Nombre	pourcentage
6	0 Espace Vert	20%
7	1 Espace Vert	23,33%
6	2 Espace Vert	20%
5	4 Espace Vert	16,66%
6	Sans réponse	20%

Tableau n° 33 : Perception des espaces verts

Source : étudiant

La question concernant le nombre d'espaces verts, aménagés ou non, jardin ou place a créé une sorte d'ambiguïté chez les interviews. Deux remarques peuvent être émises:

a- la première concernant le nombre d'espaces verts déclaré par les interviews:

Comme le montrent les résultats dans le tableau n°33, les réponses varient entre celui qui ne voit aucun espace vert (0 espace vert) à celui qui compte quatre espaces verts. Cela met en évidence une perception variée des habitants aux espaces verts; Certains, parmi eux, voient que l'existence d'un arbre, ou d'un espace délimité non revêtu par le minéral est considérée comme espace vert, même s'il n'est planté. Contrairement à d'autres, qui considèrent que l'espace vert est une aire délimitée par des murettes en dure et plantée par des arbres et des fleurs. C'est ainsi, ils voient que ce type d'espace n'existe plus au niveau de leur cité.

b- la deuxième concernant les pourcentages calculés:

Comparé aux autres tableaux, l'écart entre les pourcentages dans le tableau N°11, n'est pas très grand. Il varie entre 16,66% des interviews qui affirment l'existence d'espaces verts et 23,33% qui disent absolument le contraire. Donc, les habitants sont divisés, dans leurs visions aux espaces verts, en deux parties presque égales. Ce qui traduit, chez les habitants, une ambiguïté dans les concepts concernant les espaces verts, ou des besoins différents en verdure.

11- L'état des espaces verts au regard des habitants:

Réponses	Nombre	pourcentage
Ch 1-bon	07	23,33 %
Ch 2- moyen	12	40 %
Ch 3-mauvais	06	20 %
Sans réponse	05	16,66 %

Tableau n° 34 : L'état des espaces vert
Source : étudiant

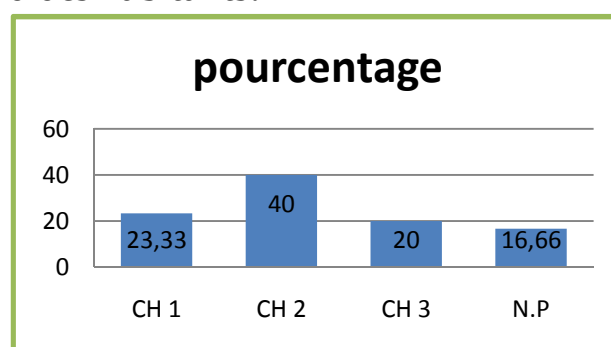


Fig. n°27 : L'état des espaces vert
Source: Etudiant

Croyez vous que l'état des espaces verts dans votre cité est: 1- en bon état, 2- en état moyen, 3-mauvais état ?

C'est la question que nous avons posé aux habitants pour nous décrire l'état des espaces verts au niveau de leur cité. C'est une question fermée, à trois

choix, mais le fait de ne pas définir les critères déterminant le bon, le moyen et le mauvais, cela a donné à l'interview le choix de définir lui même cet état. C'est ainsi la question se ressemble à une question ouverte.

- La lecture des chiffres (pourcentage) dans le tableau n°34 exprime quelques remarques:

- un pourcentage d'habitants important (16,66 %) n'a pas exprimé son choix, peut être par ce que les interviews trouvent du mal à définir l'état des espaces verts, ou peut être cela est a d'autres raisons.

- 40 % des habitants affirment que leurs espaces verts sont en moyen état, C'est le double de ceux qui ne sont pas satisfaits de leurs espaces verts, et le voyant en mauvais état (20 %).

- En deuxième position, se sont les habitants qui attestent que leurs espaces verts sont en bon état (avec 23,33 % de suffrage). Se sont les avis qui peut être ajoutés au choix N°1, pour confirmer que l'état des espaces verts, d'après les interviews est acceptable. Mais, cela ne va pas dire que ses espaces sont bien conçus et sont fonctionnels.

12-La fréquentation des espaces verts par les habitants:

réponses	Nombre	pourcentage	
oui	13	43,33 %	
		Soir 58,33 %	Weekend 41,66 %
Non	13	43,33 %	
		N'est pas familial 40 %	Mal aménagé 60%
S.R	04	13,33 %	

Tableau n° 35 : La fréquentation des espaces verts
Source : étudiant

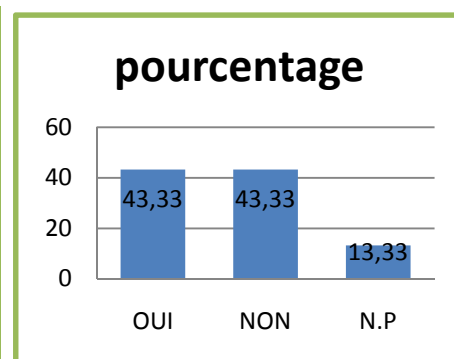


Fig. n°28 : La fréquentation des espaces verts
Source: Etudiant

Après leurs descriptions à l'état des espaces verts au niveau du quartier, une question ouverte a été adressée aux interviews. Le but est de savoir, au regard des habitants, si les espaces verts dans le quartier sont fréquentés, et par conséquent, ils sont utilisables et fonctionnels, ou non? Afin d'atteindre ce but la question qui a été posée est la suivante:

Est- ce que vous fréquentez les espaces verts du quartier ?

- si, oui quand? Et pourquoi?
- si, non pourquoi?

Les réponses ont été traitées et reportées dans le tableau n°35. A l'exception du 13,33 % de ceux qui n'ont pas répondu, ce qui est remarquable pour cette question, c'est l'équilibre dans les pourcentages calculés entre ceux qui fréquentent les espaces verts dans la cité, et ceux qui les évitent. Avec un nombre estimé à 43,33 % des habitants pour chacun des deux groupes, le pourcentage reste quand même un peu moins que la moyenne.

Analysé, sous un autre point de vue, un espace vert intégré dans des habitations collectives, et moins de 50% des habitants qui les fréquentent. Cela pose énormément de questions, qui méritent d'être évoquées.

-La justification donnée par ceux qui ne fréquentent pas les espaces verts au niveau du quartier a deux volets:

- a- volet social: un peu moins que la moyenne, soit 40 % des habitants qui ne fréquentent pas ces espaces confirment que leur empêchement est d'ordre social; soit le manque de respect qui règne dans ces espaces, soit ils veulent utiliser ces espaces verts en famille, mais ils ne trouvent pas atouts qui peuvent satisfaire leurs besoins (des endroits de repos pour les parents, les espaces nécessaires pour les jeunes et les enfants.....);

- b- volet conceptuel: 60 % de la population qui ne fréquent pas les espaces situant dans leur cité, c'est à cause de leurs aménagement. Ces habitants manifestent leur insatisfaction à l'égard de ce qui ont leur été proposé comme

espace verts; soit au niveau de type d'aménagement présenté, soit au niveau du mobilier urbain attribué aux espaces verts au niveau de la cité. Le mécontentement des habitants se manifeste par la non fréquentation d'un espaces juxtaposé avec leur logement, et embrassant leurs passage de circulation piétonnière et mécanique.

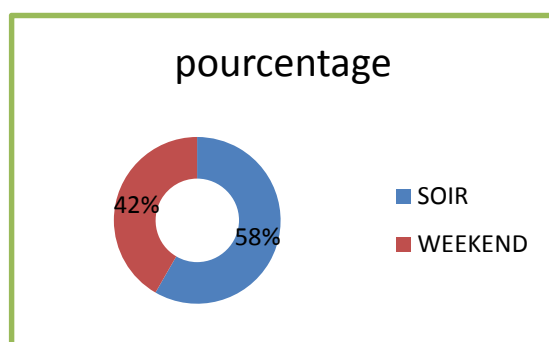


Fig. n°29 : Le temps de La fréquentation
Source: Etudiant

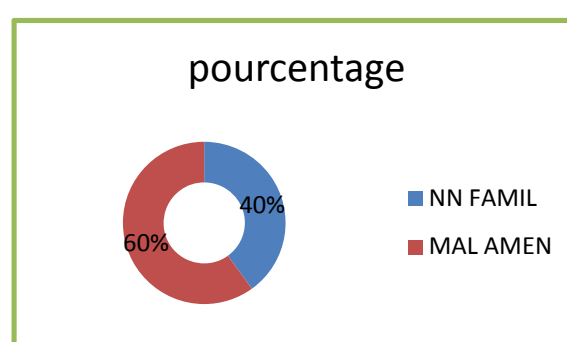


Fig. n°30 : Les causes de non fréquentation
Source: Etudiant

Résultat 6:

La confrontation des résultats obtenus dans les tableaux N°8, N°9 et N10et N° 13 avec les résultats obtenu dans le tableau N°13 nous révèlent que les mots clés suivants sont prédominants: (murier, olivier), et ambiguïté dans la détermination du concept : « espace vert » chez les habitants

13-L'intérêt des espaces verts de point de vue des habitants:

réponses	nombre	pourcentage	
Oui	23	76,66 %	30,44 %
			30,44 %
			39,12 %
Non	4	13,33 %	
Sans réponse	3	10 %	

Tableau n° 36 : L'intérêt des espaces verts
Source : étudiant

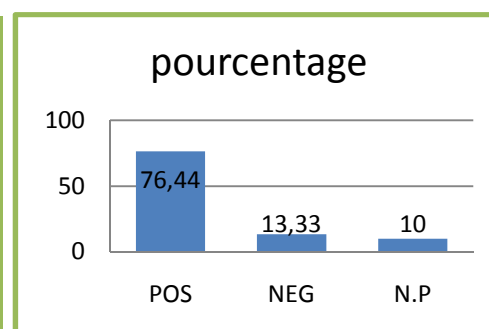


Fig. n°31 : L'intérêt des espaces verts
Source: Etudiant

C'est dans le but de savoir, à quel degré les habitants considèrent que les espaces verts dans leur cité sont bénéfiques au niveau du paysage urbain, mais

aussi au niveau de leur détente, que la question suivante a été leur posée: Est-ce que les espaces verts sont bénéfiques pour votre cité?

Les réponses comptabilisées, traitées et motionnées dans le tableau n° 36, montrent que les trois quarts de la population croient que les espaces verts ont un rôle positif dans le quartier, soit 76,66 % qui ont dit "oui". En revanche 13,33% des interviews croient que les espaces verts dans la cité ont un rôle négatif, sans expliquer pourquoi ces espaces ont cette image négative.

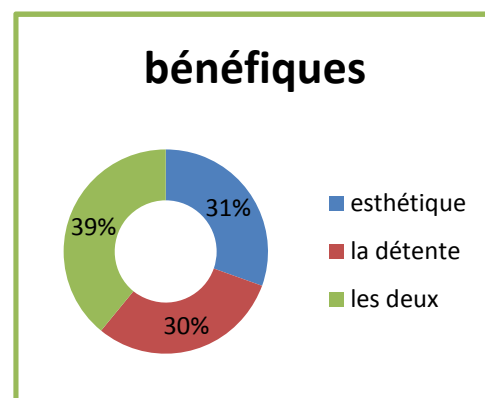


Fig. n°32 bénéfiques
Source: Etudiant

Cela peut être expliqué par la situation que connu quelques parties dégradées de ces espaces, qui sont transformées à des entrepôts de déchets, ou le rôle négatif que jouent quelque endroits qui sont devenus des espaces de regroupement des délinquants....

30,44 % parmi les 76,66 % des interviews, justifient ce bénéfice est surtout pour le côté esthétique, et le même pourcentage, soit 30,44 % croient l'existence des espace verts au niveau de la cité est bénéfique, beaucoup plus, pour la détente.

Par contre 39,12 % des interviews croient que les espaces verts dans la cite est bénéfique aussi bien pour l'esthétique que pour la détente.

Résultat 7:

La majorité des interviews se mettent d'accord sur l'intérêt le rôle positif des espaces verts dans le quartier, que ce soit ce rôle et cet intérêt sont assurés par les espaces verts, de la cité 300 logement, ou non.

14- Causes des détériorations des espaces verts selon les habitants:

Réponses	nombre	pourcentage
Ch 1+2+3	03	10 %
Ch 2+3+1	05	16,66 %
Ch 2+1+3	03	10 %
Ch 3+2+1	09	30 %
Sans réponse	10	33,33%

Tableau n° 37 : Causes des détériorations
Source : étudiant

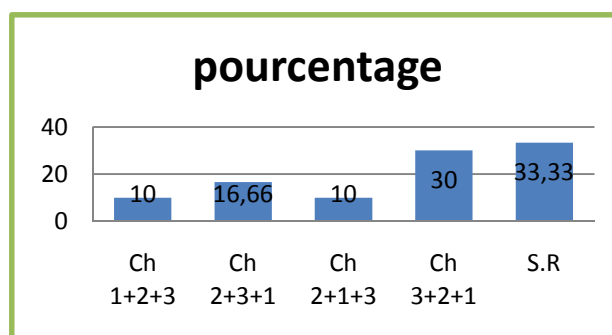


Fig. n°33 : Causes des détériorations
Source: Etudiant

Nous voulons savoir si les habitants sont conscients et font attention aux causes qui sont à l'origine de la détérioration des espaces verts dans la cité. C'est ainsi, nous les avons posé la question suivante:

Classez les causes qui entraînent la détérioration des espaces verts dans votre cité.

- choix 1: problèmes durant l'exécution;
- choix 2: absence d'entretien;
- choix3: endommagés par les utilisateurs.
- La présente question est fermée. Elle suppose que trois causes principales et d'origines diverses provoquent la détérioration des espaces verts; soit il s'agit des problèmes qui sont surgis aux cours de la réalisation des travaux; soit, il s'agit des difficultés rencontrées durant la gestion, par manque d'entretien; ou, en fin les espaces verts sont endommagés par les usagers.
- Les réponses à cette question qui sont regroupées, après leurs traitements, dans le tableau n°37 expriment la réalité suivante:

- plus d'un tiers des interviews, soit 33,33 % n'ont pas répondu. Cela veut dire, soit, ils ne connaissent pas les causes réales endommageant les espaces verts, soit, il s'agit pour eux, des causes, autres que celles que nous les avons proposés.

- Le restes des interviews affirment que les trois propositions sont collectivement les causes de la détérioration des espaces verts dans la cité, mais

qui se diffèrent uniquement dans leurs classement, l'une par rapport aux autres, selon chaque habitant.

En ce qui concerne leur classement, nous remarquons que les 30 % des interviews considèrent que le classement des raisons sont les suivantes :

- Endommagés par les utilisateurs;
- absence d'entretien;
- problèmes durant l'exécution

Par contre 16,66 % soit la moitié du nombre précédent croient que la classification des causes se fait comme suit :

- absence d'entretien;
- endommagés par les utilisateurs;
- problèmes durant l'exécution

A noter que le choix N°2 (absence d'entretien) a été classé par deux groupes d'interviews comme la première cause de la dégradation. La même cause a été également choisie en deux fois comme la deuxième cause de la dégradation des espaces verts. Dans tous les cas le manque ou l'absence d'entretien de ce type d'espace, et même d'autres type, tels que les aires de jeux d'enfants, a fait l'objet d'accusation par tous les habitants que nous rencontrons.

Résultat 8

Durant la période que nous avons passé avec les habitants, et à chaque fois que nous avons eu un contact avec eux, et dès qu'on entame une discussion concernant les problèmes de la cité, ils évoquent l'insuffisance des moyens matériels et humains d'entretien, et l'absence d'un gestionnaire permanent.

15- La responsabilité de la protection des espaces verts :

Réponses	nombre	pourcentage
Ch 1	1	3,33 %
Ch 2	0	0 %
Ch 3	15	50 %
Ch 1+3	1	3,33 %
Ch 2+3	5	16,66 %
Ch 1+2+3	7	23,33 %
Pas réponse	1	3,33%

Tableau n° 38 : La responsabilité de la protection

Source : étudiant

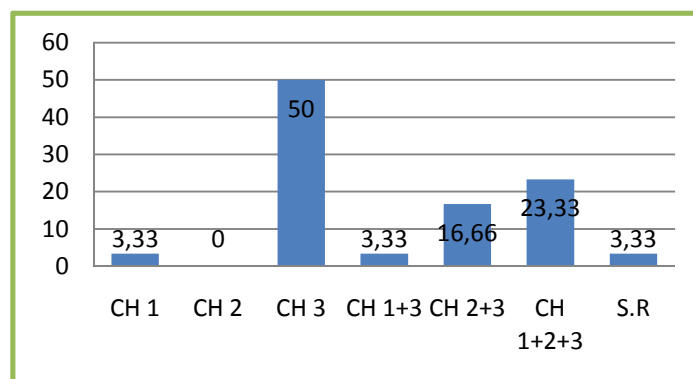


Fig. n°34 : La responsabilité de la protection

Source: Etudiant

A qui incombe la responsabilité de la protection des espaces verts? C'est la question à laquelle nous avons demandé aux interviews de nous répondre, en les aidants par trois choix, à savoir: l'APC c'est le choix N°1, l'association du quartier c'est le deuxième choix N°2 et les habitants comme choix N°3.

Le tableau n° 38 résume toutes les réponses après leurs traitements. Une première lecture du tableau montre que nous avons obtenu trois types de réponses, créant trois groupes distincts: un groupe implique un seul choix (une des trois propositions), le second voit que la responsabilité est due à deux groupes en même temps (deux choix proposés), tandis que le dernier groupe affirme que la responsabilité doit être assumée par les trois choix proposés à la fois.

- La lecture un peu plus détaillée du tableau N°16, nous dévoile les remarques suivantes:

a- Le premier groupe: les interviews excluent complètement la responsabilité de l'association du quartier dans la protection des espaces verts (0%).

- 50% des interviews dans le premier groupe responsabilise les habitants (choix 3) Ainsi, la moitié des habitants reconnaissent leur responsabilité relative à la protection des espaces verts.

- Une minorité, soit 3,33% incombe la responsabilité à l'APC (choix1). Pour les collectivités locales ne sont pas responsables directs pour la protection

des espaces verts. Mais cet avis n'exclue pas leur rôle qui peut être joué dans cette tâche.

b- Le deuxième groupe: il représente presque le un cinquième (19,99 %) de l'échantillon. 16,66 % de ce groupe responsabilise l'association et les habitants dans la protection des espaces verts (choix 2 et choix 3). 3,33 % seulement de ce groupe responsabilise l'APC et les habitants en choisissant le choix 1 et le choix3. Dans tous les cas, on remarque le choix 3 était un point commun, ce qui explique la présence de responsabilité des habitants dans tous les cas.

c- Le troisième groupe qui représente environ le un quart des interviews (23,33 %), affirme que la responsabilité de la protection des espaces verts est partagée entre les trois collaborateurs (l'APC, l'Association et les habitants). Pour eux une telle responsabilité ne peut être assurée par un seul partenaire.

résulta9 :

Si nous superposons les trois choix, nous déduisons que les interviews affirment que la responsabilité de la protection des espaces verts est l'affaire des habitants en premier lieux, soutenue par les gestionnaires. Leur point de divergence est peut être sur le rôle que doit assurer chacun des trois acteurs proposés aux questionnaires.

16-La volonté des habitants à contribuer à l'amélioration de l'espace vert:

réponses	Nombre	pourcentage	
Oui	27	90	V - 29,62%
		%	F - 22,22%
			VF - 48,14%
Non	2	6,66 %	
Sans réponse	1	3,33 %	

Tableau n° 39 : La volonté des habitants à contribuer
Source : étudiant

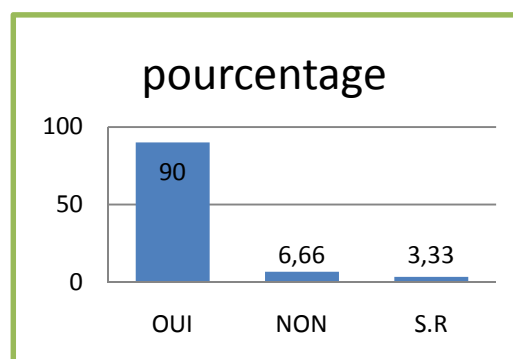


Fig. n°35 : La volonté des habitants à contribuer
Source: Etudiant

Acceptez-vous de participer à l'amélioration des espaces verts dans votre cité?

Si non. Pourquoi? Si oui. Es- ce-que par :

- le volontariat pour la propreté des espaces verts;
- le soutien financier.

C'était la dernière question que nous avons posé aux interviews, dont le but est de savoir, si les habitants de la cité sont prêts à participer quand il y a des programmes de nettoyage des espaces verts, et il ont la volonté de contribuer financièrement, quand on leurs demande d'aide monétaire ou non?

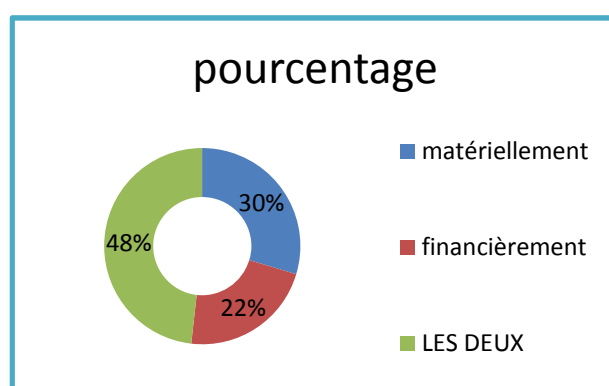


Fig. n°36 : Type participation

Source: Etudiant

Les résultats du questionnaire ont été notés dans le tableau N°39. L'ensemble des résultats signale une volonté nette de vouloir participer à l'amélioration des espaces verts au niveau de la cité; 90 % des interviews ont dit « oui » pour la participation. Environ la moitié (48,14%) sont prêts à participés volontairement et financièrement. Le reste (29,62%) des habitants collaborent volontairement, et 22,22% sont disposés à aider matériellement.

Il reste seulement, 6,66 % qui manifestent un refus d'aide de toute sorte, pour des raisons que nous ignorons. En fin 3,33 % qui n'ont pas répondu à la question.

Résultat 10:

D'après leurs réponses, les habitants sont préparés socialement à coopérer pour l'amélioration des espaces verts au niveau de leur cité. Seulement, il faut que les gestionnaires soient en mesure de les impliquer et de les faire participer à toutes les actions concernant leur cité, et par conséquent leur cadre de vie.

Conclusion :

Le présent chapitre représente une partie du terrain. C'est la traduction d'un coté du mode de vie des habitants, particulièrement, ceux qui résident à la cité de 300 logements. Il s'agit des actions des habitants et leurs considérations à l'égard des espaces verts (protection de la verdure, plantation des arbres, responsabilité d'entretien, implication des enfants dans la détérioration de végétation, culture environnementale, fréquentation des espaces verts, contribution à l'amélioration des espaces plantés.....).

Un questionnaire fermée a été distribué aux habitants de la cité, suite à un échantillon représentant le un dixième de la population cible, choisi d'une façon aléatoire.

La finalité principale des 33 questions qui forment notre questionnaire est de vérifier la deuxième hypothèse qui considère que les obstacles de la mise en œuvre des effets positifs des espaces verts sont dues à l'ambigüité dans la détermination des responsabilités et au manque de soutien et d'aides aux habitants pour connaître les impacts positifs des espaces verts, sur la qualité de leur vie, et sur l'environnement urbain.

Composé de trois axes principaux, notre questionnaire a pour objectifs secondaires, également, la mise en évidence de quelques caractéristiques de la population cible: l'examen des comportements des habitants à l'égard des espaces verts, leur culture environnementale, leur intégration à la gestion des espaces verts, leur désir à la contribution et à l'amélioration de leur cadre de vie.....

Une fois la préparation nécessaire du questionnaire est accomplie, celui-ci a été distribué aléatoirement à la population cible.

Rassemblés dans des tableaux selon les réponses semblables, et traités par un outil informatique (un tableur), les résultats du questionnaire soit, ils sont confrontés les uns aux autres; soit comparés avec les vécus des habitants, et avec

la situation des espaces verts pour arriver à des réponses qui nous permettent de vérifier notre deuxième hypothèse.

Sans répéter les interprétations et les explications qui ont été détaillées dans le contenu du présent chapitre, ainsi que les remarques concernant les résultats partiels, nous pouvons émettre les points suivants:

1-La population cible a été coopérative, en répondant à toutes les questions du questionnaire, ce qui nous semble que les réponses sont très proches de la réalité vécue.

2- Les habitants ont exprimé leurs souhaits d'avoir la végétation, en particulier, les arbres fruités, dans leur cité, et de l'intégrer dans leur mode de vie. Ils se sont montrés prêts à contribuer à l'amélioration de l'environnement végétal, mais ils trouvent des difficultés de se mettre d'accord sur le concept de l'espace vert. Ils ont des perceptions variées.

3- L'idée répandue chez beaucoup des citoyens, que les enfants endommagent les espaces verts, nous a paru que cette idée n'est pas tout à fait exacte. En effet, les résultats de notre enquête prouvent que les enfants, comme d'autres habitants, peuvent jouer un rôle concret, à l'égard de la protection de la végétation, au niveau de leur cité, s'ils trouvent le soutien moral et l'aide matériel de la part des acteurs urbains d'une façon générale, et les gestionnaires, en particulier. Le paradoxe, c'est que les gestionnaires, et les responsables (APC, Association) qui ont été cités dans quelques questions du questionnaire sont, au regard des habitants, "en dehors" de la vie de la cité.

Ce qui a fait que les résidents se sentent que les gestionnaires vivent à l'extérieur de leur vie quotidienne. Ils ne leur présentent aucun soutien.

En fin, le rappel des résultats détaillé (réponses de l'ensemble des questions), nous confirme que les interviews ne trouvent aucun soutien, ni de la part des responsables (politiques et administratifs), ni de la part des techniciens, ni non plus, de la part des associations dont, celle du quartier.

Donc, la deuxième hypothèse est, d'une grande partie, est confirmée.

Conclusion générale

Conclusion générale:

L'ambition de ce mémoire, de master académique en gestion des villes, a été de préparer une investigation concernant les espaces verts urbains.

Le point de départ de mon travail remonte à plusieurs années en arrière, où l'idée de travailler sur les espaces verts a occupé ma pensée.

En se documentant pour la préparation de mon diplôme de Licence sur un sujet relatif à la haute qualité environnementale (HQE), nous avons eu l'occasion d'apercevoir des connaissances concernant l'environnement quand celui-ci a fait l'objet d'un mémoire de magister à l'institut de gestion des techniques urbaines. Il s'agit d'une recherche présentée par Mr Lakhdar Hamina Youssef où il a parlé de plusieurs thèmes de l'environnement dont les espaces verts urbains font partie intégrante.

Cette idée m'a été développée en considérant un autre mémoire de magister préparé par M. Mili, où il s'est interrogé sur l'écart remarqué entre l'importance des espaces verts et leur situation au niveau de toute la ville de M'sila.

Sur la scène de la recherche scientifique, tous les chercheurs se sont en concordance sur l'intérêt des espaces verts sur le bien-être humain, sur sa nécessité pour la qualité de vie des habitants et sur son lien étroite avec l'environnement urbain d'une manière globale.

Sur la scène professionnelle, urbanistes, architectes, ingénieurs, gestionnaires et politiciens se mettent d'accord sur les effets positifs des espaces verts sur les aménagements du milieu urbain.

Sur la scène de la vie quotidienne, les habitants de la ville, sont convaincus que la verdure est bénéfique pour leur confort psychologique et visuel, même s'ils n'arrivent pas à s'exprimer et le dire.

Mais ce consensus sur l'importance de la verdure, ne se traduit pas au niveau de la conception ou au niveau de l'aménagement des espaces verts au niveau des quartiers résidentiels, qu'ils soient de logements collectifs ou individuels.

C'est ainsi, nous nous sommes posé un questionnement sur les causes de cet éloignement de la mise en œuvre d'un bénéfique collectif. C'est autour de cette question que s'articule notre problématique.

Pour atteindre notre objectif, deux hypothèses ont été sélectionnées, parmi d'autres, pour nous garantissent le fil conducteur de notre investigation.

L'objectif de la première hypothèse est de fouiller dans les textes législatifs, pour voir à quel degré la réglementation relative à l'urbanisme, sont intégrés dans l'aide à l'aménagement des espaces verts, et de mettre en exergue, également, à quel niveau les textes relatifs à la protection de l'environnement et aux espaces verts, sont respectés pour la gestion (la protection et amélioration) de la verdure dans la ville.

Trois grandes étapes ont marqué notre travail:

- Une première étape: Elle a formulé le point de départ du notre travail, et ce par la délimitation de la problématique, la détermination des hypothèses et le choix des techniques de recherche adéquates;

- Une deuxième étape: Après la formulation de la problématique, cette étape a été consacrée à l'élargissement de nos connaissances concernant les espaces verts (concepts, types, exemples d'études....). Un dépouillement de quelques écrits (livres, thèses....) que nous avons consulté, nous a été bénéfique.

- Une troisième étape: basée sur le travail du terrain, et utilisée les techniques du questionnaire, d'entretien et de dépouillement. La présente étape a visé la vérification des hypothèses.

Les données collectées, par la lecture des plans, par l'observation, par le questionnaire et par l'entretien, ont été transférées en tableaux, ou à des données chiffrées, et traité pour arriver aux remarques et interprétations détaillées dans les chapitres précédents (introduction aux espaces verts, présentation de la ville et vérification des hypothèses).

- En ce qui concerne les résultats d'ordre global, il a noté:

a - Au niveau de la verdure, nous remarquons que:

- M'sila possède des atouts (naturels, climatique et social), qui permettent l'épanouissement d'une verdure de grande envergure;
- L'espace verts a connu à M'sila un rétrécissement quantitativement et qualitativement considérable, à partir des années quatre vingt; de grandes surfaces vertes, au niveau de la texture urbaine, ont été remplacés par des constructions en dure;
- Depuis les quelques dernières années, un nombre d'arbres fruités, en particulier, l'olivier et le murie, a commencé à apparaître au niveau des quartiers résidentiels.

b - Au niveau des habitants:

- Les résultats du questionnaire que nous avons élaboré révèlent que les citadins, veulent davantage d'espaces verts;
- Notre sondage a montré que les habitants sont prêts à coopérer avec toutes les interventions urbaines qui sont en faveur des espaces verts;
- Les habitants questionnés ont, également, présenté leur mécontentement à l'égard de la situation actuelle des espaces verts, et à l'égard des gestionnaires de la ville;

- Les acteurs urbains actifs (responsables, politiciens et administrateurs) ne donnent pas une grande importance aux espaces verts. La verdure est loin d'être parmi leurs préoccupations. Ce qui a été traduit sur la réalité vécue par le manque de soutiens et d'aides, de leurs part, aux habitants pour connaître les impacts positifs des espaces verts, sur la qualité de leur vie, et sur l'environnement urbain, pour y s'intégrer et savoir les protéger.

c- Au niveau des textes réglementaires:

- Depuis l'émergence des mouvements de protection de l'environnement, la qualité de la vie est devenue une préoccupation majeure des législateurs au niveau international. C'est ainsi, le droit à une nature proche et quotidienne va de pair avec cette exigence;

- Les algériens, se sont alignés à ces nouveaux courants et idées, que ce soit au niveau des principe de concept de la durabilité, de la ville durable, de l'éco quartier....., ou que ce soit au niveau des textes, par la promulgation des lois relatives à la protection de l'environnement et de l'espaces verts.

Mais au niveau de la conception et de l'aménagement, la situation des espaces verts demeure inchangeable: Comparé au cadre bâti, dans les cités conçues dernièrement (l'exemple du notre cas d'étude), l'espace verts est souvent négligé quantitativement (surfaces réduites, normes minimales, dimension non adéquates.....), et qualitativement (espace résiduel, forme quiconque....). Ce qui introduit des difficultés liées à la détermination des rôles des acteurs urbains, concernant la protection et l'amélioration des espaces verts.

En fin, nous pensons que:

- "Avoir des lieux de contact avec la nature en nombre suffisant dans les villes, est un droit de chaque citoyen".

Partant de ce principe, nous pouvons émettre quatre recommandations, que nous jugeons nécessaires pour la réussite de la mise en pratique des intérêts positifs de la verdure dans les plans d'aménagements:

1 - Sur le plan réglementaire:

Il faut préparer les D.T.R. (Documentations Techniques Réglementaires) relatives aux espaces verts, (comme il a été fait pour l'assainissement, la voirie urbaine....), pour qu'elle soit une référence unifiée pour tous les acteurs urbains. Pour cela on peut se référer aux pays étrangers qui ont fait un grand pas dans le domaine, notamment les dernières normes qui se sont multipliées ces dernières années et qui présentent des techniques respectueux de l'environnement et de l'espace vert, et qui sont en accord avec la notion de développement durable, d'un côté,

De l'autre côté, veiller à la formation des concepteurs et des aménagistes dans le domaine (actuellement, des concepteurs des espaces verts n'ont jamais eu durant leurs formation une matière concernant l'aménagement ou la gestion des espaces verts),

2- sur le plan social:

Rapprochés les habitants aux espaces verts, les instruisis et les responsabilisés. Cela peut se faire, selon **une charte**, qui doit être préparée par tous les acteurs, et non pas copiée et imposée;

3 - Sur le plan professionnel:

Exiger le respect des DTR, et le respect des cahiers des charges qui doivent, obligatoirement prendre en charge les espaces verts, d'un côté,

de l'autre, passer par les concours pour l'obtention des projets d'aménagement des espaces verts, en exigeant la dotation de chaque bureaux d'étude concurrent, d'un "spécialiste" en espace vert.

4- Sur le plan scientifique (formation et recherches):

- Former des concepteurs spécialisés dans les espaces verts, pour qu'ils soient des consultants au niveau des bureaux d'études, experts et contrôleurs au niveau de l'administration. Sachant que le nouveau régime de formation universitaire actuel le permet;
- bénéficier des études et des recherches qui se préparent et se trouvent aux niveaux des universités et institutions spécialisées algériennes et étrangères.

Bibliographie

Listes des références bibliographiques :

I. Les Livres :

- A.REY et J.REY-DEBOVE. (1992). Dictionnaire Le petit robert 1.avenue parmentier. Paris.
- Bioret.F, Estève.R et Sturbois.A. (2009). Dictionnaire de la protection de la nature. Rennes.
- Charlot-Valdien.C et Outrequin.P. (2009). L'urbanisme durable concevoir un éco-quartier. Paris.
- GAUTHIER-CLERC.M, THOMAS.F.(2010). Ecologie de la santé et biodiversité. Belgique.
- GUY.J. (2010) Qu'est-ce que l'écologie ? une définition scientifique. France.
- Ministère de l'équipement. (1992). L'aménagement des espaces verts : conception technique et réalisation dossiers d'études et travaux modalités administratives. Paris.
- Paquot.T, Pumain.D et Kleinschmager.R. (2006). Dictionnaire la ville et l'urbain. Paris. p : 110.
- PELT.J. (2010). L'écologie pour tous. Espagne.
- Pierre.M et Françoise.C. (2005). Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris. P : 275-279.
- Tucoulet.C et Barnier.V. (1999). Ville et environnement : de l'écologie urbaine à la ville durable. Paris.

II. Les mémoires :

- ALI-KHODJA. A. (2011). Espace vert public urbain de l'historicisme a la normativité, Cas de Constantine. Thèse de doctorat en Urbanisme. Université Mentouri de Constantine.
- Johanna CHOUMERT, (2009). Analyse économique d'un bien public local : les espaces verts. Thèse de doctorat en science économique. Université Angers.

- Lakhdar Hamina.Y. (2003). La qualité environnemental entre textes et pratiques Cas d'étude : quartiers résidentiels collectifs à la ville de M'sila, thèse de magistère, Université de M'sila.
- Mebirouk.H. (2002). Les espaces publics dans les grands ensembles : Rapports entre espaces conçus et espaces vécus. Cas d'Annaba, mémoire de magister, université de Constantine, 2002, p235.
- MILI.M, (2001). L'espace vert entre nécessité et enjeux : cas des espaces verts publics de la ville de M'sila, thèse de magistère, Université de M'sila.p228.
- الوافي عبد اللطيف. (2003). الساحات العامة في المدينة ما بين الاستعمال والتصميم "دراسة حالة: المسيلة". مذكرة ماجستير في الهندسة المعمارية. جامعة محمد خيضر بسكرة.

III. Les revus :

- Lotfi.M, Weber.C, Di Pietro.F et Selmi.W. (2012) Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert a la trame verte.Le revu électronique en science de l'environnement « VERTIGO » *Volume 12 Numéro 2*.
- Mathilde.A. (2008). Recherche documentaire"Le cercle vertueux du jardinage" SNHF .paris.
- Charlot.C, Valdieu.A et Philippe.O .le moniteur. 2013.

IV. Les sites internet :

- Manusset environnement et société: www.environnemnt-societe.fr .mars 2013.
- Site officiel de la Wilaya de M'sila, :<http://www.msila-dz.org> . mars 2013.
- www.delcampe.net Mai 2013

Annexe A :

Questionnaire des habitants
et l'entretien des bureaux
d'études

جامعة المسيلة
معهد تسير التقنيات الحضرية

استمارة موجهة لسكان حي قصد جمع معطيات متعلقة بذاكرة بحث معنونة بـ:
المساحات الخضراء رهان اجتماعي وبيئي " مدينة المسيلة كدراسة حالة "

إعداد الطالب:

عميش عبد الحق

السنة الجامعية:

2013/2012

السن: مكان الميلاد: المستوى التعليمي: الوظيفة:

عدد أفراد الأسرة:

نوع المسكن: F2 ☐ F3 ☐ F4 ☐

س- من بين المساحات التالية من هي التي تهتمكم:

- ☐ أشجار الأرصفة والطرق
- ☐ الحدائق الموجودة بحيكم
- ☐ الساحات

س- هل توجد أشجار بحيكم: نعم ☐ لا ☐

س- من الذي قام بغرس الأشجار:

- ☐ البلدية
- ☐ جمعية الحي
- ☐ السكان

س- من يسقي الأشجار بالحي:

- ☐ البلدية
- ☐ جمعية الحي
- ☐ السكان

س- هل يحافظ سكان الحي ويعتنون بالأشجار: نعم ☐ لا ☐

س- هل يقوم الأطفال بتخريب الأشجار الموجودة: نعم ☐ لا ☐

س هل يشارك الأطفال بسقي الأشجار: نعم ☐ لا ☐

س- هل تعرف نوع الأشجار الموجودة بحيكم: نعم ☐ لا ☐

إذا كان نعم، فما هي هذه الأنواع:

س- أي نوع من الأشجار تفضل:

.....

لماذا:

س كم حديقة في حيكم:

س- هل تعتقد أن حالة الحديقة في حيكم:

- ☐ جيدة
- ☐ مقبولة
- ☐ غير مقبولة

س- هل تجلس في الحديقة: نعم ☐ لا ☐

إذا كان نعم، متى: ولماذا:

إذا كان لا لماذا:

س- هل الحديقة مفيدة في حيكم: ☐ نعم ☐ لا

إذا كان نعم، هل من ناحية المنظر ☐

هل من ناحية الراحة ☐

س- بصفتكم مستعملون لهذه الحدائق والمساحات، رتب حسب الأولوية سبب تدهور هذه الأخيرة:

- مشاكل أثناء الإنجاز ☐
- غياب الصيانة ☐
- تخريب من قبل المستعملين ☐

س- من في رأيكم ترونه المسؤول عن المحافظة على المساحات الخضراء:

- البلدية ☐
- جمعية الحي ☐
- السكان ☐

س- لو طلب منكم المساهمة في تحسين الحديقة تقبل: ☐ نعم ☐ لا

إذا كان لا لماذا:

إذا كان نعم: هل تساهم

- بالتطوع للنظافة ☐
- بالتبرع بالقليل من المال ☐

جامعة المسيلة
معهد تسير التقنيات الحضرية

استمارة موجهة لمكاتب الدراسات قصد جمع معطيات متعلقة بمذكرة بحث معنونة بـ:
المساحات الخضراء رهان اجتماعي وبيئي " مدينة المسيلة كدراسة حالة "

ملاحظة:

دون ذكر المعلومات الخاصة بمكتب الدراسات، يرجى المساعدة وذلك بالإجابة الدقيقة عن كل الأسئلة،
وشكرا

إعداد الطالب:

عميش عبد الحق

السنة الجامعية:

2013/2012

☐ لا ☐ نعم

س01- هل تشاركون في تصميم ومتابعة مشاريع المساحات الخضراء:

إذا كان نعم فما هي المشاريع:

- ☐ الحدائق والساحات
- ☐ المساحات الخضراء التابعة للمشاريع السكنية
- ☐ أشجار الأرصفة والتهيئة الخارجية

☐ لا ☐ نعم

س02- هل تراعون أثناء تصميم المساحات الخضراء البعد البيئي:

إذا كان نعم

كيف:

.....
.....
.....

☐ لا ☐ نعم

س03- هل تراعون أثناء تصميم المساحات الخضراء البعد الاجتماعي:

إذا كان نعم

كيف:

.....
.....
.....

☐ لا ☐ نعم

س04- هل أنتم مطلعون على قوانين المساحات الخضراء:

ما هي القوانين التي أطلعتم عليها:.....

.....
.....
.....

☐ لا ☐ نعم

س05- هل تعتقدون أن القوانين المتعلقة بالمساحات الخضراء غير واضحة:

☐ لا ☐ نعم

س06- هل تجدون بعض المشاكل أثناء تصميم مشاريع المساحات الخضراء:

س07- ما هو المعيار الذي تطبقونه في تصميم المساحات الخضراء:

.....
.....
.....
.....

☐ لا ☐ نعم

س08- هل تحترمون دفتر الشروط:

س09- ما هي المادة التي ترونها صعوبة التطبيق في دفتر الشروط:

.....
.....
.....
.....

☐ لا ☐ نعم

س10- هل تختارون نوع الأشجار:

إذا كان نعم فما هو النوع المستعمل:

على أي أساس تم هذا الاختيار:.....

س11- أثناء تخطيطكم لمشروع تهيئة، ما هي:

- نسبة مساحة المساحات الخضراء المأخوذة إلى المساحة العقارية ($\frac{S.EV}{S.F}$):

- هل تتوقعون "prévoir"، كمية وقنوات سقي، المستعملة لسقي المساحات بعد الإنجاز: ☐ ☐
- 0 إذا كان نعم، كيف:.....
- 0 إذا كان لا،
- لماذا:.....

- س12- في تصميمكم للأحياء السكنية، هل تعتبرون المساحات الخضراء مكونا أساسيا فيها: ☐ نعم ☐ لا
- 0 إذا كان نعم، فكيف تتعاملون معه:.....

- ...
- 0 أما إذا كان لا، فهل:
 - ☐ تعتبرونه فضاء إضافيا
 - ☐ أم يترك للمستخدم حق التصرف فيه

- س13- كيف تجدون حالة المساحات الخضراء في مدينة المسيلة:
- 0 من ناحية الحجم: كافية ☐ غير كافية ☐ لماذا:.....
 - 0 من حيث النوع: ملائمة ☐ غير ملائمة ☐ لماذا:.....
 - 0 من حيث التهيئة: مهيأة ☐ غير مهيأة ☐ لماذا:.....

- س14- ما هي مساحة كل فرد من المساحات الخضراء، النظرية:.....

- س15- ما هي مساحة كل فرد من المساحات الخضراء، الواقعية:.....

- س16- هل تنجز المشاريع في رأيكم دون مراعاة المساحات الخضراء؟ ☐ نعم ☐ لا ☐
- إذا كان نعم
- لماذا:.....

- س17- بصفتكم مهندسون في الميدان، رتب حسب الأولوية سبب تدهور المساحات الخضراء في المسيلة:
- ☐ أسباب طبيعية "المناخ، التربة..."
 - ☐ مشاكل أثناء التصميم
 - ☐ مشاكل أثناء الإنجاز
 - ☐ غياب الصيانة
 - ☐ تخريب من قبل المستعملين

- س18- هل مكاتب الدراسات في المسيلة:
- تقتصر إلى مختصين في المساحات الخضراء: ☐ نعم ☐ لا
 - تستعين في تصميمها لمشاريع المساحات الخضراء بـ:
 - 0 مهندسين فلاحين ☐
 - 0 مزارعين ☐

- س19- هل مصممو المدينة "معماريين، عمرانيين..." يتلقون تكوينا كافيا في تهيئة وتصميم المساحات الخضراء:
- ☐ نعم ☐ لا
- إذا كان نعم: على ماذا يتم التركيز:.....

- ...
- إذا كان لا: أين يكمن الخلل:.....

- س20- من واقع عملكم التصميمي هل تعتقدون أن المعايير المعتمدة في تصميم المساحات الخضراء تساعد على العمل:
- ☐ نعم ☐ لا

❖ إذا كان نعم، لماذا:.....

.....

...

❖ إذا كان لا، لماذا:

.....

.....

...

شكرا على المساعدة

Annexe A

Annexe B :

Les photos

Espaces verts : Arbres d'alignement et placettes



Rue double voies : 1000 lgts



Placette : chouhadas



Placette : palais de justice



Placette : palais de justice



Placette : 1000 logts



Placette : 1000 logts

Dates des photos : Mai 2013

Espaces verts : Arbres d'alignement et placettes



Place du 1^{er} Novembre



Espaces verts pour équipements (à gauche : Ben Tabi, à droite la poste)



Le minérale domine l'espace verts : (à gauche place université, à droite axe structurant)

Annexe C :

La réglementation
urbaine Algérienne

Annexe D :

Articles des presses
algériennes, concernant les
espaces verts

M'SILA

30 millions DA pour la préservation des espaces verts

17 Décembre 2011

Une enveloppe financière de 30 millions de dinars vient d'être allouée par la wilaya de M'sila pour l'entretien et la préservation des espaces verts, a-t-on appris mercredi auprès de la direction de l'Urbanisme et de la construction (DUC). Cette enveloppe, puisée du budget de la wilaya au titre de l'exercice en cours, permettra notamment de traiter une centaine de sites actuellement dans un état d'abandon et de créer de nouveaux espaces verts dans les cités d'habitation nouvellement réceptionnées.

Cette opération environnementale aura également un impact bénéfique sur l'emploi, dès lors que les services de la direction de l'Emploi assurent que le programme d'entretien des espaces verts va permettre la création de nombreux postes par la mise à contribution des micro-entreprises de jeunes, spécialisées dans ce type de travaux.

Par : APS

Source: MIDI: quotidien national d'information libre; Edition du 20 Juin 2013

http://www.lemididz.com/index.php?operation=voir_article&id_article=midi_centre%40art5%402011-12-17

Entretien des espaces verts :

Une enveloppe de 20 millions de dinars puisée du budget complémentaire de la wilaya de M'sila, au titre de l'exercice 2011, a été affectée pour l'entretien des espaces verts dans les différentes communes du Hodna, a indiqué ,hier, le directeur de l'administration locale (DAL). Selon la même source, cette enveloppe financière est répartie entre les communes du chef-lieu de wilaya, de Sidi Aïssa, de Aïn Lahdjel, de Magra et autres centres urbains de la wilaya qui disposent d'espaces verts "à gérer et surtout à protéger, compte tenu des empiétements enregistrés, ces dernières années, sur nombre de lots non constructibles". Le même responsable a affirmé , que l'entretien des espaces verts est envisagé dans l'ensemble des cités composées de logements sociaux, dans les quartiers administratifs et dans le voisinage des infrastructures publiques. La Conservation des forêts participera à cette opération pour apporter son concours sur le choix des plants qui s'adaptent au climat de la région, qui embelliraient le site tout en mettant une touche de verdure dans les paysages urbains de la wilaya.

Source: Saïd. K., Le Maghreb quotidien de l'économie; Vendredi 21-06-2013

http://www.lemaghrebdz.com/?page=detail_actualite&rubrique=Nation&id=38334

ملخص:

أثبتت الدراسات و البحوث العلمية في جل التخصصات، وما أكده كل المتدخلين والفاعلين في الحياة اليومية للسكان، على أهمية وجود المساحات الخضراء بصفة خاصة، والاختصار عموما في المدينة، وبالخصوص على مقربة من الأحياء السكنية. حيث يظهر هذا التأثير الإيجابي على كافة المستويات : البيئية ، النفسية ، الاجتماعية ، وعلى المنظر العام للمدينة.

لكن التناقض الملاحظ يكمن في عدم ادراج هذه الأهمية المؤكدة أثناء القيام بتصميم وتهيئة هذا المكون الأساسي للفضاء الحضري ، وإهماله خلال القيام بعملية تهيئة للمشاريع السكنية الاجتماعية منها أو الفردية.

لذا أردنا من خلال هذا البحث المتواضع أن نتساءل عن أسباب هذا الإهمال الغير مبرر. كان ذلك هو محور إشكالتنا.

وحتى لا تتشعب بنا السبل لتعقيد الموضوع المدروس ، اعتمدنا فرضيتين من بين مجموعة من الفرضيات الممكنة : الأولى تبحث في الجانب القانوني ، الذي نعتقد أنه كان أحد الأسباب ، وذلك لعدم وضوحه ، ووجود إهمال في المعايير التقنية القانونية.

أما الثانية فركزت عن وجود غموض في تحديد المسؤوليات من قبل السكان، مما انعكس سلبا على هؤلاء في الوصول الى معرفة الإيجابيات التي توفرها المساحات الخضراء ، وبالتالي إدماجها والمحافظة عليها.

الكلمات المفتاحية : المساحات الخضراء ، الاختصار ، قانون العمران ، الأحياء السكنية الجماعية ، المدينة .

Mots clés: espaces verts, verdure, réglementation urbaine, cités de logements collectifs, la ville.